

# Brillon (Nord), Parc d'activités de Sars-et-Rosières : un établissement gallo-romain original dans la vallée de la Scarpe

Lætitia Meurisse, AVEC LA COLLABORATION DE Paul Picavet, Lucille Alonso, Tarek Oueslati, Olivier Collette, Stéphane Leplus, Vincent Collard, Sabrina Save, Didier Pousset, Christine Locatelli

DANS REVUE DU NORD 2014/5 n° 408 , PAGES 109 À 154  
ÉDITIONS ASSOCIATION REVUE DU NORD

ISSN 0035-2624

DOI 10.3917/rdn.408.0109

Date de mise en ligne : 16/07/2015

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-du-nord-2014-5-page-109?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour Association Revue du Nord.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](http://cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

**LÆTITIA MEURISSE, avec la coll. de PAUL PICAVET,  
LUCILLE ALONSO, TAREK OUESLATI, OLIVIER COLLETTE,  
STÉPHANE LEPLUS, VINCENT COLLARD, SABRINA SAVE,  
DIDIER POUSSET, CHRISTINE LOCATELLI\***

## Brillon (Nord), Parc d'activités de Sars-et-Rosières : un établissement gallo-romain original dans la vallée de la Scarpe

### 1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Révélee lors d'un diagnostic effectué par l'Inrap<sup>1</sup> dans le cadre de l'extension du Parc d'activités de Sars-et-Rosières<sup>2</sup>, l'occupation rurale gallo-romaine de la commune de Brillon (59) a fait l'objet d'une prescription de fouille par l'État, sur une superficie de 2,2 hectares (fig. 1). Une équipe de neuf archéologues de la société Archéopole a procédé à la fouille du 25 mai au 9 octobre 2009, sous la direction de Laetitia Meurisse.

L'établissement est installé dans la plaine de la Basse-Vallée de la Scarpe, en bordure de marais, à une altitude moyenne de 18 m NGF, sur un terrain présentant une très légère pente vers le sud-est<sup>3</sup>. Conditionné par les formations tertiaires du relief de Pévèle, le contexte géologique est constitué des dépôts tertiaires de l'Yprésien et du Thanétien, principalement de l'argile (argile d'Orchies) et du sable argileux (sables d'Ostricourt). Les alluvions de la Scarpe sont, quant à elles, formées de matériaux sablo-argileux.

Le passé gallo-romain de la commune et de ses environs est encore mal connu. La Carte archéolo-

gique fait état de diverses trouvailles anciennes (tuiles, céramique, monnaies) réalisées sur le territoire de Brillon, ou celui des villages voisins (Rosult, Tilloy-Lez-Marchiennes, Beuvry-la-Forêt, Thun-Saint-Amand<sup>4</sup>). Plus récemment, les diagnostics archéologiques réalisés dans le cadre de l'extension du Parc d'activités de Sars-et-Rosières ont mis en lumière d'autres vestiges gallo-romains. À 300 m au nord-ouest du site ont été relevées des structures contemporaines de notre occupation (I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> s.) : un tronçon de fossé orienté nord-ouest/sud-est, quelques fosses et une douzaine de trous de poteaux organisés en un bâtiment rectangulaire de plan irrégulier. De même, 500 m vers le nord, des tronçons de fossés ont livré un mobilier du II<sup>e</sup> s.

### 2. LES RÉSULTATS DE LA FOUILLE

Le décapage a permis la mise au jour de 930 structures correspondant à des fossés, des fosses et des trous de poteaux (fig. 2). Un réseau de fossés orthogonaux nord-est/sud-ouest et nord-ouest/sud-est compose un enclos qui, dans son extension maximale, se développe hors de l'emprise de fouilles. À l'est et à l'ouest, l'enclos comprend des parcelles exemptes de

\*. — Lætitia MEURISSE, HALMA UMR 8164 (CNRS, Univ. Lille, MCC); Paul PICAVET, HALMA UMR 8164 (CNRS, Univ. Lille, MCC); Lucille ALONSO; Tarek OUESLATI, HALMA UMR 8164 (CNRS, Univ. Lille, MCC); Olivier COLLETTE, pédologue, Direction de l'archéologie de Wallonie; Stéphane LEPLUS, Archéopole; Vincent COLLARD; Sabrina SAVE, Amélie SARL; Didier POUSSET; Christine LOCATELLI, Laboratoire d'expertise du bois et de datation par dendrochronologie LEB2d-SAS CIPRES.

1. — CLOTUCHE 2007.

2. — Projet initié par la CCIIV (Chambre de commerce et d'industrie de Valenciennes) et la CCRVS (Communauté de communes rurales de la Vallée de la Scarpe).

3. — Durant l'époque antique, le cours d'eau était dénommé *Scarbea*.

4. — DELMAIRE 1996.

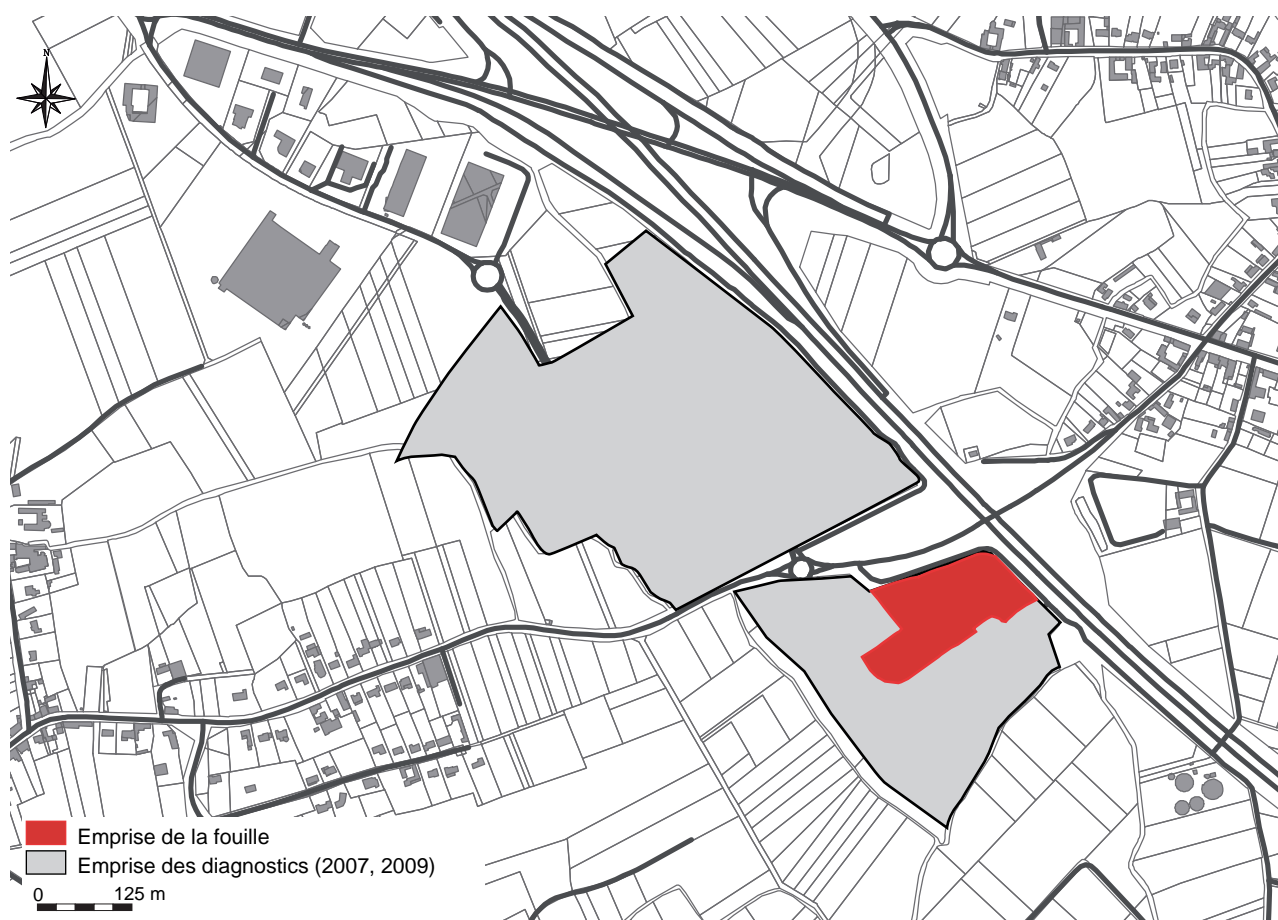


FIG. 1. — Brillon, Parc d'activités de Sars-et-Rosières. Diagnostics et fouilles archéologiques. Fond de carte ABG.

structures, tandis qu'au centre est installé un espace bipartite, véritable « cœur » de l'établissement. Un fossé, puis une palissade, orientés nord-est/sud-ouest scindent cet espace rectangulaire de près de 4600 m<sup>2</sup> en deux parties (zone nord/sud) à l'intérieur desquelles s'inscrit la plupart des structures. Quatre grands bâtiments rectangulaires sur poteaux prennent place de part et d'autre de cet axe de partition. Dans l'espace nord, autour des bâtiments, se développent également des cabanes excavées, un puits et des fosses, face à une vaste cour vide d'occupation.

La corrélation de la stratigraphie relative, de l'évolution de l'organisation spatiale et de l'étude du mobilier céramique (299 individus) ont permis de mettre en évidence deux périodes d'occupation (époques romaine et contemporaine). La période romaine s'articule en trois phases datées du milieu du 1<sup>er</sup> s. ap. J.-C. au premier quart du 11<sup>e</sup> s.

## 2.1. Phase I : l'établissement des limites spatiales et des premiers bâtiments (milieu 1<sup>er</sup> s. ap. J.-C.)

Aux origines de l'établissement, vers le milieu du 1<sup>er</sup> s. ap. J.-C., correspond l'installation d'un système d'enclos composé de fossés orientés nord-ouest/sud-est et nord-est/sud-ouest. Les fossés qui le composent sont présents sur l'ensemble de l'emprise (fig. 3). À l'ouest et à l'est, ils circonscrivent des parcelles vides d'occupation. Au centre, un espace rectangulaire partitionné est aménagé ; il constitue dès lors l'élément structurant de cette occupation et le demeure jusqu'à son terme. Véritable cœur de l'établissement, il rassemble les deux premiers bâtiments érigés (bâtiments 1 et 2) et les quelques fosses qui leurs sont associées.

### 2.1.1. L'installation de limites fossoyées orthogonales et d'un espace central partitionné

L'espace central occupe une superficie de 4600 m<sup>2</sup> dans l'emprise de fouilles, estimée à



FIG. 2. — Brillon, Parc d'activités de Sars-et-Rosières. Plan général toutes phases. Éch. 1/1000.

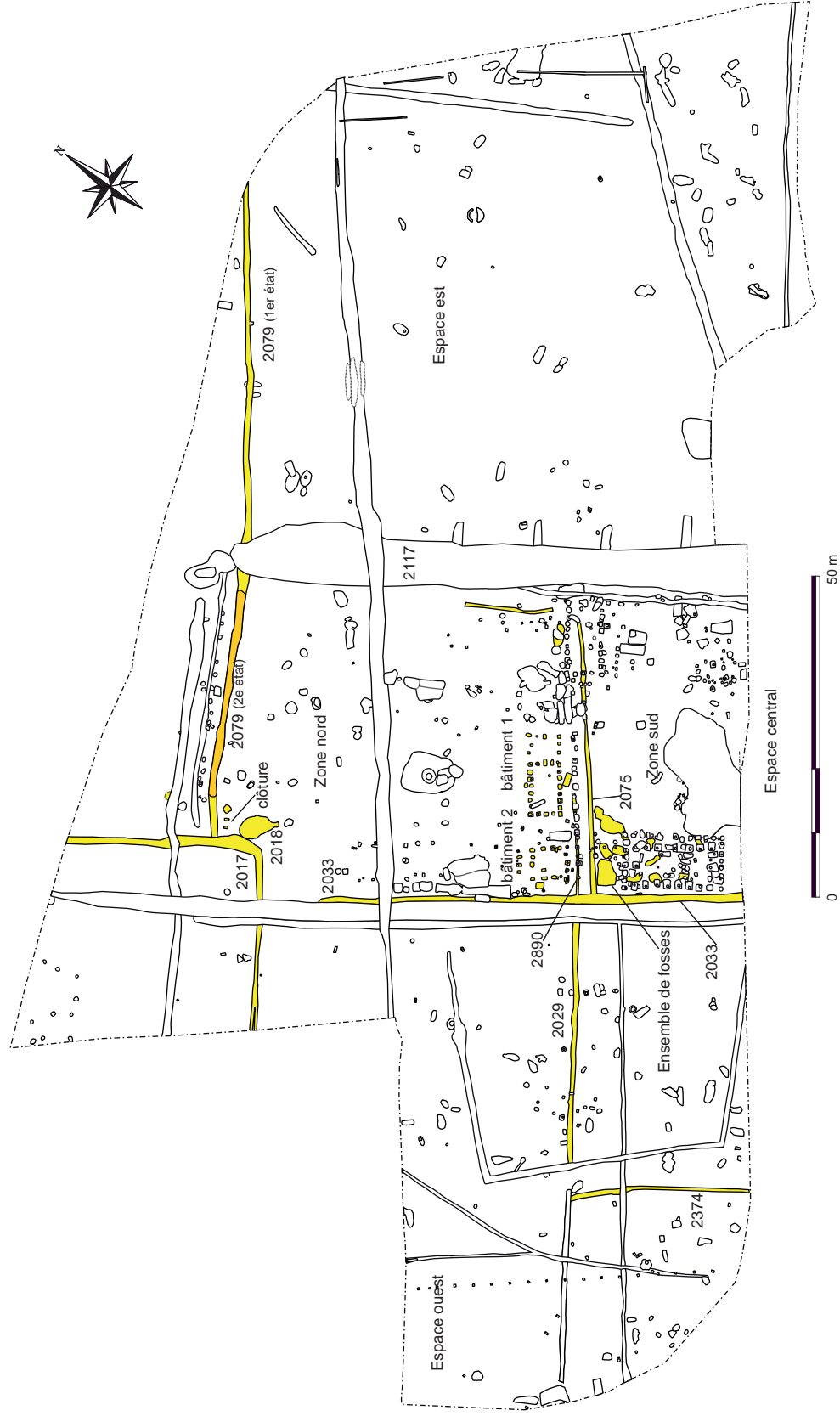


FIG. 3. — Brillion, Parc d'activités de Sars-et-Rosières. Plan général phase I. Éch. 1/1000.

6 600 m<sup>2</sup> dans sa totalité (fig. 3). Au nord, deux fossés perpendiculaires (2017) – probablement l'extérieur de l'angle d'un enclos – et un troisième rectiligne (2079) composent une limite. Ceux-ci connaissent deux états : dans un premier temps, ils fonctionnent ensemble et se poursuivent par delà l'emprise. Par la suite, tandis que les tronçons du fossé 2017 sont recreusés à l'identique, seule une courte section du fossé 2079 demeure en usage. Une ouverture est ainsi aménagée au nord ; trois trous de poteaux pourraient d'ailleurs constituer les vestiges d'une petite clôture. À quelques mètres au sud-ouest de ce passage prend place le fossé 2033. Orienté nord-ouest/sud-est, il marque la bordure ouest de l'espace central. À l'ouest de ce dernier, deux petits fossés (largeur moyenne : 0,50 m) perpendiculaires délimitent trois parcelles. À l'est, une limite nord-est/sud-ouest peut être supposée à l'emplacement même du large fossé 2117 en usage durant la phase suivante. Enfin, le fossé méridional n'a pas non plus été appréhendé dans les limites de la prescription. Toutefois, un fossé repéré sur un terrain voisin pourrait lui correspondre. Mis au jour lors du diagnostic archéologique de la zone, il est situé une trentaine de mètres au sud de l'opération de fouilles<sup>5</sup>.

L'espace central est divisé par un petit fossé orienté nord-est/sud-ouest (2075-2599) installé à environ 55 m du fossé nord. Les premiers bâtiments (bâtiments 1 et 2) sont édifiés le long de cet axe, et d'un second fossé aménagé parallèlement (2890).

### 2.1.2. Le bâtiment 1

Les premiers bâtiments (1 et 2) occupent l'angle sud, face à une vaste cour alors vide de constructions ou de structures. L'entrée dans le bâtiment 2 se fait par le nord, tandis que celle dans le bâtiment 1 s'effectue par l'est.

Le bâtiment 1 a un plan rectangulaire à nef unique long de 13 m et large de 5 m (65 m<sup>2</sup>) (fig. 4). Il est constitué de deux espaces (42 m<sup>2</sup> et 23 m<sup>2</sup>) délimités par trente-deux trous de poteaux. Une ouverture de près de 1,90 m marque une entrée sur le côté est. Les murs de la pièce principale sont supportés par des poteaux séparés par une courte distance (1,20 m d'écart moyen) tandis que la pièce la plus petite présente une structure où les poteaux sont plus espacés (1,60 m d'écart moyen). D'un point de vue architectural, le bâtiment 1 s'organise sur des poteaux rapprochés répartis sur sa périphérie. Les poteaux des murs gouttereaux portent les onze entrants soutenant la toiture ; l'espace interne du bâtiment est ainsi libéré.

Seuls vestiges des poteaux disparus, ces trente-deux creusements présentent des plans rectangulaires à ovales mesurant entre 0,60 m et 0,70 m de côté pour la pièce principale, et entre 0,30 m et 0,50 m pour le petit espace. Leurs profils en cuvette à parois évasées, ou verticales à obliques assorties d'un fond plat, atteignent une profondeur allant de 0,10 à 0,40 m.

Le comblement uniforme des trous de poteaux est généralement constitué d'un limon sableux lessivé gris clair assorti de nombreux oxydes de fer, auquel s'ajoute parfois un limon sableux gris moyen à gris foncé pour la trace du poteau ou de son arrachage. Tout comme le sédiment, le substrat observé dans ce secteur conserve les stigmates d'épisodes humides observables notamment par la présence de nombreux oxydes de fer. Quelques petits fragments de tuile et des charbons de bois ont été piégés dans le comblement des trous de poteaux, de même qu'une pierre à aiguiser (structure 2062). Le rare mobilier céramique conservé est composé de quelques tessons de céramique modelée, de *terra nigra*, ou encore de céramique rugueuse sombre, qui apportent peu d'informations sur la datation (nombre de restes : trente-huit).

### 2.1.3. Le bâtiment 2

Le bâtiment 2 présente un plan rectangulaire de 5,90 m de long sur 5 m de large, avec au nord une annexe trapézoïdale large de 2,30 m (fig. 5). Il comporte un total de vingt-huit trous de poteaux. Sa structure porteuse s'organise en un rectangle auquel correspondent trois entrants distants de 1,20 m en moyenne, et deux poteaux – au centre des murs pignons – supports de la poutre faîtière.

Les trous de poteaux sont de plan quadrangulaire, avec des côtés de dimensions inégales, comprises entre 0,20 m et 0,80 m. Leurs profils présentent des parois verticales et un fond plat, avec un éventuel surcreusement à l'emplacement du poteau ; les moins profonds n'excèdent pas 0,10 m, tandis que les plus puissants atteignent 0,70 m. Le comblement est constitué d'un limon gris clair à gris moyen ; la trace du poteau ou de son arrachage, lorsqu'elle est présente, est généralement de couleur gris clair.

L'inventaire du mobilier compte quelques tessons parmi lesquels ont été reconnus un pot à cuire en céramique rugueuse sombre, des fragments de céramique modelée, de *dolium* et de sigillée de type indéterminé (nombre de restes : treize ; nombre minimum d'individus : deux).

5. — CLOTUCHE 2007, p. 15, fig. 4.

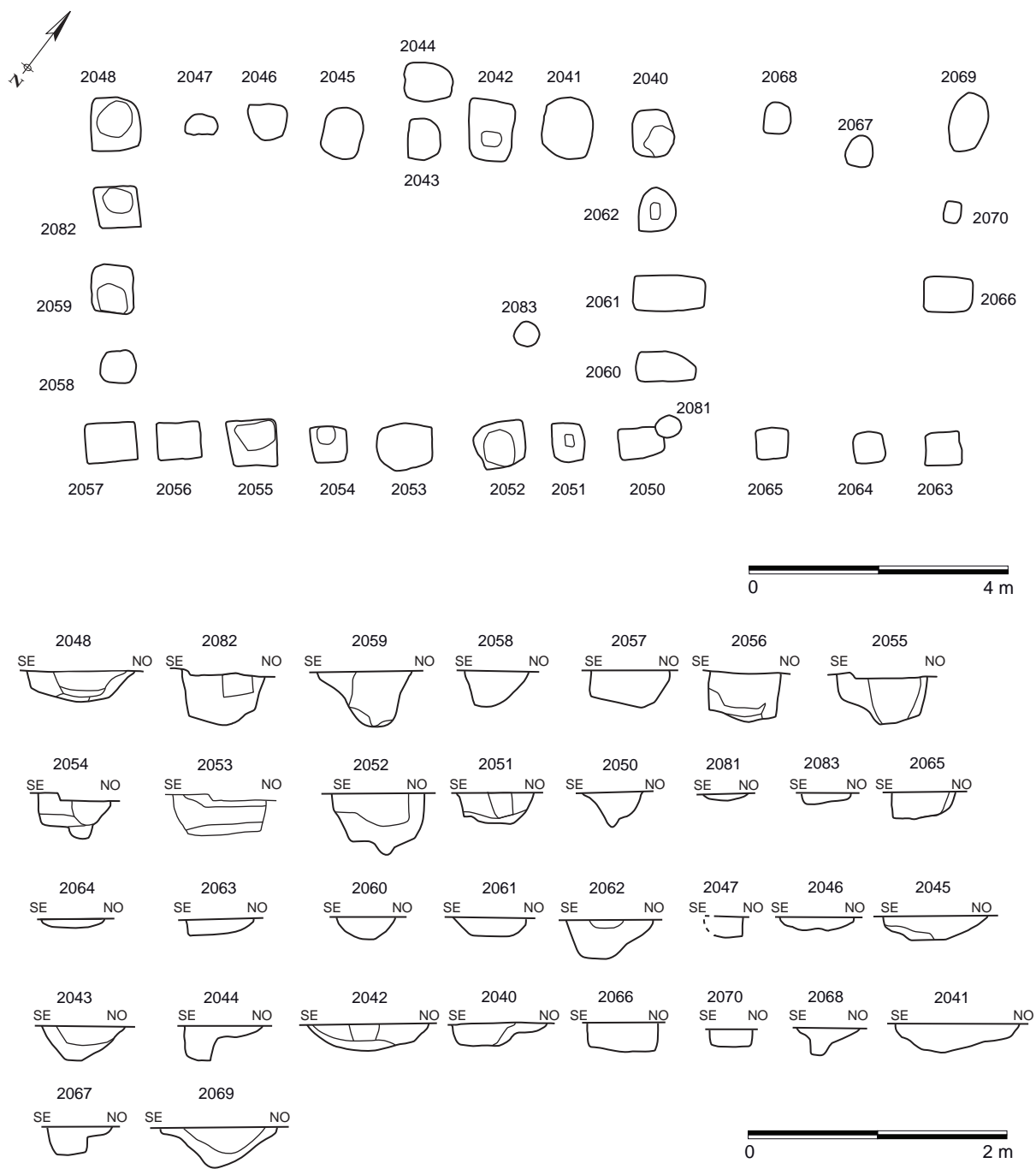


FIG. 4. — Le bâtiment sur poteaux I. Plan et coupes. Plan 1/100 ; coupes 1/50.

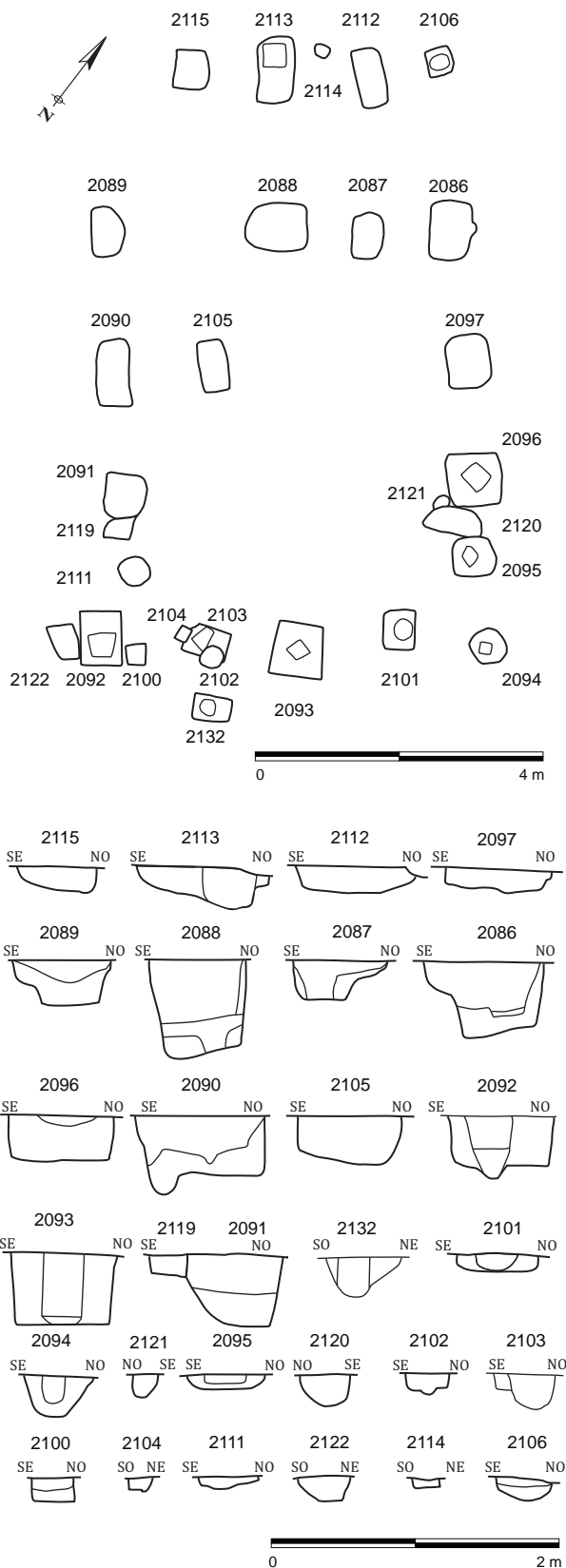


FIG. 5. — Le bâtiment sur poteaux 2. Plan et coupes.  
Plan 1/100 ; coupes 1/50.

#### 2.1.4. Des rejets de combustion et des fosses

Deux fosses rectangulaires situées contre les bâtiments 1 et 2 sont comblées par des niveaux cendreux et charbonneux témoignant d'activité de combustion. Une première (2886) est installée contre la longueur sud du bâtiment 1 et mesure 2,20 m de longueur, sur 1 m de largeur et 0,15 m de profondeur. Ses parois verticales et son fond plat affichent d'infimes traces de rubéfaction. Une deuxième fosse (2085) est située entre le côté oriental du bâtiment 2 et le fossé d'enclos. Elle mesure 1,34 m sur 1,08 m. Ses parois verticales et son fond plat atteignent une profondeur de 0,39 m. Parmi les rares artefacts découverts dans leurs comblements, un bord de pot à cuire (type *NPic P1*) en céramique rugueuse sombre est à signaler (structure 2085). La fonction de foyer peut être proposée pour ces structures, avec une relative prudence, au regard des faibles indices conservés.

Un chapelet de neuf fosses est localisé dans la partie sud de l'espace central, au sud du fossé de séparation (2075) et à proximité immédiate des bâtiments 1 et 2. Recoupées par les trous de poteaux du bâtiment 4 construit en phase II, ces structures relèvent logiquement de la première phase de l'établissement. La plus remarquable d'entre elles (2728) est de plan quadrangulaire (4,35 m de longueur, 3,20 m de largeur, 1,40 m de profondeur maximale), avec un profil à parois peu évasées et un fond plat. Les huit autres fosses présentent un plan quadrangulaire ou irrégulier et des profils également assez irréguliers. Leurs comblements sont généralement constitués de niveaux de limon-sableux beige, particulièrement lessivé et oxydé, pauvres en mobilier et en inclusions diverses. Ceux-ci alternent parfois avec un niveau argileux gris moyen attestant d'épisodes humides importants associés à des phénomènes de stagnation. Comme d'autres structures du site, ces fosses présentent les caractéristiques de creusements exposés à des précipitations répétées entraînant l'effondrement des parois et l'accumulation progressive de couches d'abandon. Au regard de ces critères et de leur localisation proche des bâtiments, un usage en tant que fosses d'extraction de limon et d'argile peut être envisagé pour une partie d'entre elles.

Une grande fosse piriforme (2018) relève aussi de cette première phase (fig. 6). Aménagée dans l'angle formé par les fossés de limite septentrionale (2079, 2017), elle fonctionne visiblement avec le fossé en « L » 2017. Longue de 6,60 m et large de 3,60 m, elle possède un profil en cuvette atteignant 2,10 m de profondeur. Trois comblements limono-sableux ont été distingués lors de sa fouille ; ils présentent des teintes allant du blanc au beige ou au gris, avec de nom-

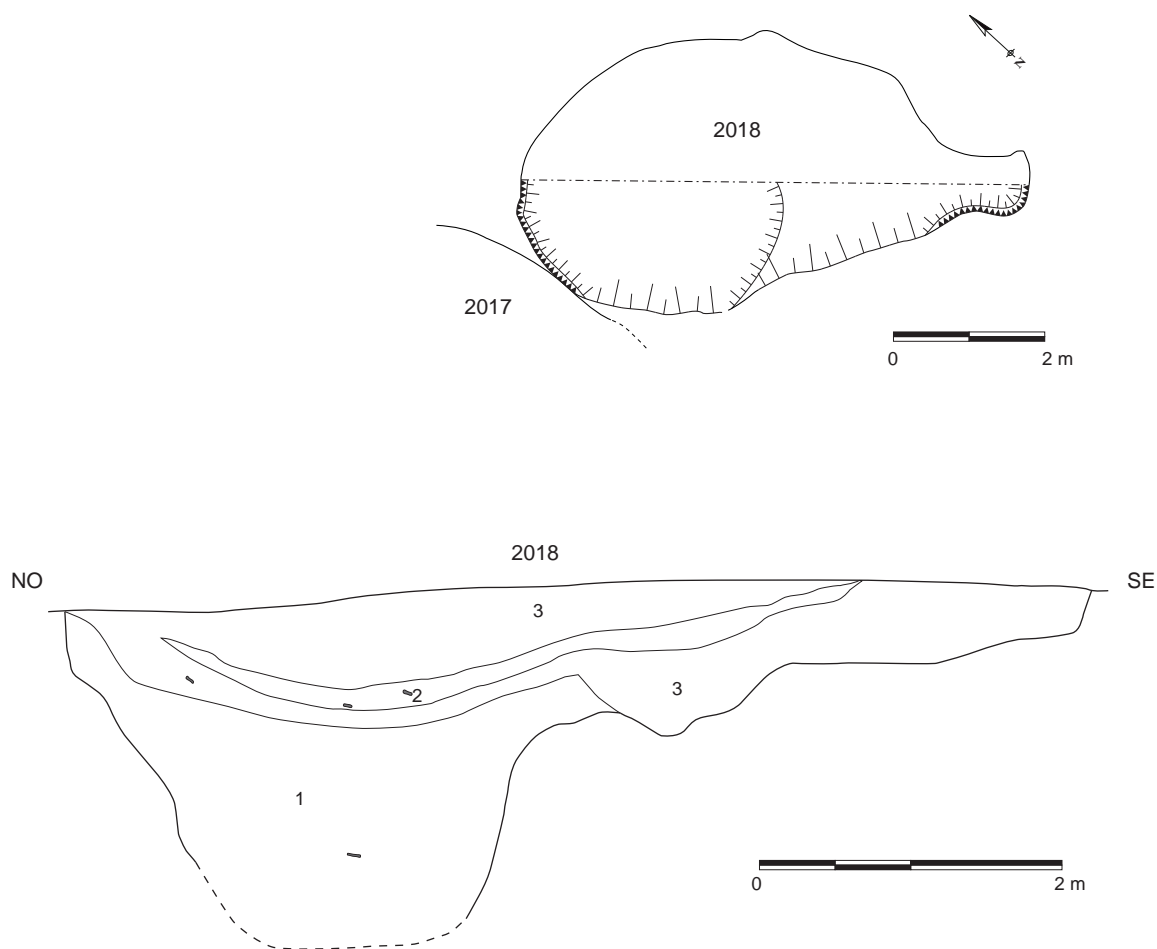


FIG. 6. — La fosse 2018. Plan et coupe. Plan 1/100 ; coupe 1/50.

breuses inclusions d'oxydes ferro-manganique ainsi qu'un niveau noir peu épais assorti de petits charbons de bois. Les traces de curage sur la partie supérieure de la coupe laissent supposer un entretien et une possible utilisation de la structure après son comblement partiel.

Bien que peu abondant, le mobilier de la fosse compte néanmoins quelques fragments de tuile, de torchis, de verre brun, une scorie, deux clous, un anneau en fer, et une lame de serpe ou de couteau fragmentée. Par ailleurs, quelques tessons de céramique ont été mis au jour lors de la fouille (nombre minimum d'individus : dix) ; il s'agit d'un pot à cuire de type *NPic* P1 en céramique rugueuse sombre, deux pots à cuire M5 et M6 et une jatte J8 en céramique modelée ; la céramique gallo-belge est représentée par une assiette A5 en *terra nigra* champenoise et par deux pots à boire P6 en *terra rubra* champenoise. Ce

lot réduit a servi d'ensemble de référence pour la constitution du premier horizon céramique, particulièrement indigent (nombre minimum d'individus : vingt-sept). Au regard de sa composition, cet horizon peut être rattaché à l'horizon V de synthèse<sup>6</sup> daté de 45-50 à 65-70 ap. J.-C. Étant reliée au fossé 2017 avec lequel elle fonctionnait, cette vaste fosse devait participer au drainage de la zone. Pour autant, sa fonction ne peut être précisée plus avant.

#### 2.1.5. Des parcelles annexes de l'espace central

À l'exception des fossés d'enclos, les parcelles situées à l'est et à l'ouest de l'espace central n'ont pas révélé d'aménagements pour cette phase d'occupation (fig. 3).

La petite quantité de mobilier céramique relevant de la première phase a pu être appréhendée par analogie avec la fosse 2018, qui a servi de contexte de réfé-

6. — DERU 1996.

rence. Au sein de ce lot, la proportion de céramique modelée surpasse celle de la rugueuse. La *terra rubra* et la *terra nigra* sont également représentées, en moindres quantités. Cet horizon a été rattaché à l'horizon V de synthèse (45-50 à 65-70 ap. J.-C.). Enfin, la pauvreté du matériel relevant de cette phase est à souligner; une pierre à aiguiser oblongue (4) et une lame de serpe (8) ou de couteau constituent les seuls éléments remarquables.

Les débuts de l'établissement sont marqués par la mise en place d'un réseau de fossés délimitant des parcelles vides d'occupation, mais aussi un espace rectangulaire bipartite dans lequel s'inscrit l'ensemble des structures. Les premiers bâtiments (bâtiments 1 et 2) sont érigés dans la zone nord, le long du fossé de partition. Quelques rares fosses relèvent également de cette période; elles sont situées majoritairement dans la zone sud.

## 2.2. Phase II : développement du réseau fossoyé et des structures d'habitat et d'activité : un établissement rural à son apogée (fin du 1<sup>er</sup> s. ap. J.-C.)

La deuxième phase gallo-romaine se situe dans le courant des troisième et quatrième quarts du 1<sup>er</sup> s. ap. J.-C. (fig. 7). Les espaces définis durant la première phase conservent sensiblement les mêmes proportions et les bâtiments 1 et 2 sont encore en usage. Cependant, on observe également un remaniement du réseau fossoyé et des accès, ainsi que la construction de deux grands bâtiments (bâtiments 3 et 4) et d'un plus petit (bâtiment 8).

### 2.2.1. Le maintien des limites spatiales et l'amélioration du réseau fossoyé

Le nord de l'enclos est toujours bordé par le fossé 2079 qui demeure en usage tel qu'il était à la fin de la première phase. Un second fossé est installé parallèlement (2026). Ils définissent ensemble un espace large de 5 m, qui doit nécessairement être emprunté pour pénétrer dans l'enclos par le nord.

L'espace central est circonscrit à l'ouest par un petit fossé (2030) creusé, à quelques mètres à peine, de celui en usage durant la phase précédente. Le fait le plus remarquable est sans conteste l'installation d'un imposant fossé (2117) en limite est (fig. 8). D'une largeur maximale de 7 m, il atteint par endroits une profondeur de 1,90 m. La réalisation de cet ouvrage a contribué, à n'en pas douter, à l'amélioration du drainage de la zone.

Durant cette période, le fossé oriental fonctionne avec quatre structures oblongues (2240, 2241, 2251, 2252), qui lui sont perpendiculaires et qui sont installées à des distances régulières les unes des autres (10 à 12 m) (fig. 8). De plan subrectangulaire, leur longueur est comprise entre 6 et 8 m et leur largeur entre 1,40 et 1,75 m. Leurs profils en pente douce très régulière (environ 30°) atteignent le fond du fossé, soit une profondeur comprise entre 1 m et 1,20 m. Leur comblement est constitué d'un limon sableux gris-brun très oxydé, assorti de nombreuses traces blanchâtres bordées d'oxydes témoignant d'un lessivage important. L'absence d'amas différenciés dans les comblements suggère un contexte sédimenté à courant quasi nul<sup>7</sup>. La nature instable du substrat limono-sableux implique un renfort des parois, par exemple sous la forme de planches de bois<sup>8</sup>.

Dans l'espace central, la partition est conservée, une palissade sur poteaux de bois est cependant érigée en lieu et place du petit fossé (2890). Elle s'étend de l'angle sud-ouest du bâtiment 2 à l'extrémité nord-est du bâtiment 1. Dans un deuxième temps, une petite portion de palissade vient s'adjoindre au nord-est, accolée au bâtiment 3 nouvellement installé. Il est à noter qu'une ouverture est conservée entre ces deux sections.

L'organisation des espaces extérieurs évolue quelque peu également. L'espace oriental n'est plus traversé par aucun fossé, ce qui laisse supposer une absence d'activité dans cette zone ou, à contrario, une zone d'activité agrandie, dont les limites seraient situées en dehors de l'emprise. Comme cela a déjà été dit, l'espace occidental conserve une limite septentrionale (2026) décalée de quelques mètres par rapport à la phase précédente<sup>9</sup>. De même, le fossé nord-est/sud-ouest (2029) qui le partitionne, est doublé d'un autre fossé de même gabarit installé parallèlement (2034). Ces fossés bordiers matérialisent un chemin menant à l'espace central, au cœur de l'établissement. Un alignement de fosses et de trous de poteaux situé à quelques mètres de la limite est pourrait correspondre à une barrière destinée à clore cet accès.

### 2.2.2. L'enclos central : l'espace septentrional

Les bâtiments 1 et 2 sont toujours en usage dans la partie septentrionale de l'espace central. Le développement de cette zone se poursuit néanmoins : deux cabanes excavées (2124, 2293) y sont installées, de

7. — Observations géologiques : Olivier Collette (pédologue, Direction de l'archéologie de Wallonie).

8. — Cf. IV.

9. — Cf. *supra*.

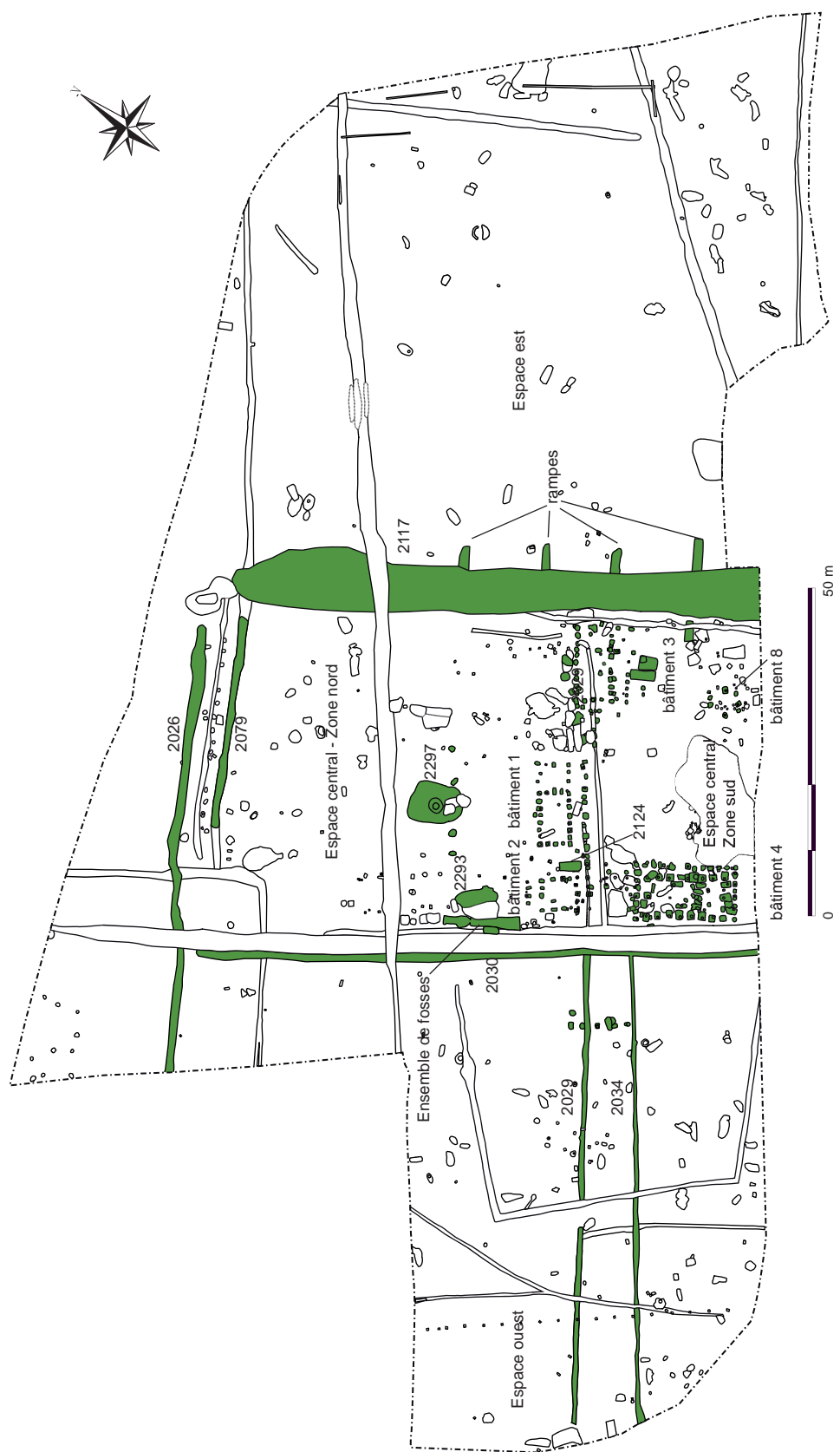


FIG. 7. — Brillion, Parc d'activités de Sars-et-Rosières. Plan général phase II. Éch. 1/1000.

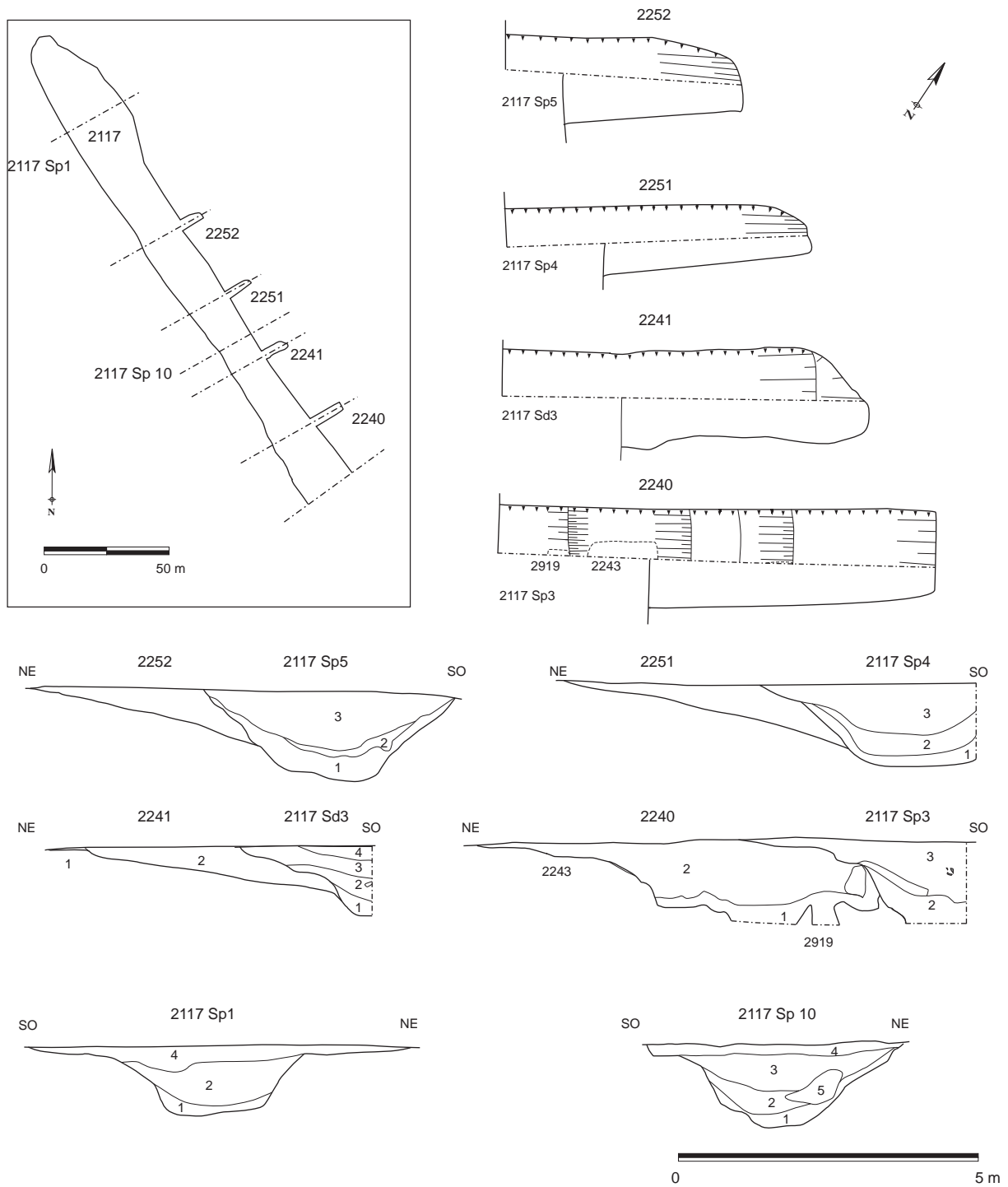


FIG. 8. — Les rampes de la parcelle ouest. Plan et coupe. Plan 1/100 ; plans et coupes 1/100.

même qu'un ensemble de fosses au nord du bâtiment 2. Au centre de la cour est creusé un puits à eau (2297-2028M).

### 2.2.2.1. Les bâtiments excavés 2124 et 2293

Autour des bâtiments 1 et 2 sont aménagés divers ensembles de fosses et autres structures excavées. L'une d'entre elles (2124) est située dans l'espace séparant les deux bâtisses – à 1 m du côté oriental du bâtiment 2 – et doit donc leur être associée (fig. 9). Il s'agit d'un creusement de plan subrectangulaire, mesurant 3,50 m de longueur pour une largeur de 1,60 m et une profondeur de 0,40 m. Ses parois longitudinales sont verticales, tandis que celles opposées sont évasées. Visible sur le fond de la fosse, un creusement circulaire (2125) correspond à un aménagement indéterminé. Deux autres trous de poteaux (2136 et 2137) ont aussi été mis au jour sur la paroi ouest; leur relation avec la structure 2124 n'a pu être définie. Le comblement est constitué de trois couches limono-sableuses gris-brun à gris clair surmontant un fin niveau de piétinement, de couleur noire. Quelques petits fragments de tuile et de terre rubéfiée proviennent de ces strates, de même que soixante tessons de céramique (nombre minimum d'individus: sept). La céramique rugueuse sombre est représentée par le pot à cuire *NPic* P4 et la jatte *NPic* J5, la *terra nigra* par les assiettes A42/43 et A48. L'interprétation de ce type de structure demeure délicate, toutefois au vu de ses caractéristiques morphologiques et de son environnement, l'hypothèse d'un petit bâtiment excavé annexe paraît tout à fait probante.

Le bâtiment excavé (2293) complète la partie orientale de cet ensemble (fig. 10). Cette structure subrectangulaire est longue de près de 7 m et large de 2,50 m, pour une profondeur de 0,80 m. Ses parois sont évasées et son fond est plat. Deux creusements présents sur le fond, respectivement au centre et dans la partie sud, pourraient correspondre à des trous de poteaux (2300 et 2292). Le comblement du bâtiment comporte trois couches. La première est argilo-sableuse et consiste en une alternance de niveau gris et orange se superposant à un niveau de piétinement argileux gris clair. Les deux couches supérieures correspondent à un limon sableux très oxydé beige à brun, avec de nombreuses traces d'infiltration. Quelques éclats de tuile et de grès en sont issus, de même que quatre clous et un jeton circulaire taillé dans une tuile. Le mobilier céramique compte

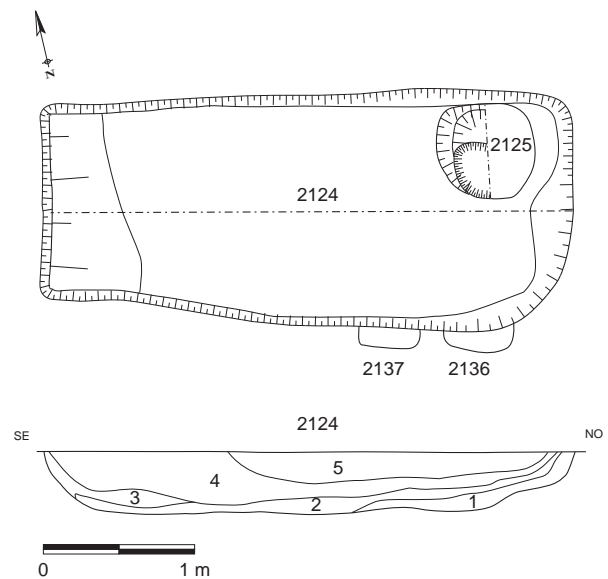


FIG. 9. — La cabane excavée 2124. Plan et coupe 1/50.

quelques tessons, parmi lesquels ont été identifiés un pot à boire P46-49 en *terra nigra* et une jatte *NPic* J12 en céramique rugueuse sombre, une jatte en céramique dorée et une anse d'amphore de Bétique.

Au regard des maigres éléments conservés, la caractérisation fonctionnelle s'appuie sur les nombreux exemples similaires reconnus à un niveau régional<sup>10</sup>; un bâtiment excavé peut être proposé.

### 2.2.2.2. Un ensemble de quatre fosses ovales et quadrangulaires

Quatre fosses (2276, 2281, 2295, 2296) et un probable bâtiment excavé (2293) sont installés le long du fossé occidental, moins de 10 m au nord du bâtiment 2 (fig. 11).

La plus occidentale de ces fosses (2296) présente un plan rectangulaire (2,50 m de longueur, 1,20 m de largeur) et un profil atteignant une profondeur modérée (0,50 m).

Les fosses situées au nord (2276, 2281) possèdent, quant à elles, des dimensions comprises entre 2 m et 2,50 m pour la longueur, entre 1,20 m et 1,70 m pour la largeur, et une profondeur variant de 0,50 m à 1,20 m. Leurs parois verticales à peu évasées s'achè-

10. — Noyelles-les-Seclin « La Pointe » (BLONDIAU *et alii* 2005), Lauwin-Planque « Les dix-neuf » (BRON *et alii* 2012), Sin-le-Noble « Le Raquet – Les Jardins familiaux » (LEBRUN 2012), Les Rues-des-

Vignes « Rue du Cimetière/rue du Stade » (BLONDEAU 2011), Fréthun « Rue Parenty » (MEURISSE 2010).

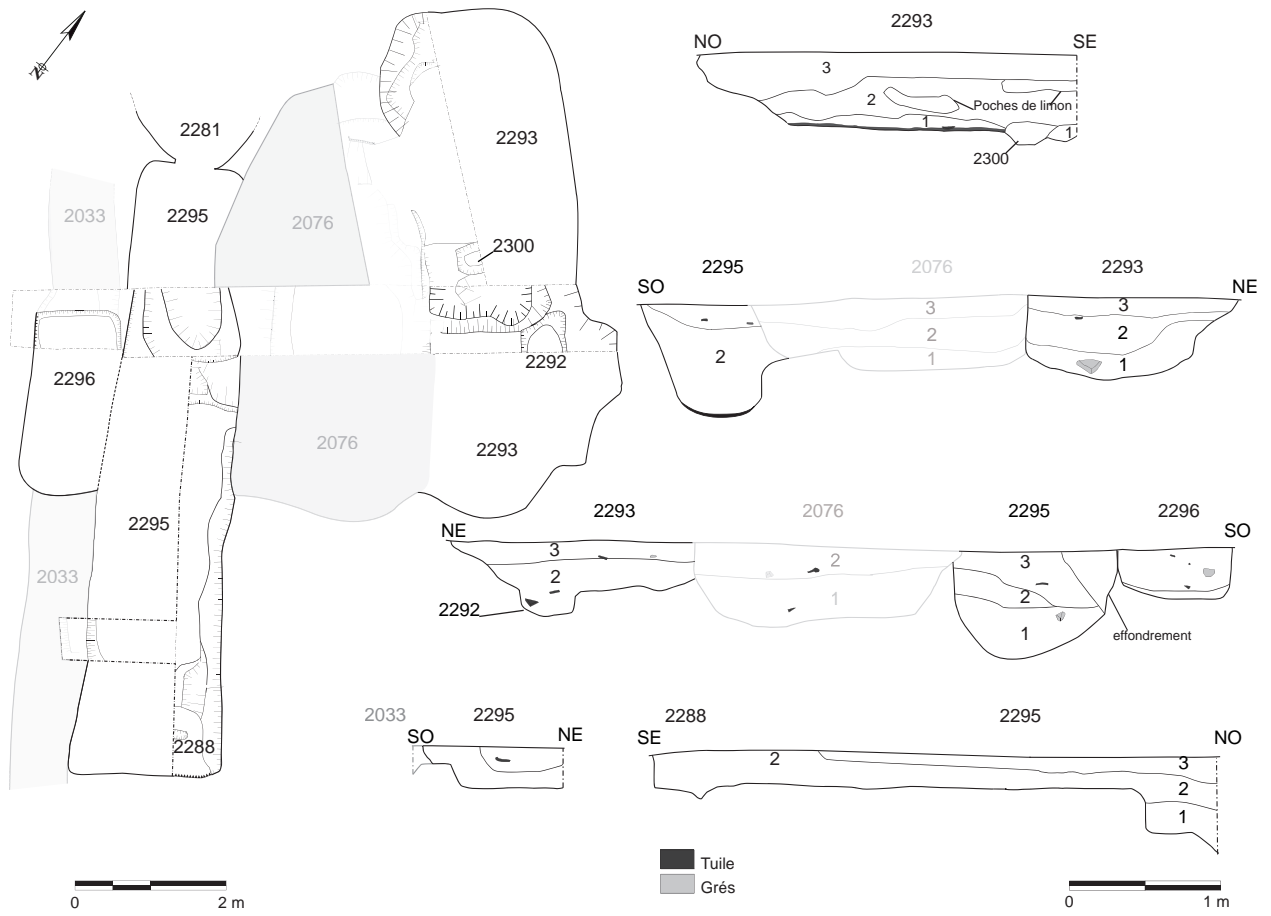


FIG. 10. — Le bâtiment excavé 2293. Plan et coupe. Plan 1/100 ; coupes 1/50.

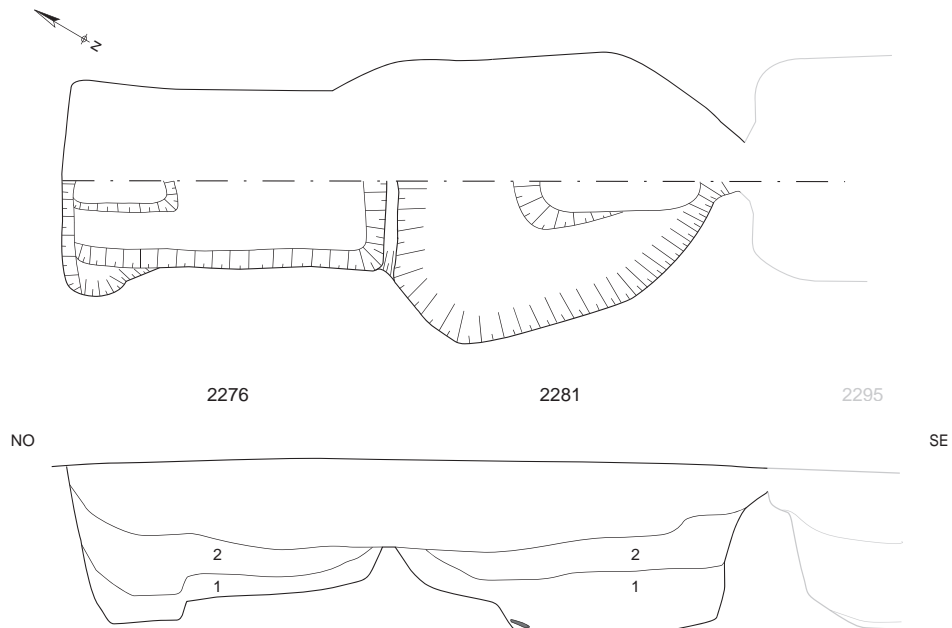


FIG. 11. — Les fosses 2276 et 2281. Plans et coupes 1/50.

vent sur un fond plat, accompagné d'une marche ou d'un surcreusement; il en est de même de la partie nord de la longue fosse rectangulaire (2295). Le profil atypique de cette structure est aussi caractérisé, dans sa portion méridionale, par un fond plat (profondeur 0,30 m) reconnu sur près de 5 m de long, pour une longueur et une largeur totales de 8 m et de 1,30 m. Le comblement de ces creusements s'organise en trois couches distinctes. La première couche est de couleur gris clair à gris moyen; sa nature limono-argileuse témoigne de la présence d'eau stagnante ayant entraîné un tri granulométrique. Les deux niveaux supérieurs sont constitués d'un limon-sableux beige à gris-brun, avec de nombreuses traces d'oxydation et d'infiltration; il s'agit là de niveaux d'abandon. Ces derniers ont par ailleurs fourni l'essentiel du mobilier découvert. Celui-ci consiste en quelques fragments de grès, de tuile, de fer (un clou) et de céramique. Deux fibules fragmentées en bronze (2 et 3) sont issues de la couche sommitale des fosses les plus au nord; l'une d'entre elles (2) correspond au type 16 d'Almgren, daté de la seconde moitié du I<sup>er</sup> s. au II<sup>e</sup> s.<sup>11</sup>.

La fonction de ces fosses demeure indéterminée.

### 2.2.2.3. Un puits à eau (2297) au centre de la cour nord

Un puits à eau est construit en face du bâtiment 1 (fig. 12), au centre de l'espace septentrional. Le puits est cuvelé sur l'ensemble de sa hauteur (près 4,30 m); le cuvelage est réalisé en blocs de grès disposés en couronne. Installé dans une fosse ovale de 9 m sur 3 m (2298), il présente un diamètre extérieur de 1,50 m, et un diamètre interne avoisinant le mètre. Les blocs de grès landéniens sont grossièrement équarris, taillés en biseau sur la largeur, avec une face plane visible de l'intérieur du cuvelage. Le comblement est constitué de trois niveaux. Issu de la décomposition d'éléments organiques immergés, le premier niveau est argileux et gris-noir. Le deuxième est une argile sableuse bleu-tée, tandis que le niveau supérieur, qui correspond à l'abandon, est un limon sableux beige très oxydé. Dans les trois couches ont été dégagés quelques fragments de tuile, de céramique, de grès et de rares clous.

Le premier comblement correspond à l'utilisation du puits; il a conservé quelques tessons, dont de la terre sigillée du Centre de la Gaule, mais aussi un pot à cuire M5/6 en céramique modelée, un pot à cuire NPic P1 en céramique rugueuse sombre et un mortier Gose (455-62). Une anse de seau en bronze (6) doit aussi lui être associée.



FIG. 12. — Le puits à eau 2297.

De même, la présence de restes végétaux variés (noisettes, feuilles et graines) est à signaler. Parmi ceux-ci apparaissent notamment de nombreux fragments de bois. L'étude xylologique a permis d'identifier des branches et des brindilles de saule, de peuplier, de sureau et de bouleau, ainsi que des fragments de planches de chêne et de hêtre. Les seuls restes fauniques relevant de cette phase d'occupation proviennent également du puits. Il s'agit d'ossements de cervidés (cerf, chevreuil) en connexion anatomique.

### 2.2.3. L'espace méridional

#### 2.2.3.1. Le bâtiment 3 et ses fosses

La construction de deux nouveaux bâtiments (bâtiments 3 et 4) complète la structuration du cœur de l'occupation et la fermeture des espaces. Le bâtiment 3 (fig. 13) est situé à proximité du large fossé oriental (2117), sur le petit fossé de partition (2075) en usage durant la phase précédente. Cet édifice ne s'inscrit pas dans l'axe des bâtiments 1 et 2, qui sont toujours en usage, mais dans celui de la palissade centrale.

11. — Détermination A. Dananai.

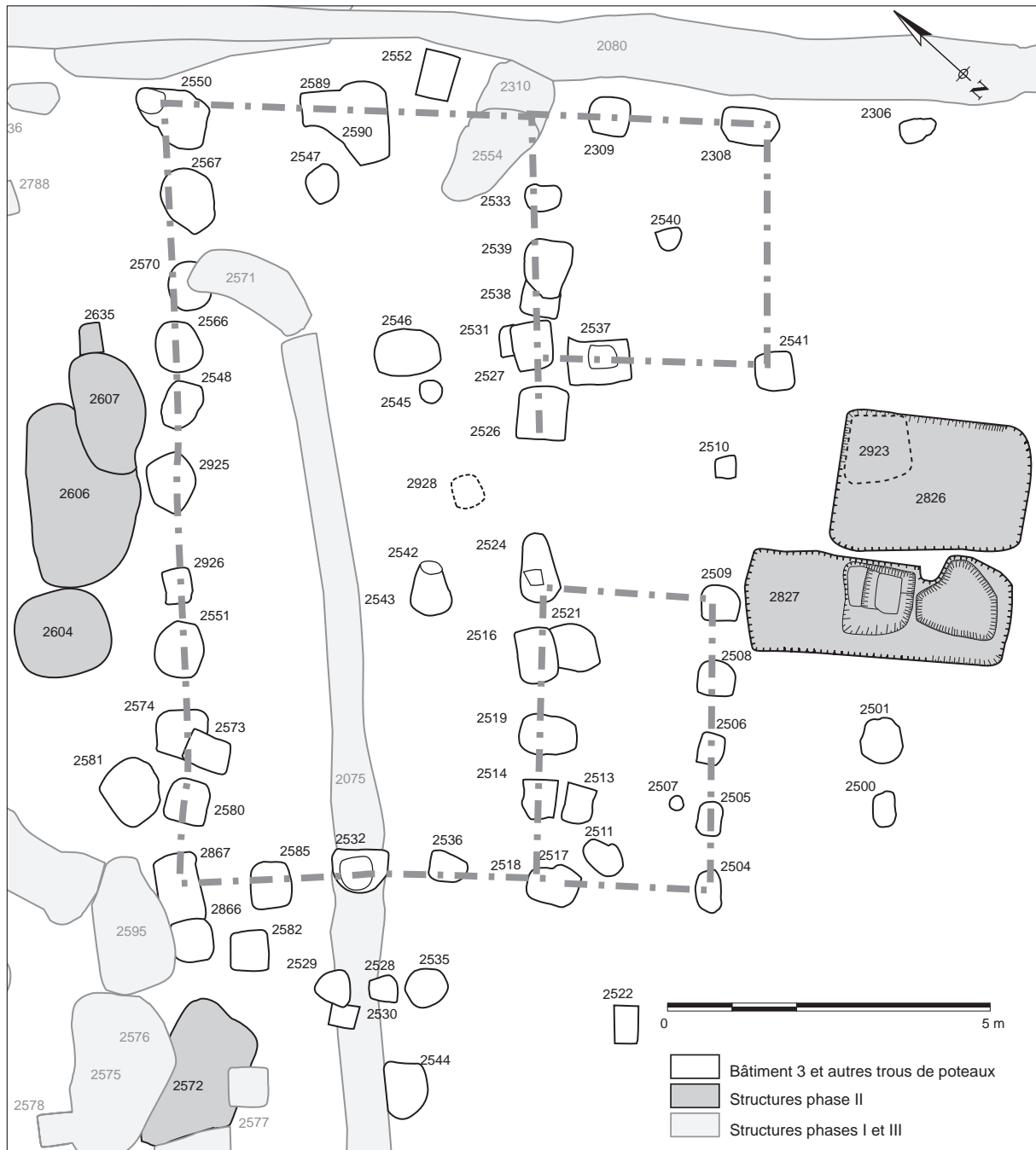


FIG. 13. — Le bâtiment 3 et les fosses 2826 et 2827. Plan 1/100.

Les quarante-huit poteaux qui le constituent s'organisent en un plan rectangulaire à une nef, avec deux appentis accolés à la longueur sud. La superficie de l'espace principal avoisine les 70 m<sup>2</sup> (12 m de longueur sur 6 m de largeur), les deux annexes concernent une surface d'environ 20 m<sup>2</sup>. L'entrée dans le bâtiment s'effectue par le sud, entre les deux annexes.

La présence de poteaux doubles dans la composition du mur gouttereau sud est à signaler. D'après la

stratigraphie relative, certains poteaux trahissent des réfections, tandis que d'autres fonctionnent visiblement par deux dès l'origine, sans doute pour palier un manque de matériaux d'un diamètre suffisant.

Les poteaux du corps principal s'organisent en onze entrants, larges de 5 m, séparés de 1,20 m en moyenne ; l'appentis nord s'appuie sur quatre poteaux renforcés par un poteau central, tandis que les poteaux de l'appentis sud correspondent à cinq entrants.

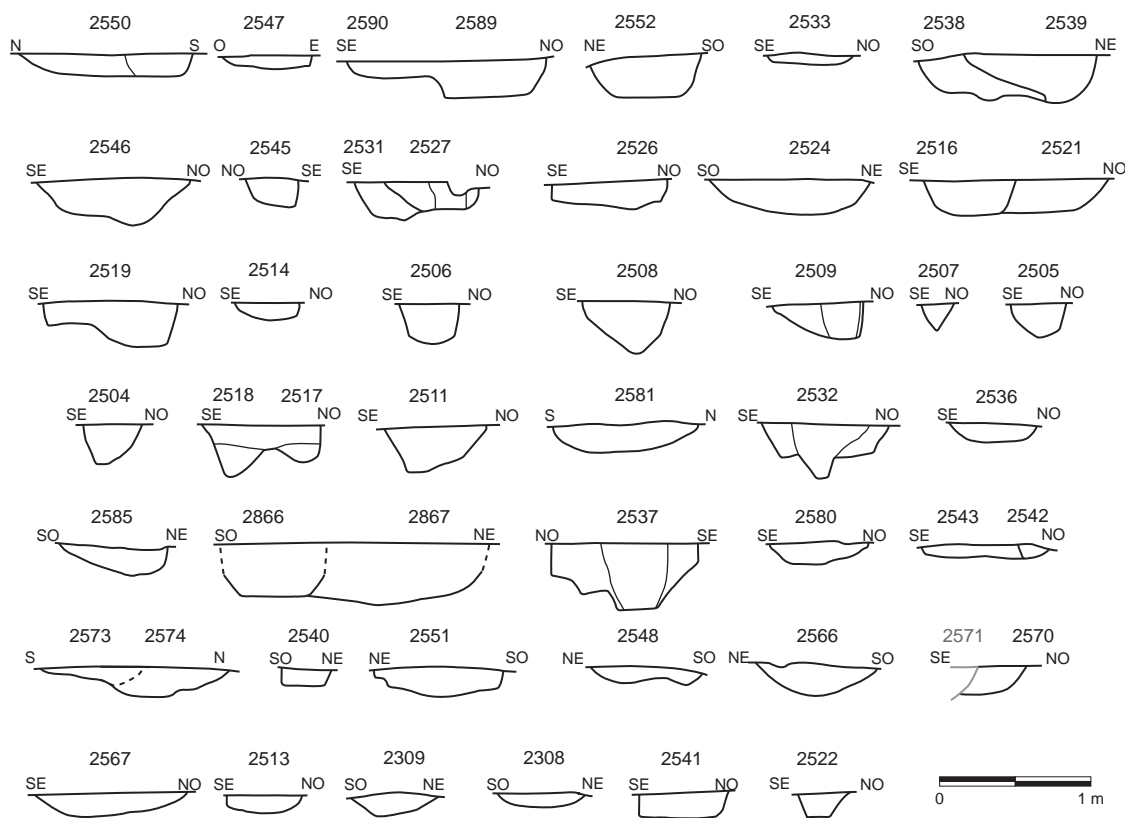


FIG. 14. — *Le bâtiment 3. Coupes 1/50.*

L'ensemble des trous de poteaux sont de plan ovale à quadrangulaire; leurs dimensions sont comprises entre 0,50 m et 1 m. Leurs profils en cuvette d'une profondeur modérée (entre 0,10 m et 0,35 m) possèdent des parois évasées et un fond parfois accompagné d'un surcreusement (fig. 14). Leurs comblements limono-sableux gris clair à gris-brun ont révélé des traces d'oxydation ferro-manganique, des fragments de tuile et de charbon de bois. Quelques tessons de céramique (nombre de restes : quarante et un, nombre minimum d'individus : sept) ont été mis au jour. Parmi ceux-ci ont été reconnus un pot à cuire *NPic* P1 en céramique rugueuse sombre, et de la vaisselle de table représentée par les pots à boire P1/2 et 46-49 en *terra nigra*.

Deux grandes fosses quadrangulaires à parois verticales (2826, 2827) sont localisées contre la face sud du bâtiment 3 (fig. 13). La fosse 2827 est installée contre l'appentis ouest, tandis que 2826 se trouve à 1,5 m de ce dernier. La fosse 2826 est de plan trapézoïdal, mesurant 2,90 m de long sur 2,30 m de large, pour une profondeur de 0,70 m (fig. 15). Son comblement limono-sableux brun clair à orangé, quasiment identique à l'encaissant, ainsi que l'absence de traces

de stagnation d'eau, laissent supposer un comblement rapide. La fosse la plus importante (2827) atteint une profondeur de 2,65 m (fig. 15). Longue de 4,15 m et large de 1,65 m, cette vaste structure possède des parois parfaitement verticales qui devaient être planchéiées et un fond plat assorti de deux imposants surcreusements adaptés à l'installation de poteaux. Une couche limono-sableuse gris-vert, surmontée d'un limon argileux bleuté, tapisse le fond de ces creusements. Les caractéristiques de ces sédiments sont à mettre en relation avec la présence de matériaux organiques décomposés; des poteaux de bois pourraient leur correspondre. Les deux dernières couches, quant à elles, limono-sableuses, gris-brun à brun, avec de nombreuses traces d'oxydation orange. Leur aspect très proche de celui du substrat environnant implique un apport rapide, probablement induit par des effondrements de parois. Le maigre mobilier céramique associé n'apporte pas d'éléments significatifs. La localisation des fosses 2826 et 2827 et leur caractéristiques morphologiques et sédimentaires incitent à proposer la fonction de celliers.

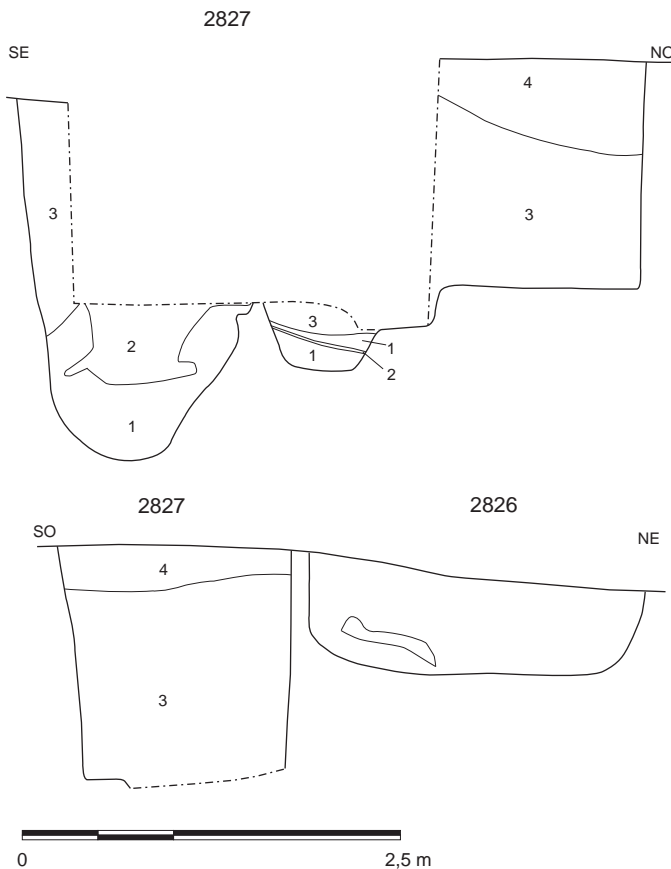


FIG. 15. — Coupe des fosses 2826 et 2827. Éch. 1/100.

#### 2.2.3.2. Le bâtiment 4

Le bâtiment 4 est construit dans l'angle sud-ouest de la zone nord, le long du fossé occidental (2004) (fig. 16). Il suit un axe nord-ouest/sud-est comme les bâtiments 2 et 8. Cet édifice rectangulaire est caractérisé par un double alignement de poteaux composant une galerie sur trois des quatre côtés de la nef. D'une longueur de 16 m sur une largeur de 8 m, il occupe une superficie totale avoisinant les 130 m<sup>2</sup>. L'espace interne concerne, sans la galerie, une surface de près de 70 m<sup>2</sup> (12,50 m de longueur, 6 m de largeur). Ce dernier est divisé en deux espaces, de 10 m et de 2,50 m de longueur, par une cloison de séparation portée par deux poteaux (2739, 2741). Deux entrées larges de trois mètres ont pu être identifiées : située sur le côté nord, la première est marquée par une interruption dans l'alignement des poteaux porteurs, elle est précédée d'un appentis rectangulaire ; la seconde est localisée en façade, au centre du long côté ouest.

Le plan du bâtiment offre l'image d'une construction robuste comptant soixante-huit trous de poteaux. La structure interne est bâtie sur vingt-quatre gros poteaux correspondant à huit entrails espacés de 1,70 m en moyenne. À l'instar des bâtiments 1 et 3, le bâtiment 4 ne possède pas de poteaux centraux, la charge de la charpente étant déportée sur les parois. Deux gros poteaux (2740, 2747) ont aussi été placés dans l'axe des entrées afin de constituer un renfort, un troisième est situé à proximité de la cloison de séparation.

Les trous de poteaux composant le corps de l'édifice sont carrés à quadrangulaires, séparés par une distance variant de 1 m à 1,50 m. Largés de 1 m et longs de 1,20 m à 1,80 m, ces creusements atteignent une profondeur comprise entre 0,35 m et 0,55 m. Les traces de poteaux, lorsqu'elles sont visibles, affichent un diamètre moyen de 0,45 m (fig. 17). Ces structures possèdent un profil avec des parois verticales à peu évasées, un fond plat ou en cuvette et, éventuellement, un surcreusement correspondant à l'emplacement du poteau. Le comblement limono-sableux des avant-trous, pratiquement identique au substrat environnant, est gris-brun à beige avec de nombreux oxydes de fer et de manganèse. La trace des poteaux ou de leur arrachage présente généralement un comblement limono-sableux gris moyen à foncé. Des fragments de céramique et de tuile se mêlent parfois au comblement de l'avant-trou, voire à celui du poteau. Certains sont employés dans le calage des poteaux, tout comme les six fragments de meule rotative (*meta* - 2 et *catillus* - 1) en grès feldspathique découverts dans trois trous de poteaux du côté ouest (2677, 2684, 2760).

Un second alignement de poteaux est parallèle aux côtés nord, sud, et est, à une distance de 1,70 m à 2 m de la structure interne. Ces trente-quatre creusements possèdent des dimensions bien plus modestes que celles évoquées pour la base du bâtiment. De plan généralement quadrangulaire, ils mesurent entre 0,30 m et 1 m de côté, pour une profondeur oscillant entre 0,10 m et 0,40 m. Leur comblement présente les mêmes caractéristiques que celui des trous de poteaux internes ; cependant la trace des poteaux est rarement observable.

La céramique provenant du bâtiment 4 est abondante (nombre de restes : cent trente-sept ; nombre minimum d'individus : treize). Elle comprend des fragments d'une jatte *NPic* J12 en céramique rugueuse sombre, un bord de pot à boire P2-10 en *terra rubra*, et un pot à cuire M5/6 en céramique modelée.

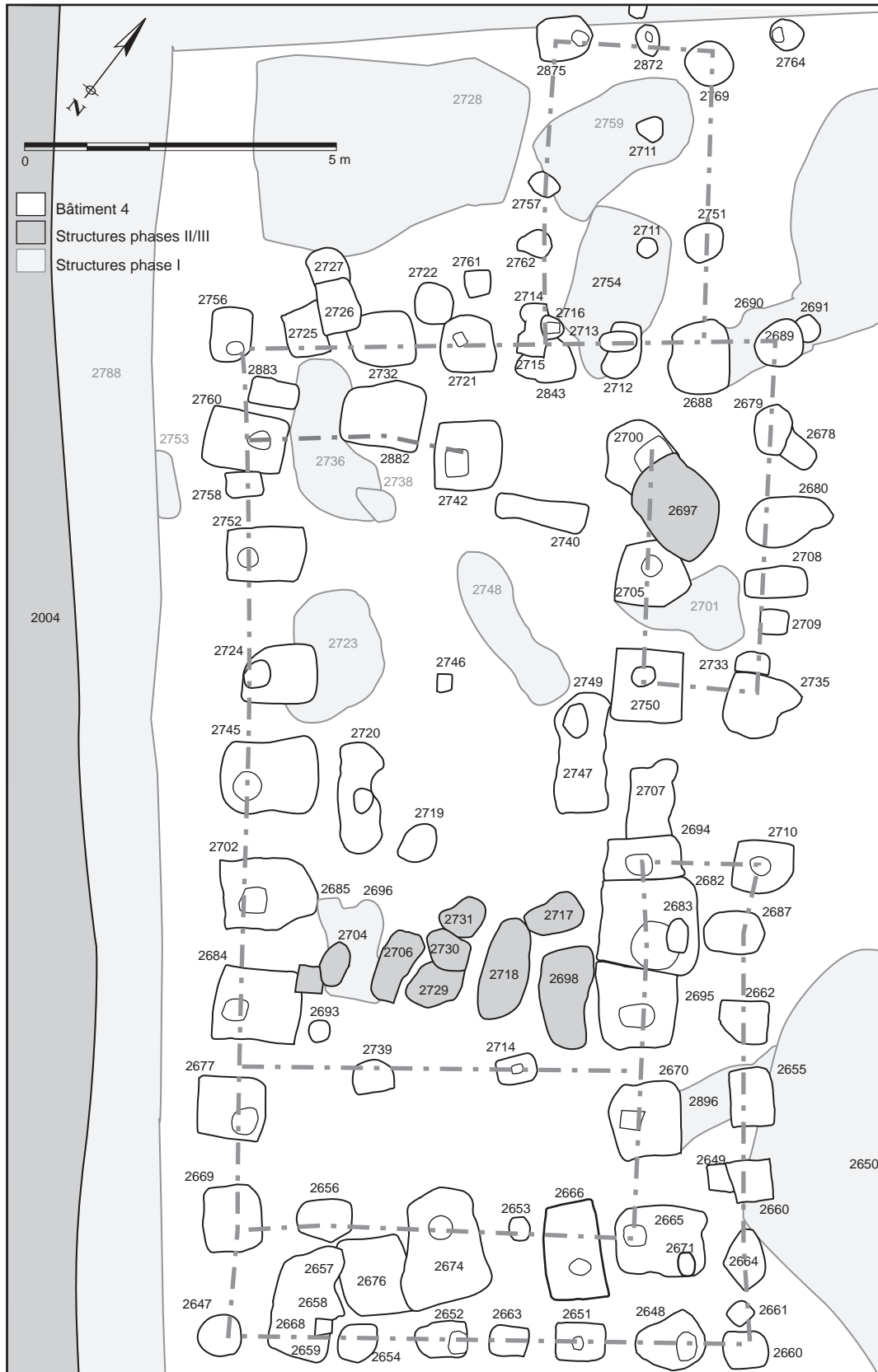


FIG. 16. — Le bâtiment 4. Plan 1/100.

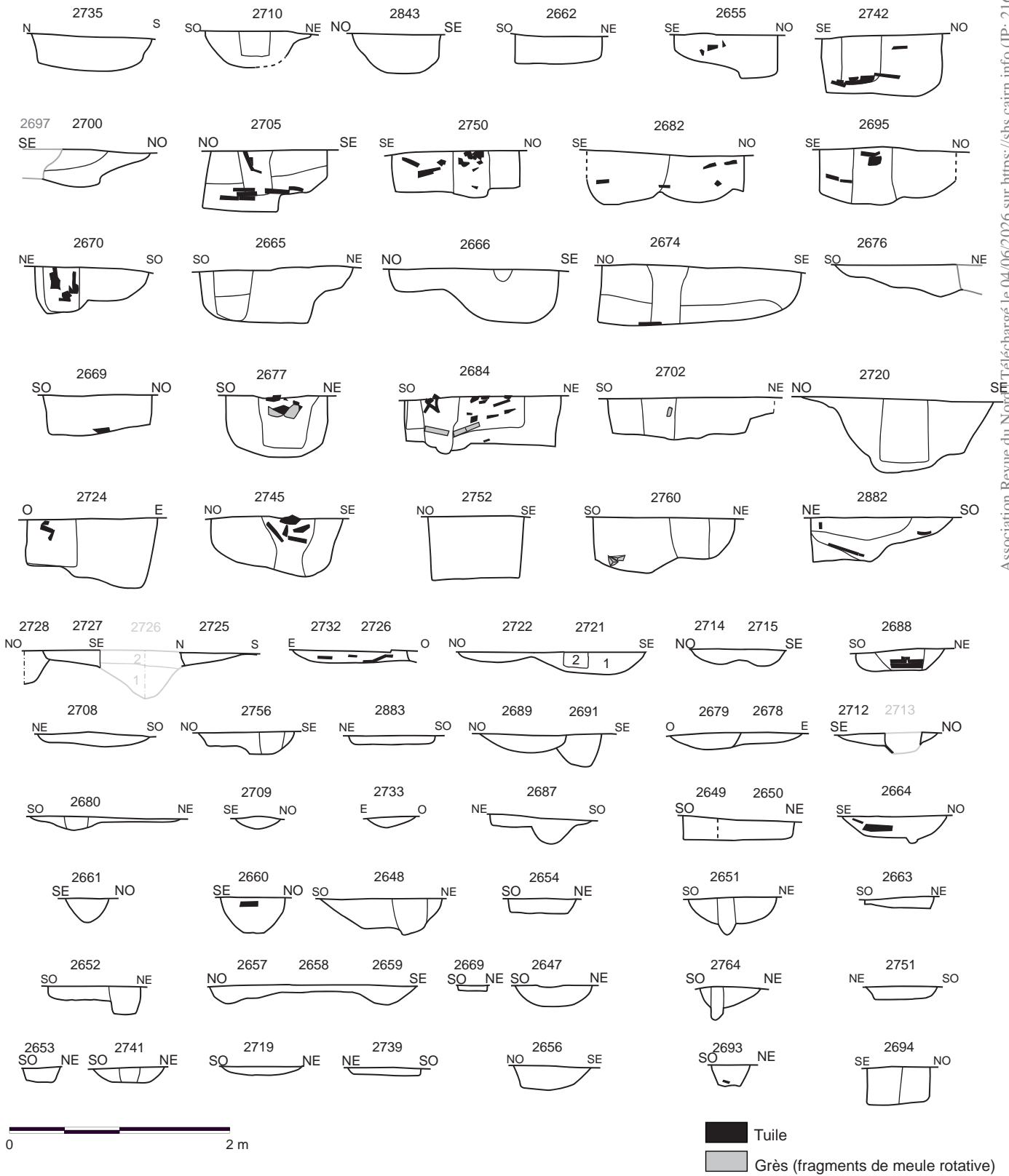


FIG. 17. — Le bâtiment 4. Coupes 1/50.

### 2.2.3.3. Organisation interne du bâtiment 4

Un mètre au nord du mur de séparation, une concentration de neuf creusements de forme ovale à subrectangulaire occupe la largeur de l'espace principal (fig. 16). Leurs dimensions varient de 0,50 m à 0,80 m pour la largeur et de 0,70 m à 1,70 m pour la longueur. Des comblements charbonneux et cendreux attestent une activité de combustion à proximité.

Dans cet ensemble s'inscrit un foyer de forme ovale (2717) sur le fond duquel repose un radier de tuiles fragmentées. Comme les autres potentielles structures de combustion de l'établissement, il ne présente pas de traces de rubéfaction. Long de 0,90 m et large de 0,60 m, pour une profondeur de 0,20 m, il possède un profil aux parois peu évasées et un fond plat. Son comblement gris moyen est constitué d'un lit de cassons de tuile et d'une grande proportion de cendre mêlée à du limon, avec du charbon de bois et de la faune en petites quantités. La céramique fait aussi partie de cet inventaire, puisque trente-deux tessons (nombre minimum d'individus : deux) ont pu être isolés. La céramique rugueuse sombre est à nouveau représentée par les types *NPic* J12 et *NPic* P4 (nombre minimum d'individus : deux). On dénombre par ailleurs des tessons de céramique modelée, de céramique commune claire et de *terra nigra*. Particulièrement peu répandus sur le site, quelques tessons de *dolium* et d'amphore de type indéterminé doivent aussi être mentionnés. Un prélèvement du comblement du foyer a fait l'objet d'une analyse carpologique ; les résultats obtenus s'avèrent quantitativement insuffisants pour être pris en compte (moins d'une dizaine d'individus par unité). Toutefois, on notera la présence d'épeautre, de blé, d'avoine mais aussi de féveroles et de pois.

### 2.2.3.4. Le bâtiment 8

Un petit bâtiment (bâtiment 8) est à signaler dans l'angle sud-est de l'emprise (fig. 7). Il possède des dimensions modestes (5 m de longueur, 3,50 m de largeur), comparées à celles des grands bâtiments. Son plan quadrangulaire partiellement conservé laisse entrevoir une répartition en croix des poteaux porteurs et une orientation nord-ouest/sud-est. L'environnement immédiat de cette construction est constitué de fosses diverses. Bien qu'aucune datation ne soit possible concernant ces dernières, il est probable qu'elles sont en relation avec le bâtiment 8. La petite taille de cette construction nous incite à envisager une fonction de stockage ou artisanale plutôt que celle d'habitation.

Le mobilier relevant de la deuxième phase est essentiellement céramique. La fosse 2124 et le fossé nord 2179 ont servi d'ensembles de références. Dans les deux cas, le répertoire est caractérisé par une proportion de céramique rugueuse sombre plus forte que celle de céramique modelée, tandis que la *terra nigra* devient la vaisselle de table majoritaire. Le deuxième horizon céramique du site peut être rapproché de l'horizon VI de synthèse<sup>12</sup>, daté de 65-70 à 85-90 ap. J.-C. En outre, on notera également la présence de six fragments d'une meule rotative de grand diamètre (meule supérieure tournante : 1, meule inférieure dormante : 2) découverts, en contexte de réemploi, en calage de poteaux du bâtiment 4. Enfin, deux fibules fragmentaires en bronze (2, 3) proviennent de la couche d'abandon des structures 2276 et 2281. La mieux conservée d'entre elles (2) a été rapprochée du type 3b de Feugère connu et daté de 15 à 60 ap. J.-C.

Cette période d'expansion de l'occupation voit le développement d'un important dispositif de drainage en limite ouest de l'espace central. Deux chemins sont créés à l'ouest et au nord, une palissade matérialise désormais la division de l'espace central. Dans la zone nord, à proximité des bâtiments, sont installées des cabanes excavées, des fosses et des structures en relation avec la vie quotidienne et les activités pratiquées sur le site. En outre, la zone méridionale est dotée de deux grands bâtiments rectangulaires (bâtiments 3 et 4) et d'un petit bâtiment de stockage (bâtiment 8). Tandis que les bâtiments 3 et 8 sont rapidement abandonnés, le bâtiment 4 reste en usage durant la dernière phase.

## 2.3. Phase III : les derniers aménagements et la fin de l'occupation (fin I<sup>er</sup> s. - début II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)

Au tournant des I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> s., la troisième et dernière phase débute, tandis que s'achève une période de développement d'une occupation rurale désormais bien installée (fig. 18). Les principales modifications du paysage consistent, sur les espaces annexes, en l'installation de nouveaux réseaux fossoyés. Au cœur de l'espace central, le bâtiment 3 est abandonné, des cabanes excavées et des zones d'activités sont installées. Cette organisation va perdurer quelque temps, pour le moins des dernières décennies du I<sup>er</sup> s. jusqu'à l'abandon du site, au tout début du II<sup>e</sup> s.

### 2.3.1. La permanence de l'espace central et la création de nouveaux fossés

Le passage de la deuxième à la troisième phase est notamment marqué par l'abandon des fossés bordiers

12. — DERU 1996.



FIG. 18. — Brillon, Parc d'activités de Sars-et-Rosières. Plan général phase III. Éch. 1/1000.

qui délimitaient un chemin au nord (2026, 2079). Ces fossés cessent d'être en activité au profit d'un seul fossé (2010), complété d'une palissade sur poteaux (palissade nord). Toutefois l'ouverture septentrionale du site est maintenue telle qu'elle a été établie au cours des phases antérieures.

Les limites de l'espace central sont conservées dans leur ensemble et le drainage de la zone est amélioré par le creusement d'un large fossé à l'ouest (2004). Celui-ci présente une largeur et une profondeur importantes (largeur: 2,20 m à 2,80 m, profondeur: 0,70 m à 1,30 m). À l'est, le fossé (2117) a visiblement été entretenu, tandis que les quatre rampes (2240, 2241, 2251, 2252) avec lesquelles il fonctionnait ont été abandonnées et rebouchées. Enfin, un petit fossé (2080) vient le rejoindre, à moins de 40 m de la limite sud de l'emprise, et fonctionne avec lui. La nécessité d'un drainage localisé pourrait justifier cette dérivation. À la périphérie de l'enclos central, les parcelles orientale et occidentale sont visiblement réorganisées. Deux nouveaux fossés parcourent l'espace occidental: le fossé en agrafe 2265, dont la forme pourrait laisser présager une datation précoce, recoupe nettement les fossés des phases antérieures, un fossé en forme de fourche (2378-2375-2376) relève également de cette phase. L'espace oriental est également restructuré, autour de deux fossés orientés nord - nord-est/sud - sud-ouest pour l'un (2328) et nord-ouest/sud-est (2308) pour l'autre.

### 2.3.2. L'espace central: la zone nord

#### 2.3.2.1. Les bâtiments 1 et 2 et l'ensemble de fossés à l'est du bâtiment 1

Les bâtiments 1 et 2 sont conservés, de même que la palissade sud installée durant la deuxième phase. *A contrario*, le bâtiment 3 et la petite section de palissade qui lui était adjointe n'ont pas perduré.

Un ensemble de sept fossés occupe une partie de l'aire disponible à l'est du bâtiment 1. Trois d'entre elles possèdent des formes et des profils irréguliers (2556-2565, 2568, 2583) et sont comblées par un limon sableux gris-brun avec de nombreuses traces d'infiltration et de lessivage ainsi que de rares poches charbonneuses. Ces caractéristiques pourraient convenir à des fossés d'extraction.

Deux fossés sont alignées dans l'axe du bâtiment 1 (2575, 2595). Elles se distinguent par un plan régulier ovale (L: 2,20 m - 2,60 m; l: 1,20 m - 1,60 m), des parois plus ou moins évasées et un fond plat (prof.: 0,70 m). La nature charbonneuse et cendreuse de leur comblement doit être soulignée. Il en est de même pour les fossés oblongues (2559, 2560) accolées au



FIG. 19. — La fosse 2559. Cliché L. Meurisse.

bâtiment 1 avec lequel elles fonctionnent (fig. 19). Elles présentent une longueur de plus de 4 m, pour une largeur de 1,30 m et une profondeur de 0,50 m.

Leurs complements limono-sableux gris clair à beige sont lités et comportent aussi de la cendre, ainsi que de minces couches charbonneuses nettement visibles. Deux trous de poteaux disposés de part et d'autre de ces fossés ont très certainement fonctionné avec elles, par exemple pour l'installation d'une couverture.

Un échantillon de l'épaisse couche cendreuse conservée dans la plus orientale de ces fossés (2595) a fait l'objet d'une étude carpologique; plus de 600 grains de céréales en proviennent (dont une forte proportion de blé tendre (315 grains), de blé (170 grains) et d'épeautre (138 grains). En outre, il faut noter la présence de divers éléments de balle (glume, épillet, rachis), de fragments de paille, mais aussi celle de légumineuses variées (pois cultivé, vesce/gesse/pois, féverole) et de plantes adventices (grémil des champs, brôme, nigelle, oseille). Ces rejets quantitativement significatifs témoignent de pratiques relevant du trai-

tement des récoltes (séchage, vannage, criblage, stockage).

Le mobilier issu de cet ensemble est essentiellement céramique. Il compte notamment une cruche en céramique commune claire (*Cam* 169) (2556) une jatte en céramique modelée du type J8 (2556), une assiette en terre sigillée Drag. 17 du sud de la Gaule (2559-2560), une autre du type Drag 18 du centre de la Gaule (2556) et une amphore de Bétique (2559-2560). La fonction de ces fosses demeure indéterminée, cependant une activité en relation avec les pratiques agricoles peut être supposée, comme le laisse penser le fragment de pierre à aiguiser découvert dans la fosse 2575 (9).

### 2.3.2.2. Des bâtiments excavés et des fosses

Au nord-ouest des bâtiments 1 et 2, un nouveau bâtiment excavé (2076) remplace le précédent (2293). De forme subrectangulaire, il mesure près de 6 m de long pour une largeur de 2,90 m et une profondeur de 0,80 m. Son profil comporte un fond plat, surcreusé par endroit, et des parois obliques. Son comblement limono-sableux gris-brun, avec plus ou moins d'inclusions de limon orange, présente de nombreuses traces d'infiltration et d'oxydation. Une scorie métallique, quelques fragments de fer (dont trois clous) et de tuile composent le mobilier de ce bâtiment. On dénombre aussi divers tessons de céramique, parmi lesquels ont été reconnues les formes suivantes : un pot à cuire M6 et une jatte J8 en céramique modelée (groupe A), une coupe à boire en terre sigillée (type VeA), un pot à col concave type P46-49 en *terra nigra* et un mortier de Noyon.

Trois petites fosses quadrangulaires (2272, 2278, 2279), proches de l'extrémité nord du bâtiment excavé, sont à signaler. Ces structures mesurent entre 1,40 m et 1,90 m de côté et s'apparentent, tant par leur morphologie que par leur comblement, aux fosses en usage durant la phase précédente. Leur comblement a révélé quelques rares clous, ainsi qu'une jatte J8 en céramique modelée, un plat à cuire *NPic* A8 en céramique rugueuse sombre et un pot à boire en *terra nigra* (type indéterminé).

Un petit bâtiment semi-excavé (2884-2879) prend place dans la zone nord (fig. 20), une quinzaine de mètres à l'est du puits à eau. De forme quadrangulaire avec une excroissance ovale au nord, il mesure près de 5,60 m de longueur pour une largeur de 2,10 m. À l'exception de son accès septentrional (prof. : 0,60 m), sa profondeur n'excède pas 0,25 m. Quatre trous de poteaux (2880, 2899, 2909, 2910) lui sont associés ; ils sont situés à proximité de l'angle sud-est et au milieu de la longueur ouest. Hormis quelques clous, le



FIG. 20. — Le bâtiment semi-excavé 2884-2879.  
Cliché L. Meurisse.

mobilier mis au jour est essentiellement céramique. Il compte notamment des fragments de *dolium*, d'amphore de Bétique (Dressel 20), un mortier de Noyon (*Gose* 455-62), ainsi qu'un plat à cuire en VRP (Groupe RdV B) *Blicquy* 4, une jatte en céramique rugueuse sombre *NPic* J12 ou encore une cruche en céramique commune claire (groupe savonneuse).

### 2.3.3. L'espace central : la zone sud

#### 2.3.3.1. Le bâtiment 4 et sa clôture

Le bâtiment 4 demeure en usage. Son organisation connaît néanmoins une modification : l'appentis nord est remplacé par une clôture sur poteaux.

#### 2.3.3.2. Le bâtiment 6

Le bâtiment 6 remplace le bâtiment 8 entre le fossé est (2117) et un niveau d'incendie (2085). De même envergure que son prédécesseur, il possède un plan rectangulaire de 5 m de longueur sur 4 m de largeur et occupe une superficie de 20 m<sup>2</sup>. Son orientation nord-est/sud-ouest est identique à celle des bâtiments 2 et 4, toutefois, son plan simple contraste avec ceux de ces édifices : les poteaux porteurs sont ici répartis aux quatre angles. Des poteaux plus petits prennent place entre ceux-ci, parfois par ensemble de deux. Comme le bâtiment 8, il présente les caractéristiques d'une unité employée pour le stockage ou pour une activité agricole ou artisanale indéterminée.

#### 2.3.3.3. Un niveau d'incendie à proximité du bâtiment 4 (2085)

Un niveau limono-sableux et charbonneux, accompagné d'une petite quantité de fragments de tuile, s'étend dans la cour méridionale, à l'ouest du bâti-

ment 4. Couvrant un espace de près de 12 m de longueur sur 10 m de largeur, ce niveau est cependant conservé sur une faible épaisseur (0,30 m). Quelques fragments de tuile, de torchis, de faune (esquilles de dents de bovidés), de fer et de céramique (un pot à cuire M5/6 en céramique modelée, une cruche en céramique commune claire...) ont été découverts lors de la fouille. Par ailleurs, l'analyse carpologique d'un échantillon du sédiment (10 l.) a révélé un assemblage relativement pauvre, dans lequel soixante-sept grains de blé et soixante-sept grains d'épeautre ont été dénombrés; l'hypothèse d'une aire de battage ne peut donc être retenue. Au regard des observations de terrain et du mobilier associé, une aire de stockage du fumier n'est pas non plus envisageable. La fonction la plus probable est celle d'un niveau d'incendie remanié; celui-ci résulterait de la démolition d'un bâtiment proche. L'apport de ce niveau permettrait de compenser une topographie marquée localement par des chaalis de grandes dimensions.

### 2.3.4. L'espace occidental et le bâtiment 5

L'espace occidental est parcouru par un enclos en agrafe, type bien souvent associé au pacage. Un bâtiment rectangulaire sur six poteaux (bâtiment 5) s'inscrit à l'intérieur de ce dernier. Cette construction simple, d'une superficie de 20 m<sup>2</sup>, peut être mise en relation avec des activités artisanales ou du stockage. Un second fossé installé plus à l'ouest (2378-2375-2376) participe au drainage de la zone. Son tracé est composé d'un segment rectiligne et d'une fourche. Enfin, la présence d'une vaste fosse quadrangulaire non phasée à l'extrémité occidentale de la zone est à signaler. Ses caractéristiques morphologiques et sédimentaires orientent l'interprétation vers la fonction de réservoir.

Cette troisième phase gallo-romaine marque la fin de l'établissement. Un nouveau réseau de fossés est mis en place sur les parcelles est et ouest; au nord, un fossé palissadé se substitue au chemin en usage durant la phase précédente. L'enclos central est complété par le creusement d'un large fossé en limite ouest. Son organisation interne est conservée, dans ses grandes lignes. Hormis l'abandon du bâtiment 3, sont à signaler l'installation d'une cabane semi-excavée et d'un ensemble de fosses dans la zone nord. Au sud, à côté du bâtiment 4, un niveau d'incendie remanié témoigne de la destruction d'un bâtiment proche.

## 3. LE MOBILIER

### 3.1. La céramique (L. Alonso)

L'ensemble étudié comprend 3819 tessons dont 299 individus gallo-romains et dix tessons médiévaux ou d'époque moderne. Le fort taux de fragmentation du matériel et l'altération des surfaces causée par l'acidité du sol ont nui à l'identification des catégories et des types. De plus, le matériel est très dispersé, compliquant ainsi l'identification d'ensembles de référence. Le plus riche d'entre eux est le fossé 2080. Il comporte vingt individus. Cet exemple illustre la difficulté de dater le site en l'absence d'ensembles céramiques fiables et solides.

Après une courte présentation de la méthodologie employée, ce travail s'attachera à caractériser les catégories et les groupes de pâtes qui constituent le lot. Une datation par horizon chronologique sera ensuite proposée.

#### 3.1.1. Méthode

##### 3.1.1.1. Tri et quantification

La céramique de chaque structure est triée par catégories<sup>13</sup>. Ces catégories sont définies par des critères techniques (façonnage, cuisson), fonctionnels (servir, préparer, cuire, stocker...) et morphologiques, la chronologie peut en affiner la caractérisation. Elles sont ensuite subdivisées par types selon les grandes typologies de références.

Tous les tessons sont comptés (nombre de restes, NR). Cependant, seuls les bords, éléments les plus caractéristiques des récipients, permettent de déterminer le nombre minimum d'individus (NMI). Aucune pondération n'est effectuée à partir des fonds, des anses ou des décors. L'objectif d'une telle méthode est d'obtenir des ensembles parfaitement comparables car estimés sur des bases similaires. Cependant dans le cas des sites pauvres tels que Brillon, le nombre de restes peut aider à orienter la datation sur des arguments de présence ou d'absence de certains types ou de certaines catégories.

##### 3.1.1.2. Catalogue et inventaire

Toutes les données quantitatives, morphologiques et pétrographiques sont rassemblées au sein d'un inventaire (tab. 2, 3 et 4).

13. — Pour une définition des catégories céramiques voir: DERU, GRASSET 1997; DERU, ROLLET 2000; FLORENT, CABAL 2004.

Les individus dessinés sont présentés au sein d'un catalogue précis indiquant : une description morphologique et une détermination de la catégorie, du groupe de pâtes et du type, le taux de conservation de la lèvre, la couleur de la surface (S.) et de la pâte (P.), le diamètre en millimètre au niveau de la lèvre (d.)<sup>14</sup> et le numéro d'inventaire.

### 3.1.1.3. La datation

Après cette approche purement analytique, les ensembles sont observés et comparés les uns aux autres d'un point de vue qualitatif (provenance des types, apparition de catégories) et quantitatif (proportion d'une catégorie ou d'un type). Cette confrontation conduit à la mise en place d'une chronologie relative basée sur des horizons céramiques. Ces horizons reposent sur deux axiomes. Le premier est qu'un type suit une courbe de vie. Il apparaît puis disparaît dans le temps ce qui induit le second axiome : deux ensembles similaires sont contemporains. Les lots les plus riches qualitativement et quantitativement sont autant d'ensembles de référence permettant d'illustrer les horizons chronologiques. Dans le cas de Brillon, il s'agit des fossés 2079 et 2080 et des fosses 2018 et 2124.

### 3.1.1.4. Groupes de pâtes

L'observation à la loupe binoculaire du mobilier a permis la reconnaissance de groupes déjà bien identifiés : Centre et Sud de la Gaule pour la terre sigillée, Champagne pour la céramique gallo-belge, Noyon pour les mortiers<sup>15</sup> et enfin Bétique et Narbonnaise pour les amphores. La pâte dite savonneuse a été observée pour des assiettes en *terra nigra* et pour des cruches en céramique commune claire<sup>16</sup>.

Les productions locales ou régionales de céramiques de table ou culinaires ne sont pas en reste. Les pâtes septentrionales dont celles des Rues-des-Vignes représentent 21 % du lot (64 NMI). Le groupe majoritaire avec 42 % du NMI est le groupe de pâte Sars 1. Cette pâte présente une composition proche sinon identique à celle des ateliers de Bruay-la-Buissière<sup>17</sup>, de Dourges, de Blicquy et de la Calotterie. Replacés sur les cartes archéologiques du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières)<sup>18</sup>, ces ateliers apparaissent systématiquement en relation avec des affleurements d'argiles yprésiennes. Il est donc difficile de déterminer avec exactitude l'atelier de provenance de ces formes.

**Sars 1** : ce groupe présente une cassure irrégulière, il comporte de façon abondante (autour de 30 %) des inclusions petites à grosses de quartz opaque ou translucide, dont la sphéricité avoisine les 0,9 et l'angulosité les 0,5/0,7. Quelques nodules petits à gros d'argilite ou d'oxydes ferriques peuvent être observés, leur présence bien que variable reste clairesemée. Des traces charbonneuses sont perceptibles. L'homogénéité des inclusions est modérée à bonne. Quelques variations pétrographiques sont liées à la conduite de la cuisson. Les récipients les moins cuits présentent généralement plus de taches charbonneuses liées à la combustion partielle d'éléments végétaux, la pâte est souvent plus orangée et les oxydes de fer plus visibles, la réduction n'ayant pas aboutie. *A contrario*, les tessons très cuits ont une pâte feuilletée d'aspect grésé et les quartz ressortent plus nettement.

La couleur de la pâte s'étend du brun-gris au brun-gris foncé quand il s'agit de catégories cuites en mode réducteur. Pour les céramiques cuites en mode oxydant telles que la céramique commune claire et la céramique rugueuse claire, la gamme chromatique se situe autour de l'orange et du brun.

**Sars 2** : ce qui distingue cette pâte de la précédente est la petite taille des inclusions de quartz.

Si la céramique modelée comprend les pâtes Sars 1 et 2, trois autres groupes ont aussi été caractérisés pour cette catégorie. Leur aspect n'est pas sans rappeler les pâtes précédemment citées, mais seule une étude microscopique permettrait de confirmer qu'elles proviennent d'un même banc d'argile.

**Sars A** : la cassure est irrégulière. Un semis de quartz tapisse le fond de pâte. Des inclusions de chamotte moyennes à grosses sont observées de façon clairesemée à modérée, leur couleur est variable : noir/gris ou orange à brun clair. Quelques oxydes de fer petits à gros noirs ou rouges sont à signaler. Les individus paraissant les moins cuits présentent aussi quelques charbons ou simplement des traces charbonneuses. La gamme chromatique s'étend du brun olive foncé au brun-gris noirâtre.

**Sars B** : la cassure est irrégulière. Un semis de quartz tapisse le fond de pâte. Bien que proche du précédent, ce groupe présente une quantité de chamotte difficile à déterminer car confondue avec le fond de pâte de par sa couleur et son aspect. L'homogénéité des inclusions est modérée à bonne. La gamme chromatique se situe autour du noir-brun.

**Sars C** : la cassure est irrégulière. Un semis de quartz tapisse le fond de pâte. Des inclusions de chamotte anguleuses petites à grosses et oranges à brunes sont présentes de façon abondante. Quelques charbons leurs sont associés. L'homogénéité des inclusions est pauvre. La gamme chromatique s'étend du brun olive noirâtre au noir-brun.

### 3.1.1.5. Les catégories représentées

Quatorze individus de terre sigillée (TS) sont recensés. Neuf récipients proviennent des ateliers du Sud de la Gaule, les autres sont issus des ateliers du Centre (tab. 1). Le répertoire se compose d'assiettes Drag. 15, Drag. 17 et Drag. 18, des coupes Drag. 27 et d'éléments du service A de Verhnet<sup>19</sup>.

La *terra nigra* (TN), avec quarante-sept individus dénombrés, est la vaisselle de service la plus nombreuse. Son répertoire est composé d'assiettes A5, A39, A42, A43 et A48 de pots à lèvre fine et

14. — Pour quelques exceptions, le diamètre et le taux de conservation donnés sont ceux du fond.

15. — DERU 2005 ; BET *et alii* 1989 ; DERU 1996.

16. — DERU 1994 ; DERU 2005.

17. — POURIEL 2011.

18. — <http://infoterre.brgm.fr/viewer/MainTileForward.do>.

19. — BET *et alii* 1989 ; PY 1993.

Abréviation	Catégorie	Types	Bibliographie
TS	Terre sigillée	Drag. ; Service Ve A, B, C, D, E, F	Brulet 2010
FA	Faïence	—	—
GLT	Céramique glaçurée de table	—	—
GL	Céramique glaçurée	—	—
GR	Grès	—	—
TN/TR	<i>Terra nigra/Terra rubra</i>	A, C, B, P, BT	Deru 1996
DR	Céramique dorée	<i>DOR 2</i>	Deru 1994
CC	Céramique commune claire	<i>Gose, Dourges, Camulodonum</i>	Gose 1950 ; Vanvinckenroye 1991 ; Thuillier 2001
MO	Mortier	<i>Gose</i>	Gose 1950
RU/DR	Céramique rugueuse dorée	—	—
VRP	Céramique à vernis rouge pompéien	<i>Blicquy</i>	Laet 1964
RUB	Céramique rugueuse sombre	<i>NPic</i>	Collectif céramique-ABG 2010
MD	Céramique modelée	<i>Marcq J, M</i>	Florent 2010
DO	<i>Dolium</i>	—	—
AM	Amphore	Dressel	Peacock 1986
CSV	Céramique de conservation modelée	—	—

Tableau 1. — Abréviations et références des catégories céramiques.

éversée P46-49 et P54-56. Bien que plus rares, les bols B1 et les coupes C8 et C18 imitant des formes en terre sigillée sont à signaler<sup>20</sup>. Les assiettes A5 et A39 en *terra nigra* ainsi que les pots P6 en *Terra rubra* proviennent de Champagne, les autres formes sont issues des productions locales ou régionales (pâtes septentrionales ou groupes Sars 1 et Sars 2).

Deux individus de céramique dorée (DR) sont recensés. Le premier est assez mal conservé, il s'agit d'un pot à lèvres oblique en pâte savonneuse (*DOR 2*, 18)<sup>21</sup>. Le second est un bol à collerette *DOR 2* 15-1/3 (groupe Sars 1).

Onze individus de céramique commune claire (CC) sont dénombrés. Parmi eux, cinq types de cruches ont été reconnus. Trois sont issus de productions locales ou régionales (pâtes septentrionales ou du groupe Sars 1) : la cruche à baguettes *Dourges* 8, la cruche à lèvres éversée *Dourges* 9, la forme *Camulodonum* 169. La forme à lèvres moulurée *Gose* 366-369 provient de Noyon. Le type à lèvres à section triangulaire *Gose* 374-376 est en pâte dite savonneuse.

Quatre mortiers (MO) sont recensés, pour un seul type identifié : le *Gose* 455-62<sup>22</sup>. L'observation des pâtes a permis de déterminer leur provenance, il s'agit des ateliers de Noyon.

Un seul pot à cuire (non identifié) en céramique rugueuse dorée (RU/DR) a été observé (pâte septentrionale).

Les plats en céramique à vernis rouge pompéien (VRP) constituent la quasi intégralité du répertoire de cette catégorie. Deux individus *Blicquy* 4 sont comptés. L'observation des pâtes à la loupe binoculaire confirme qu'il s'agit de plats produits à l'atelier de Les-Rues-des-Vignes (pâte RdV B)<sup>23</sup>.

La céramique rugueuse sombre (RUB), tournée et cuite en mode réducteur, présente généralement une pâte riche en dégraissant<sup>24</sup>. Son répertoire est destiné à la cuisson des aliments : plats, jattes, pots. Avec 144 individus, cette catégorie est largement dominante

(48 % du NMI). Les types les plus représentés sont les jattes *NPic* J12, les pots à col tronconique *NPic* P4 (n° 51) et les pots à lèvres éversée *NPic* P1<sup>25</sup>. Quelques plats *NPic* A8 sont attestés. L'observation des pâtes confirme un approvisionnement local ou régional de ces céramiques culinaires (pâtes septentrionales et groupe Sars 1).

Cinquante-cinq individus en céramique modelée (MD) ont été dénombrés. Les types les plus communs sont les jattes à lèvres rentrante *Marcq* J8 et les pots à lèvres éversée *Marcq* M5/M6<sup>26</sup>. Trois groupes de pâtes ont été définis pour cette catégorie (SARS A à C).

Seuls quelques tessons d'amphores (AM) sont présents. Les anses ont néanmoins permis de reconnaître un type, il s'agit de l'amphore Dressel 20 provenant de Bétique.

Trois *dolia* (DO) à lèvres plate et rentrante sont dénombrés sur le site.

Cette catégorie, la céramique de conservation façonnée à la main (CSV), est ici résiduelle. Un individu non identifié est attesté, quelques rares tessons ont été trouvés.

### 3.1.2. Horizons et chronologie

#### 3.1.2.1. Horizon 1

L'horizon 1 correspond au terme de la première phase d'occupation du site ; il comprend vingt-sept individus (tab. 2). Il est illustré par un seul ensemble de référence : la fosse 2018 (dix individus). Les autres structures lui sont associées par analogie. Cet horizon se caractérise par une majorité de céramique modelée (37 %) et de céramique rugueuse sombre (26 %). Le répertoire de la céramique modelée comprend des

20. — DERU 1996.

21. — DERU 1994.

22. — GOSE 1950.

23. — DERU 2005.

24. — FLORENT, CABAL 2004.

25. — BLONDIAU *et alii* 2001.

26. — CENSE 2009.

Catégorie	Groupe	Type	NMI
TS	Indét.	Indét.	1
TR	CHAMP	P6	1
TR	Sars 1	P6	1
TN	CHAMP	A5	1
TN	Sars 2	A41/43	1
TN	Sars 2	P46-49	1
TN	Sars 2	Indét.	1
CC	SAVO	Gose 374-376	1
RU/DR	SEPT	Pot	1
RUB	Indét.	NPic J12/P4	1
RUB	SEPT	NPic A8	1
RUB	Sars 1	NPic P1	2
RUB	Sars 1	NPic P4	2
RUB	SEPT	Indét.	1
MD	A	Indét.	4
MD	A	M5/6	1
MD	A	M6	1
MD	B	J8	1
MD	Indét.	M5	1
MD	Sars 1	Indét.	2
AM	Indét.	Indét.	P
DO	Indét.	Indét.	1
<b>Total</b>			<b>27</b>

Tableau 2. — Données quantitatives de l'horizon 1.

pots à cuire *Marcq* M5 et M6 ainsi que des jattes *Marcq* J8<sup>27</sup>. Celui de la céramique rugueuse sombre est assez commun, il se compose des pots à lèvre simple et col concave *NPic* P1, des pots et des jattes à col tronconique *NPic* P4/J12<sup>28</sup>. Une autre caractéristique de cet horizon est la présence de *terra rubra*, notamment de la forme P6 importée de Champagne. Elle est associée à l'assiette A5 en *terra nigra* également champenoise ainsi qu'à l'assiette A41/43 et au pot P46-49 de production locale ou régionale<sup>29</sup>. La céramique commune claire est représentée par la cruche *Gose* 374-376 en pâte savonneuse<sup>30</sup>.

Au regard de sa composition, cet horizon peut être rattaché à l'horizon V de synthèse<sup>31</sup>, daté de 45-50 à 65-70 ap. J.-C.

Structures associées : 2014, 2017, 2018, 2033, 2075, 2229, 2374, 2599, 2605, 2690, 2707, 2723, 2728, 2890.

### 3.1.2.2. Horizons 2 et 3

Au commencement de l'étude, l'horizon céramique 2 n'avait pas été appréhendé en raison de l'homogénéité

du mobilier. Ce sont les arguments stratigraphiques qui ont permis de l'identifier. Ces données prises en compte, l'horizon 2 a pu être caractérisé. Cet horizon est illustré par le matériel issu du fossé 2079 et de la fosse 2124, l'horizon 3 a comme ensemble de référence le fossé 2080.

Deux principaux éléments définissent cet horizon : la disparition de la *terra rubra* et la substitution de la céramique modelée (18 % du NMI) par la céramique rugueuse sombre (46 % du NMI). Le graphique illustre ces phénomènes et démontre l'évolution cohérente des catégories (fig. 21 et 22). Il apparaît aussi clairement que l'horizon 2 est qualitativement et quantitativement plus proche de l'horizon 3, signifiant ainsi que le laps de temps entre ces derniers est plus faible qu'entre les horizons 1 et 2. Les affinités typologiques entre les horizons 2 et 3 sont telles qu'ils seront décrits simultanément. Cependant puisque le mobilier du dernier horizon est le plus riche, il sera apparenté à une clef de voûte sur laquelle reposeront la description et la datation absolue des dits horizons.

Les changements constatés au cours de l'horizon 2 se poursuivent à l'horizon 3 (tab. 3). Le répertoire de la terre sigillée s'étoffe. Il se compose d'assiettes *Drag.* 18/31, et *Drag.* 17, de coupes bilobées *Drag.* 27 et d'éléments du service *VeA*. Avec la forme *Gose* 455-62, les mortiers font leur apparition. La céramique rugueuse sombre prend largement l'avantage (51 % du NMI) sur la céramique modelée. Son répertoire, similaire à celui de l'horizon 2, comprend une grande proportion de jattes et de pots à col tronconique *NPic* J12 et P4, ainsi que des pots à lèvre éversée *NPic* P1 et des plats à lèvre saillante *NPic* A8. Ces formes très nombreuses sont assorties de types plus rares tels que la jatte *NPic* J30, le pot à lèvre rentrante *NPic* J25. En raison de son importante fragmentation, la céramique modelée est composée de nombreux individus indéterminés, mais deux types sortent du lot, la jatte à lèvre rentrante *Marcq* J8 et les pots à lèvre éversée *Marcq* M5/6<sup>32</sup>.

La *terra nigra* continue de dominer la vaisselle de service. Les formes en présence sont variées et représentatives des productions tardives de cette catégorie. Les types les plus fréquents, déjà observés à l'horizon 2, sont les pots à lèvre effilée P46-49 et les pots à paroi carénée P54-56. Ils sont associés aux assiettes à paroi concave A42/43, à la coupe C18 et au pot à lèvre oblique P1/2. La céramique commune claire est

27. — *Ibid.*

28. — BLONDIAU *et alii* 2001.

29. — DERU 1996.

30. — GOSE 1950.

31. — DERU *op. cit.*

32. — BLONDIAU *et alii* 2001 ; CENSE 2009.

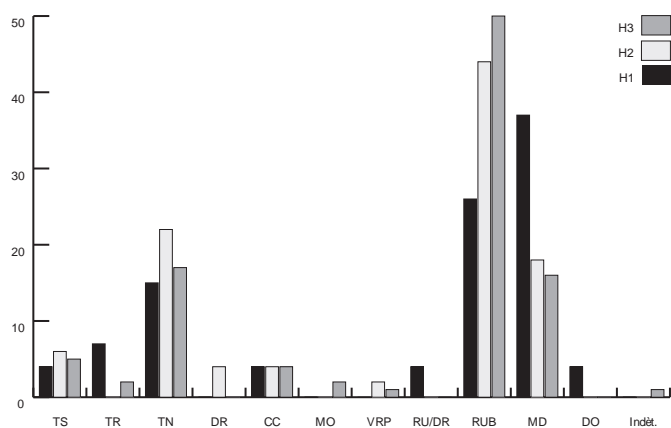


FIG. 21. — Répartition relative des catégories céramiques au sein des horizons 1 à 3.

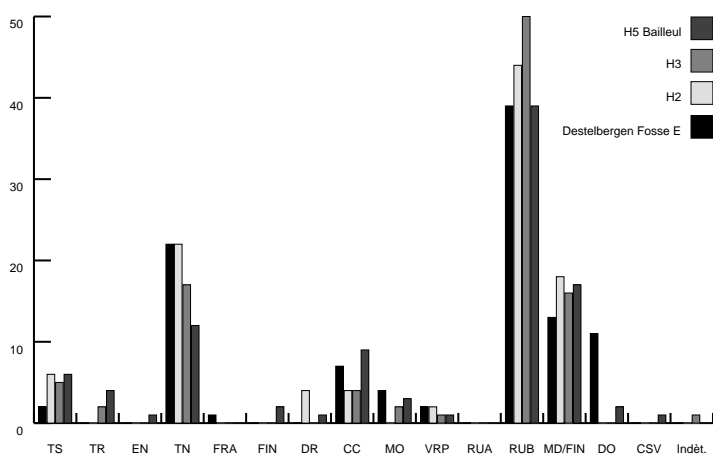


FIG. 22. — Comparaison des horizons céramiques 2 et 3 avec d'autres contextes.

stable. Trois types ont pu être identifiés : la cruche à panse ornée de baguettes *Dourges* 8, la cruche à lèvres éversées et baguette sur le col *Dourges* 9 et la forme à deux anses et lèvres en bandeau *Cam* 169.

Le mobilier de l'horizon 3 de Brillon peut être comparé quantitativement<sup>33</sup> et qualitativement aux ensembles de la fosse E de Destelbergen et de l'horizon 5 de Bailleul « ZAC des Collines » (tab. 4)<sup>34</sup>. Il existe entre ces trois lots une forte corrélation : la terre sigillée supplante la *terra rubra*. La *terra nigra* est la vaisselle de table majoritaire, bien que cette présence soit nettement moins marquée à Destelbergen, cela peut être lié au statut ou à la localisation du site. Les mortiers et la céramique à vernis rouge pompéien sont

33. — Il s'agit ici de quantités relatives.

Catégorie	Groupe	Type	NMI
TS	CG	Indét.	1
TS	SG	Drag. 15	1
TS	SG	VeA	2
TR	Indét.	Indét.	P
TN	CHAMP	A39	1
TN	CHAMP	A41/43	1
TN	Indét.	A 48	1
TN	Indét.	C8	P
TN	Indét.	P54-56	P
TN	SAVO	A42/43	1
TN	SEPT	B 19	P
TN	SEPT	B24-27	1
TN	Sars 1	A 48	1
TN	Sars 1	P46-49	3
TN	Sars 1	Indét.	3
TN	Sars 2	B1	1
TN	Sars 2	P1/2	1
TN	Sars 2	Indét.	2
DR	Sars 1	<i>DOR</i> 2 15.1	1
DR	SAVO	Indét.	1
CC	NOYON	<i>Gose</i> 366-69	1
CC	Sars 1	<i>Dourges</i> 8	1
VRP	RdVB	<i>Blicquy</i> 4	1
TN/RUB	Sars 1	Indét.	1
RUB	Indét.	<i>NPic</i> J25	1
RUB	Indét.	<i>NPic</i> P4	1
RUB	SEPT	<i>NPic</i> J12	1
RUB	SEPT	<i>NPic</i> J12/P4	3
RUB	SEPT	<i>NPic</i> P4	4
RUB	SEPT	Indét.	4
RUB	Sars 1	<i>NPic</i> J12	2
RUB	Sars 1	<i>NPic</i> J12/P4	4
RUB	Sars 1	<i>NPic</i> P1	3
RUB	Sars 1	<i>NPic</i> P4	3
RUB	Sars 1	Indét.	4
RUB	NE	Indét.	1
MD/RUB	Sars 2	<i>NPic</i> J5	1
MD	A	Indét.	4
MD	A	J8	4
MD	A	J9	1
MD	B	Indét.	1
MD	C	Indét.	1
MD	C	J8	1
AM	BET	Dr. 20	P
AM	NARB	Gaul. 4	P
DO	Indét.	Indét.	P
<b>Total</b>			<b>68</b>

Tableau 3. — Données quantitatives de l'horizon 2.

34. — HANOTTE 2015 dans : GUBELLINI, LAGACHE 2015.

Catégorie	Groupe	Type	NMI
TS	CG	Drag. 18	1
TS	CG	Drag. 27	1
TS	Indét.	Drag. 18	1
TS	SG	Drag. 18	1
TS	SG	Drag. 27	1
TS	SG	Drag. 17	1
TS	SG	VeA	1
TR	SEPT	P7	1
TR	Sars 1	Indét.	1
TR	Sars 2	P2-10	1
TR1A	CHAMP	Indét.	1
TR1A	Indét.	Indét.	1
TN	CHAMP	A5	2
TN	Indét.	A42	1
TN	Indét.	A42/43	P
TN	Indét.	P46-49	1
TN	SAVO	A42	1
TN	SEPT	P54-56	1
TN	Sars 1	Indét.	6
TN	Sars 1	P1/2	1
TN	Sars 1	P2	1
TN	Sars 1	P46-49	7
TN	Sars 2	A5	1
TN	Sars 2	C 18	1
TN	Sars 2	Indét.	1
TN	Sars 2	P47	1
TN/FIN	Sars 1	Indét.	1
CC	Indét.	<i>Dourges 8</i>	P
CC	SAVO	Indét.	2
CC	SEPT	Indét.	1
CC	Sars 1	<i>Cam 169</i>	1
CC	Sars 1	<i>Dourges 9</i>	1
CC	Sars 1	Indét.	2
MO	Indét.	<i>Gose 455-62</i>	1
MO	NOYON	<i>Gose 455-62</i>	2
MO	NOYON	Indét.	1
VRP	RdVB	<i>Blicquy 4</i>	1
TN/RUB	Sars 1	Indét.	5
TN/RUB	Sars 2	Indét.	2
RUB	Indét.	Indét.	4
RUB	Indét.	<i>NPic J12/P4</i>	1
RUB	SEPT	<i>NPic A8</i>	1
RUB	SEPT	<i>NPic J12/P4</i>	15
RUB	SEPT	<i>NPic P1</i>	2
RUB	SEPT	<i>NPic P1</i>	1
RUB	SEPT	<i>NPic P4</i>	6
RUB	SEPT	Indét.	8
RUB	Sars 1	Indét.	11
RUB	Sars 1	<i>NPic A8</i>	3
RUB	Sars 1	<i>NPic A8</i>	1
RUB	Sars 1	<i>NPic A8</i>	2
RUB	Sars 1	<i>NPic J30</i>	2
RUB	Sars 1	<i>NPic J12</i>	6
RUB	Sars 1	<i>NPic J12/P4</i>	15
RUB	Sars 1	<i>NPic P1</i>	6
RUB	Sars 1	<i>NPic J25</i>	1
RUB	Sars 2	<i>NPic J12</i>	1
MD	A	Indét.	9

Catégorie	Groupe	Type	NMI
MD	A	J8	5
MD	A	M5/6	2
MD	A	M6	1
MD	B	Indét.	4
MD	C	J8	1
MD	Indét.	J8	1
MD	Indét.	M5/6	1
MD	Sars 1	J8	2
MD	Sars 2	M5/6	1
MD	Indét.	Indét.	2
AM	BET	Dr. 20	P
DO	Indét.	Indét.	1
CSV/DO	B	Indét.	1
CSV	A	Indét.	1
IND	Indét.	Indét.	1
IND	SEPT	Indét.	1
<b>Total</b>			<b>177</b>

Tableau 4. — Données quantitatives de l'horizon 3.

observés dans des proportions similaires. Enfin, au sein de la céramique culinaire, la céramique rugueuse sombre domine dans les mêmes proportions la céramique modelée.

Une observation qualitative de ces ensembles permet de constater que les importations champenoises de *terra nigra* diminuent par rapport aux horizons précédents, au profit des productions locales ou régionales. Parallèlement, on remarque que les types en présence sont très proches d'un ensemble à l'autre. Il s'agit des formes typiques du répertoire tardif de la *terra nigra* (P 46-49, P54-56, A 42/43), des éléments en terre sigillée du service VeA, des assiettes Drag. 18/31 et des coupes bilobées Drag. 27. Tous les mortiers attestés sont des *Gose 455-62*. Le répertoire de la céramique culinaire est lui aussi très homogène, les formes tronconiques *NPic J12* et *P4* sont omniprésentes<sup>35</sup>.

La fosse E de Destelbergen et l'horizon 5 de Bailleul « ZAC des Collines » sont datés de l'horizon VII de synthèse<sup>36</sup>. Au regard des arguments développés précédemment, l'horizon 3 de Brillon peut être considéré comme contemporain et donc être assimilé à cet horizon de synthèse daté de 85-90 ap. J.-C. à 120 ap. J.-C. Ces différentes observations incitent à dater l'horizon 2 au plus près de l'horizon 3, ce que

35. — BLONDIAU *et alii* 2001 ; CENSE 2009.

36. — DERU 1996.

confirme son répertoire. En effet, celui-ci comprend un bol B24-27 et une coupe C8, des formes légèrement plus précoces, en *terra nigra*. Cet horizon peut être daté soit de la fin de l'horizon VI de synthèse (65-70 ap. J.-C. à 85-90 ap. J.-C.) soit au début de la fourchette chronologique proposée pour l'horizon VII (85-90 ap. J.-C. à 120 ap. J.-C.)<sup>37</sup>.

Structures associées H2: Bâtiment 3, 2026, 2029, 2030, 2034, 2079, 2124, 2125, 2266, 2276, 2277, 2281, 2285, 2286, 2290, 2292, 2293, 2295, 2296, 2298, 2299, 2557, 2572, 2590, 2594, 2733, 2772, 2826, 2827, 2900.

Structures associées H3: Bâtiment 1, 2, 4 et 5, 2004, 2010, 2028/2297, 2031, 2032, 2071, 2076, 2080, 2117, 2231, 2265, 2274, 2278, 2279, 2297, 2324, 2378, 2556, 2559, 2560, 2568, 2575/76, 2577, 2583, 2595, 2637, 2697, 2698, 2717, 2718, 2740, 2747, 2879, 2884, 2899.

Structures gallo-romaines non datées

Certaines structures n'ont pu être datées avec précision. En effet, les lacunes du mobilier et la faiblesse des arguments de terrain ne permettent pas d'associer ses structures à un horizon en particulier. Néanmoins si ces arguments sont fragiles ils ne sont pas nuls et suggèrent que le mobilier en présence n'est ni résiduel ni intrusif. Ces structures appartiennent donc à l'occupation gallo-romaine du site.

Structures gallo-romaines: 2003, 2085, 2107, 2108, 2145, 2147, 2171, 2172, 2174, 2178, 2181, 2195, 2228, 2237, 2259, 2264, 2268, 2291, 2301, 2307, 2322, 2337, 2404, 2458, 2564, 2609, 2614, 2625, 2630, 2633, 2638, 2641, 2644, 2753, 2774, 2775, 2778, 2779, 2799, 2801, 2804, 2806, 2809, 2815, 2824, 2825, 2851, 2857, 2858, 2906, 2911.

### 3.1.3. Catalogue

#### 3.1.3.1. Horizon 1 (fig. 23)

1. Pot à lèvre oblique, un léger sillon en marque la surface extérieure (TR-CHAMP, P6); conservation 15 %; S. orange clair, surface légèrement enfumée; P. orange noirâtre; d. 140; n° inv. 2018-1.
2. Assiette à paroi moulurée et parement vertical (TN-CHAMP, A5); conservation 5 %; S. noir-gris; P. brun-gris clair; d. 220; n° inv. 2018-2.
3. Jatte hémisphérique à lèvre rentrante (MD-B, J8); conservation 15 %; S. brun-gris, traces de suie sur la surface extérieure; P. noir-brun; d. 160; n° inv. 2018-3.
4. Pot à lèvre verticale, un sillon marque la partie supérieure de la surface extérieure (MD, M5); conservation inférieure à 5 %; S. brun-gris foncé; P. noir-brun; d. ind.; n° inv. 2018-5.
5. Pot à lèvre épaissie (MD-A, M6); conservation inférieure à 5 %; S. brun-gris, poix sur la surface extérieure; P. brun-gris noirâtre; d. ind.; n° inv. 2018-4.
6. Pot à lèvre éversée (MD-BLB1); conservation inférieure à 5 %; S. altérée; P. brun-gris vif; d. ind.; n° inv. 2018-7.

#### 3.1.3.2. Horizon 2 (fig. 24 et 25)

7. Assiette à paroi évasé (TS-SG, Drag. 15); conservation 5 %; S. orange-brun foncé; P. orange-brun vif; d. 250; n° inv. 2079-1.
8. Pot à lèvre éversée (DR-BLB2, DOR 2 18); conservation 5 %; S. brun-jaune clair; P. *idem*; d. 100; n° inv. 2079-11.

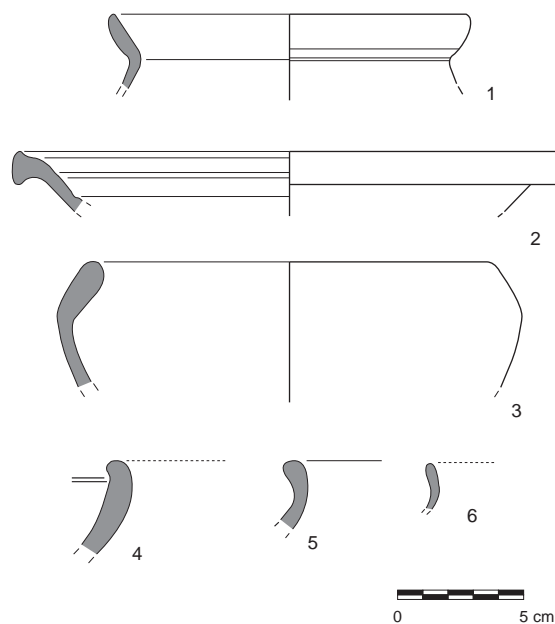


FIG. 23. — Sélection de céramiques de l'horizon 1.

9. Assiette à paroi éversée et lèvre simple (TN, A48); conservation inférieure à 5 %; S. altérée; P. brun olive noirâtre; d. ind.; n° inv. 2079-10.
10. Pot à col concave et lèvre fine et éversée (TN-BLB1); conservation 15 %; S. altérée; P. brun olive foncé; d. 140; n° inv. 2079-1.
11. Bol caréné à col concave et lèvre fine éversée (TN-SEPT, Bol 24-27); conservation 10 %; S. brun-noir; P. noire; d. 190; n° inv. 2079-5.
12. Cruche à lèvre en bandeau, l'anse porte deux profonds sillons longitudinaux (CC-BLB1, *Dourges* 8); conservation 25 %; S. orange; P. orange noirâtre; d. 85; n° inv. 2079-2.
13. Cruche à lèvre moulurée (CC-NOYON, *Gose* 366-69); conservation 15 %; S. ocre-brun clair; P. *idem*; d. 90; n° inv. 2079-3.
14. Tenon de couvercle (RUB-SEPT); conservation inférieure à 5 %; S. gris foncé; P. grise; d. ind; n° inv. 2079-4.
15. Couvercle à lèvre à parement vertical (RUB-SEPT); conservation 10 %; S. grise; P. gris foncé; d. 200; n° inv. 2079-8.
16. Pot à col tronconique (RUB, Nrv. M4); conservation 10 %; S. gris foncé; P. gris-noir; d. 120; n° inv. 2079-7.
17. Pot à col tronconique marqué de bandes lissées (RUB-SEPT, Nrv. M4); conservation 5 %; S. gris-jaune, traces de suie sur la surface extérieure; P. gris foncé; d. 220; n° inv. 2079-6.
18. Pot à lèvre éversée épaissie (MD-A); conservation 5 %; S. brun-noir; P. brun-gris; d. 140; n° inv. 2079-9.
19. Assiette hémisphérique (TN-SAVO, A42/43); conservation inférieure à 5 %; S. altérée; P. brun-gris foncé; d. ind.; n° inv. 2124-1.

37. — *Ibid.*

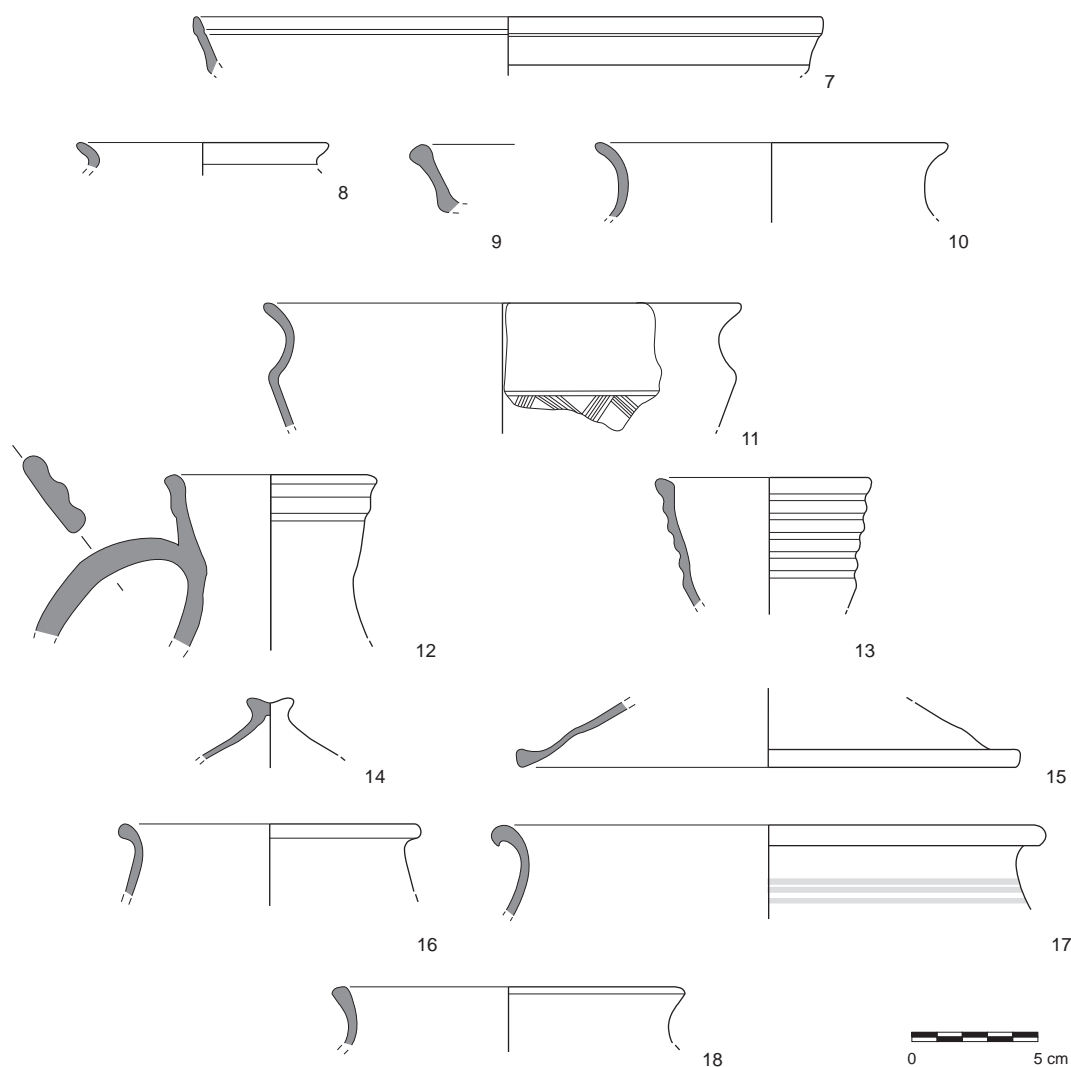


FIG. 24. — Sélection de céramiques de l'horizon 2.

**20.** Assiette à paroi éversée et lèvre simple (TN-BLB1, A48); conservation inférieure à 5 %; S. grise; P. brun-gris foncé; d. ind.; n° inv. 2124-4.

**21.** Jatte hémisphérique, la lèvre rentrée en crochet. La paroi extérieure est striée, un tenon est observé sur l'épaule (RUB-BLB2, Nrv. J2); conservation 10 %; S. brun-gris; P. brun-gris foncé; d. 140; n° inv. 2124-3.

**22.** Jatte hémisphérique à lèvre verticale (RUB-B); conservation inférieure à 5 %; S. brun-gris; P. brun-gris foncé; d. ind.; n° inv. 2124-2.

**23.** Pot à col tronconique (RUB-SEPT, NPic P4); conservation 15 %; S. grise; P. brun-gris foncé; d. 130; n° inv. 2124-5.

**24.** Pot à col tronconique (RUB-SEPT, NPic P4); conservation 15 %; S. grise; P. gris foncé; d. 240; n° inv. 2124-6.

### 3.1.3.3. Horizon 3 (fig. 25)

**25.** Assiette hémisphérique (TN-SAVO, A42/43); conservation 5 %; S. altérée; P. ocre-brun noirâtre; d. 200; n° inv. 2080-3.

**26.** Pot à lèvre effilée, le fond est marqué d'un sillon (TN-BLB1,

P46/49); conservation 10 %; S. altérée; P. brun-gris foncé; d. 110; n° inv. 2080-5.

**27.** Jatte à col tronconique marqué de bandes lissées (RUB-BLB1, Nrv. J5); conservation 10 %; S. grise; P. grise; d. 240; n° inv. 2080-8.

**28.** Pot à col tronconique marqué de bandes lissées (RUB-SEPT, NPic P4); conservation 15 %; S. grise; P. grise; d. 180; n° inv. 2080-1.

**29.** Pot à lèvre éversée (RUB-BLB1, NPic P1); conservation inférieure à 5 %; S. altérée; P. brun-gris foncé; d. ind.; n° inv. 2080-6.

**30.** Pot à lèvre oblique (MD-A); conservation inférieure à 5 %; S. brun-gris foncé à noirâtre; P. brun-gris à noir; d. ind.; n° inv. 2080-9.

**31.** Pot à lèvre oblique (CSV-A); conservation inférieure à 5 %; S. brun-gris noirâtre; P. sienne vif; d. ind.; n° inv. 2080-2.

### 3.1.4. Les moules à sel

Quinze structures contiennent des fragments de moules à sel, mais un seul individu est attesté dans le

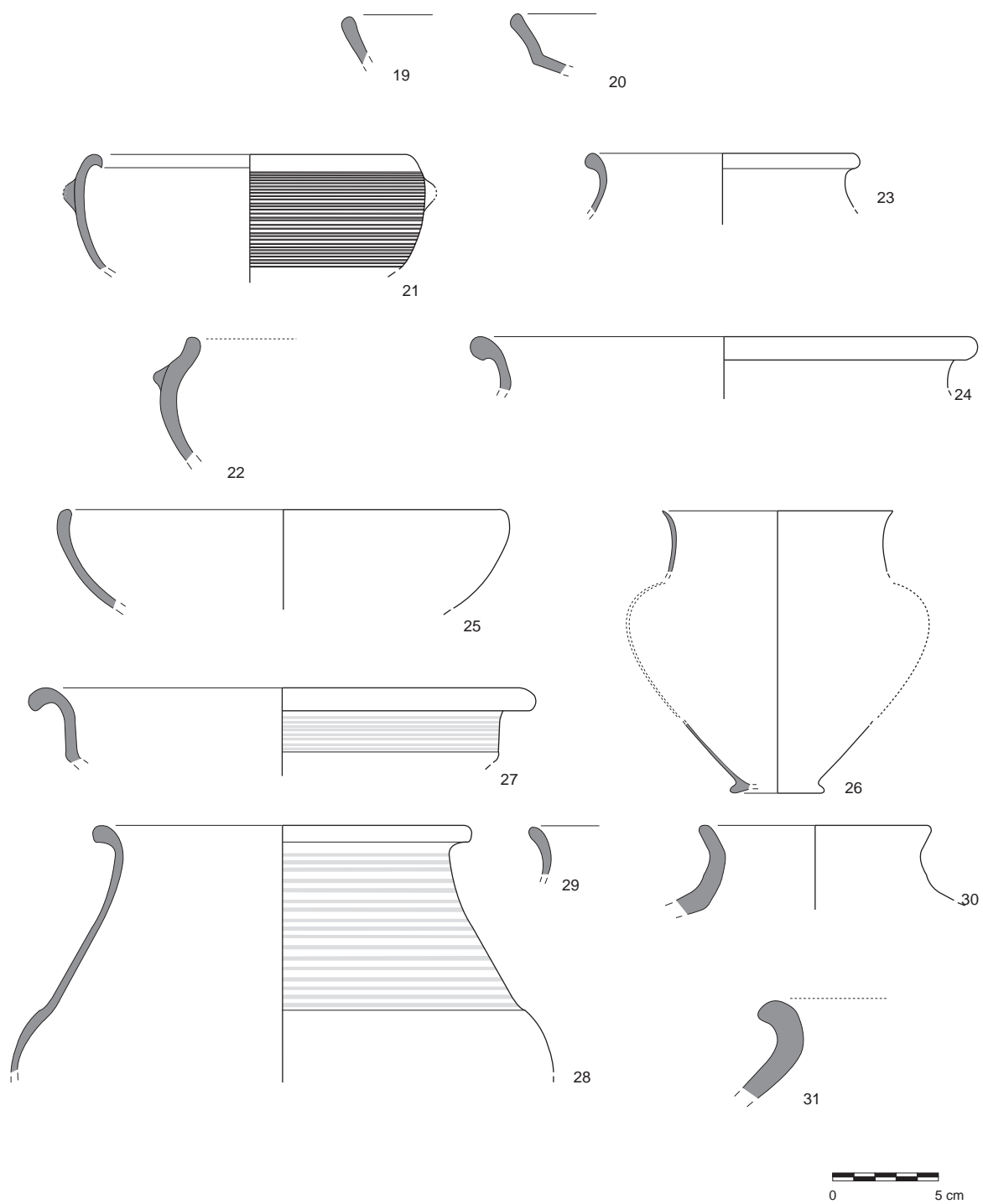


FIG. 25. — Sélection de céramiques des horizons 2 et 3.

trou de poteau 2522. S'il n'a pu être dessiné en raison de son mauvais état de conservation, il a néanmoins pu être identifié. Il s'agit de la forme *thin-walled orange red pottery* ou du type 2 de Ardres<sup>38</sup>.

L'observation à la loupe binoculaire ne permet pas d'associer l'individu aux productions des Terres-Noires (Ardres).

### 3.1.5. Conclusion

La chronologie absolue établie dans cette étude est le fruit de la combinaison des données stratigraphiques avec les quelques évolutions observées au sein du mobilier. L'occupation gallo-romaine du site est très courte, environ 75 ans. Le mobilier est par conséquent très homogène. De plus la faible quantité de tessons et leur mauvais état de conservation éliminent toutes possibilités de présenter des hypothèses socio-culturelles ou économiques. Certaines catégories telles que les *dolia*, la céramique à vernis rouge pompéien ou la céramique dorée sont attestées en trop faibles quantités pour autoriser une quelconque interprétation. Néanmoins quelques observations proposées pour de nombreux sites du Nord - Pas-de-Calais méritent d'être rappelées. Deux phénomènes principaux sont observables : la disparition de la *terra rubra* et la substitution de la céramique rugueuse sombre à la céramique modelée. Ces mutations sont communes à de nombreux sites du nord de la Gaule à l'instar du site « les Meurets » à Ruitz, et du site « les Oiseaux » à Loison-sous-Lens<sup>39</sup>.

Les importations de terre sigillée du Sud et du Centre de la Gaule, ainsi que les céramiques gallo-belges champenoises, sont des phénomènes caractéristiques du 1<sup>er</sup> s. Ces catégories sont généralement considérées comme des fossiles directeurs. Ce sont elles qui ont permis d'orienter la chronologie du mobilier.

Le site de Brillon, Parc d'activités de Sars-et-Rosières présente, malgré les faiblesses de son mobilier céramique, tous les traits d'un site du nord de la Gaule de la seconde moitié du 1<sup>er</sup> s. au début du 2<sup>e</sup> s.

## 3.2. Le matériel de mouture (P. Picavet)<sup>40</sup>

### 3.2.1 Matériau<sup>41</sup>

Deux meules sont taillées dans un grès grossier beige hétéro-granulaire, à quartz laiteux, à nombreux feldspaths alcalins rosés à faces cristallines parfois

conservées, et cristaux allongés de tourmaline noire à faces cristallines. On observe quelques lithoclastes (éléments détritiques de roche, graviers) aux contours arrondis à ronds.

Ce faciès présente une composition minérale proche de l'arkose dite d'Haybes/Macquenoise (grès du Dévonien inférieur ardennais)<sup>42</sup>, mais la texture, la couleur et l'aspect général sont différents des faciès de référence. Son origine géologique et géographique demeure donc inconnue, mais la fréquence de l'observation de meules taillées dans ce type de matériau dans le nord de la France et en Belgique<sup>43</sup> nécessite de regarder au plus près, et suggère une origine ardennaise (Massif de Rocroi ?).

### 3.2.2. Les moulins

Les six fragments de meules sont issus du comblement de trois trous de poteaux du bâtiment 4, dans lesquels ils servaient de calage. Cinq peuvent être attribués à un même *catillus* (meule supérieure tournante : 1) (fig. 26); le sixième est le seul morceau conservé d'une *meta* (meule inférieure dormante : 2) (fig. 27). Deux des trois fragments de *catillus* de 2677 s'assemblent; le troisième s'accroche à un des deux fragments de 2684. Leur matériau, leurs dimensions et la similitude d'usure des surfaces actives pourraient associer les deux meules en un couple fonctionnel. Toutefois, ces fragments ayant été mis au jour en position de remplissage dans des trous de poteaux du bâtiment 4, l'utilisation des meules est liée à la première phase d'occupation du site, antérieure aux phases de construction et d'occupation de ce bâtiment.

Le diamètre important du *catillus* (68 cm), dépassant l'amplitude du bras humain, ne permet pas de le classer parmi les meules à entraînement manuel. Si l'absence de cours d'eau important à proximité du site de Brillon écarte l'idée d'une utilisation de l'énergie hydraulique, l'emploi de la force animale est à envisager. Mais aucun aménagement qui permettrait de déterminer le mode d'actionnement du moulin n'est conservé. Seul l'œil, pourvu d'un logement d'anille en queue d'aronde, témoigne du contrôle de la rotation par un dispositif de centrage qui venait s'y insérer. Par ailleurs, la rotation des meules l'une sur l'autre et le passage du produit broyé, provoquent une usure régulière de leur surface active. Dans un couple de meules théorique, la face active du *catillus* est plus inclinée de 2° que celle de la *meta*<sup>44</sup> (1° entre les

38. — FLORENT, CABAL 2004.

39. — POURIEL *et alii* 2009; DELEPIERRE 2011.

40. — HALMA – UMR 8164 – Université de Lille; membre du Groupe Meule (PCR « Évolution typologique et technique des meules du Néolithique à l'époque Médiévale », dir. L. Jaccotey et C. Hamon)

41. — Détermination pétrographique effectuée par Gilles Fronteau,

maître de conférences (GEGENA<sup>2</sup> EA 3795, Université de Reims – Champagne-Ardenne) et membre du Groupe Meule.

42. — PICAVET 2011.

43. — PICAVET 2014; PICAVET 2015 (à paraître).

44. — BOYER, BUCHSENSCHUTZ 1998; POMMEPUY 1999.

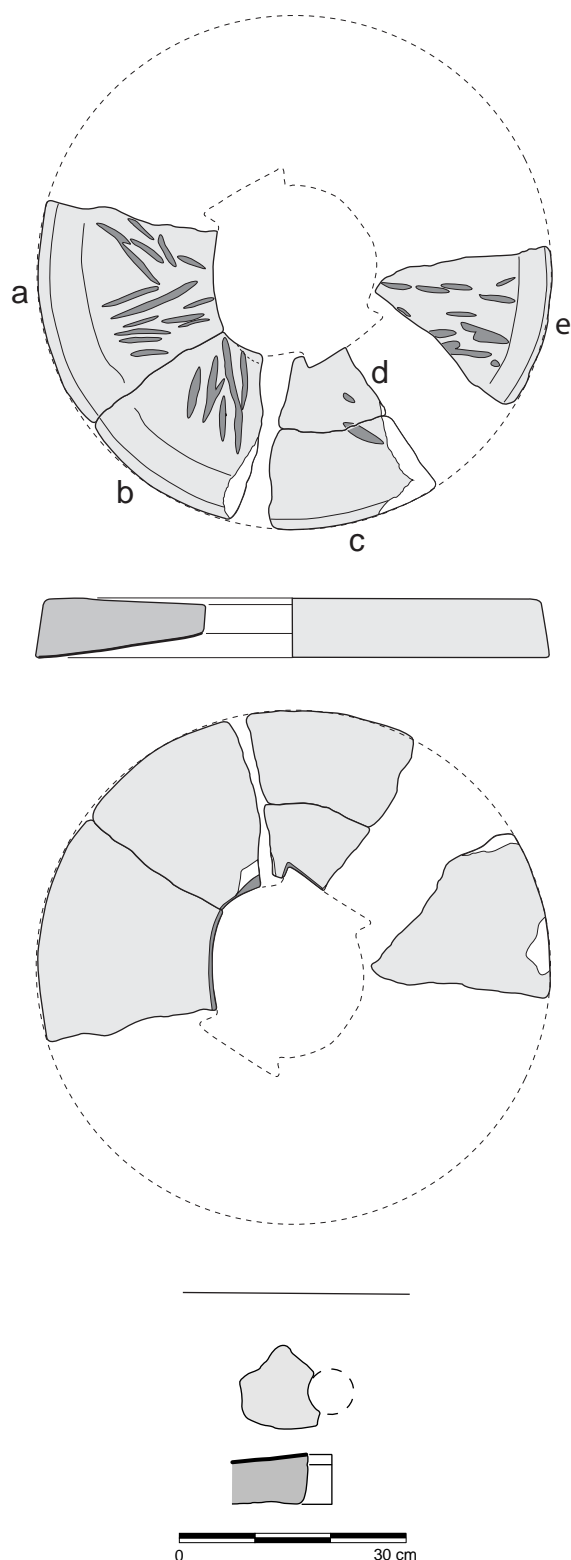


FIG. 26 et 27. — En haut, meule supérieure tournante n° 1, Catillus. Éch. 1/10. En bas, meule inférieure dormante n° 2, Meta. Éch. 1/50. Dessins P. Picavet

meules de Brillon). L'écartement ainsi ménagé, la « lumière », favorise l'introduction du grain dans le moulin et le déroulage progressif de son enveloppe, mais provoque aussi une usure plus importante des meules en partie distale (périphérique) qu'en partie proximale (autour de l'œil). Ce phénomène est observé sur le *catillus* de Brillon qui, peu usé en partie proximale, est poli en partie distale. On peut y voir des stigmata d'usure régulière formés lors du passage de produits tendres comme les céréales. L'entretien des surfaces actives est réalisé par piquetage à coups perdus, technique simple qui ne demande ni investissement ni savoir-faire particulier, et qui peut être pratiquée sur ce type de meule dont le matériau grossier, hétérométrique et mal cimenté s'autoravive au fur et à mesure des rotations.

Enfin, l'enregistrement de ce type de meules frustes quasi-exclusivement en milieu rural<sup>45</sup>, l'absence de soin porté à la confection et à l'entretien des surfaces, et le caractère grossier et irrégulier de la roche amènent à s'interroger sur le contexte de leur mise en œuvre. On peut penser à un moulin spécifique destiné au décorticage de céréales vêtues dont l'enveloppe est fortement chargée en silice, au broyage grossier du fourrage réservé au bétail, ou encore plus simplement à un moulin à grain qui mobilise relativement peu de capitaux à l'acquisition et à l'entretien.

Les études palynologique et carpologique révèlent la présence de céréales panifiables dans certaines structures du site. L'analyse des meules indique en outre que leur usage n'était pas limité à la consommation d'une famille restreinte, pour laquelle un petit moulin manuel aurait été suffisant, mais devait répondre à un besoin plus important dépassant le cadre strictement domestique.

La présence d'une activité de transformation des céréales est confirmée, mais son ampleur doit être relativisée, puisque le nombre de ces meules est finalement peu élevé et leur utilisation limitée à la première phase d'occupation.

### 3.2.3. Catalogue<sup>46</sup> (fig. 26, 27)

1. *Catillus* (meule supérieure tournante) en grès feldspathique grossier beige (fig. 26). Diamètre 68 cm, épaisseur maximale 7,5 cm. Œil restitué de forme grossièrement circulaire avec logement d'anil en queue d'aronde (un seul logement conservé sur le fragment d). La face active est inclinée de 10° ; le réceptacle, rainuré et délimité par un bandeau de 5 à 6 cm de large, est incliné de 4°. Le flanc est évasé vers le bas avec une pente de 9° par rapport à la verticale. La surface active est généralement abrasée, avec une

45. — PICAVET 2014 ; PICAVET 2015 (à paraître).

46. — Normes d'étude mises au point par le Groupe Meule : JACCOTTEY, FARGET 2011.



FIG. 28. — *Le petit mobilier*. Éch. 1/1. Cliché 4, T. Nicq, cliché 6 et dessin 2, L. Meurisse.

bande polie large de 2 cm en partie distale (périphérique). Les fragments b, c et d proviennent de 2677 c.3 et les fragments a et e de 2684 c.2.

2. Un fragment de *meta* (meule inférieure dormante) en grès feldspathique grossier beige (fig. 27). Épaisseur maximale 6,5 cm, diamètre de l'œil 5,5 cm. Œil cylindrique traversant la meule verticalement. Pente de la face active 8°. Surface active abrasée. Rainure horizontale à l'intérieur de l'œil. Face inférieure à peine dégrossie. Provenance : 2760 c.1.

### 3.3. Petit mobilier – Catalogue<sup>47</sup> (fig. 28, 29)

Présent en moindre quantité sur le site de Brillon, le petit mobilier compte une douzaine d'objets présentés dans ce catalogue. Ces objets sont réalisés dans diffé-

rents matériaux : en fer (3), en alliage cuivreux (3), en pierre (5). Leurs fonctions sont diverses, allant de la parure au simple outil.

1. **Monnaie** en alliage cuivreux, très corrodée et non identifiable en l'état. La forme circulaire est bien visible, bien qu'un tiers de la monnaie manque. Une face est complètement illisible, sur l'autre on peut distinguer un visage de profil. Diam. 2,4 cm, ép. 0,1 cm, pds 3,4 g (prov. st. 2031).

2. **Fibule** (fig. 28) en bronze légèrement corrodée. Une partie du porte-ardillon et la pointe de l'ardillon sont manquantes. Le ressort est nu, bilatéral à quatre spires, la corde est interne. L'ardillon est de section circulaire et s'amincit vers la pointe. L'arc, partant du ressort, se courbe fortement pour former un demi-cercle. Il est épais et orné d'une légère rigole centrale à décor perlé. Le porte

47. — Co-auteurs : Vincent Collard, Mélanie Desmarest (Evéha), Lætitia Meurisse, Paul Picavet.

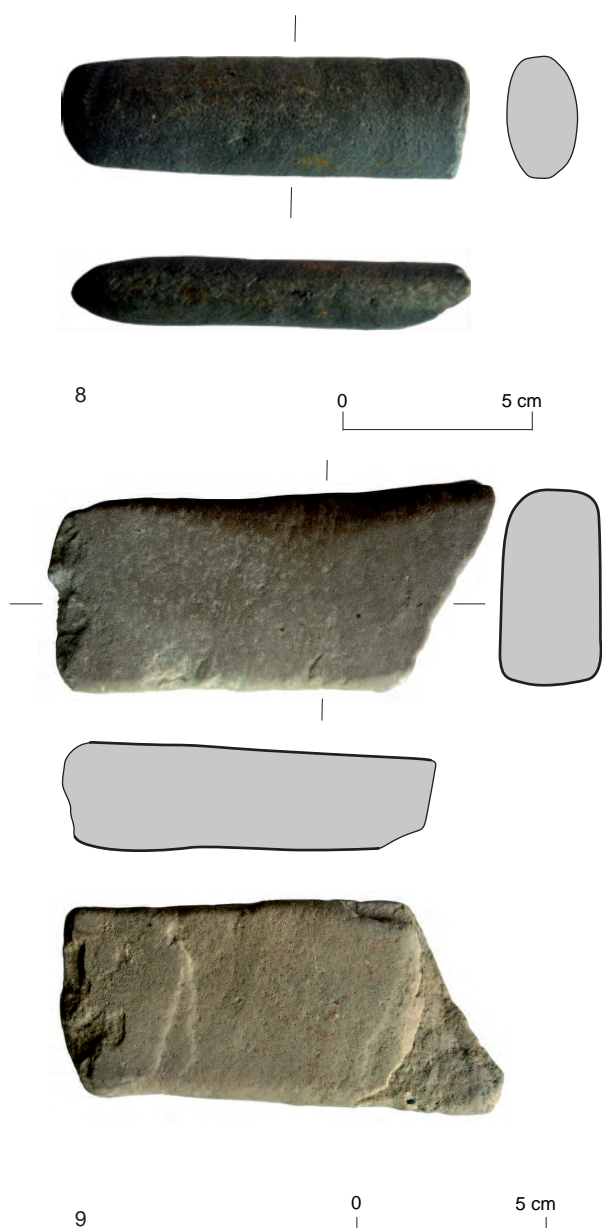


FIG. 29. — *Les aiguisoirs*. Éch. 1/2.  
Clichés et dessins P. Picavet.

ardillon est triangulaire et plein. Il s'agit du type 16 d'Almgren<sup>48</sup>. Période principale de diffusion dans le Nord-Pas-de-Calais: seconde moitié du 1<sup>er</sup> s.-III<sup>e</sup> s. ap. J. C. L 4,6 cm ; ép. 0,2 cm ; pds 3,5 g (prov. st. 2813).

**3. Fibule** en bronze fragmentée et corrodée. Morceau de l'arc, épais, de forme quadrangulaire arrondie et courbée. Ce fragment de fibule est trop lacunaire pour être replacé au sein d'un type. L inc. 2,4 cm ; l moy. 0,5 cm . ép. 0,3 cm ; pds 0,8 g (prov. st. 2813).

**4. Anse de seau** (fig. 28) en fer corrodé, conservée entièrement bien que fragmentée aux extrémités. Tige de section carrée, plus

fine aux extrémités. Elle est arquée de façon à former un demi-cercle. Ses deux extrémités sont courbées vers l'extérieur, et se terminent en une boucle permettant la suspension. À l'intérieur de ces crochets sont encore présents des résidus d'éléments de ferrure, ainsi que deux plaques en fer de forme rectangulaire, qui se terminent par un anneau. L'une d'elles n'est que partiellement conservée, puisque seul l'anneau a subsisté. L'autre, qui est mieux conservée, affiche une épaisseur moindre et présente un trou en son centre, comme en témoignent les éléments de ferrure rectangulaires.

Cette anse pourrait avoir été fixée sur un seau, ce qui semble cohérent avec le contexte dans lequel elle a été trouvée. Cependant, une utilisation sur de la vaisselle en alliage cuivreux ne peut être exclue. Des exemplaires similaires sont présentés dans les collections du British Museum<sup>49</sup>.

Anse : diam. 24 cm, section au centre 0,9 cm, section aux extrémités 0,6 cm, pds 128 g ; plaques : L inc. 4,6 cm ; l 1,9 cm ; ép. moy. 0,4 cm ; diam. anneau 1,5 cm (prov. st. 2297).

**5. Anneau** en fer très corrodé. De forme annulaire avec une section circulaire. Un élément de forme sphérique semble fermer l'anneau. Diam. 4,1 cm ; ép. 0,9 cm ; diam. sphère 1,4 cm ; pds 24,2 g (prov. st. 2079).

**6. Lame de serpette ou de couteau** en fer, corrodé (fig. 28). Plaque fine et plate, allongée et légèrement arquée. Le bord intérieur est fin. Le bord extérieur, plus épais, est droit en partie proximale et courbe en parties médiale et distale. Il pourrait s'agir d'une lame de serpette ou de couteau courbe. L 12,4 cm ; l moy. 2,5 cm ; ép. 0,6 cm ; pds 40,95 g ; ressaut: ép. 0,3 cm ; H 1 cm (prov. st. 2018).

**7. Demi-mortier** sur bloc de grès quartzitique fin gris-brun, utilisé sans mise en forme préalable. Face active concave et polie de façon homogène. Une partie du bord est fortement émoussée et polie, témoignant peut-être d'un usage comme aiguisoir. La face inférieure a été localement et anecdotiquement utilisée comme support de percussion lancée. L cons. 16 cm ; l 25 cm ; ép. 8 cm ; pds 5 600 g (prov. st. 2034).

**8. Pierre à aiguiser** (fig. 29) en grès à siltite micacé noir à forte schistosité (origine: niveaux dévoniens du Massif ardennais)<sup>50</sup>. Forme cylindrique à section elliptique, brisée à une extrémité. Les deux faces sont plano-concaves, convexes au niveau de l'extrémité conservée, polies et affectées de nombreuses stries transversales à obliques. Les deux tranches sont gravées de sillons de façonnage entrecroisés résiduels, sont aplanies, polies et marquées de stries transversales à obliques. L cons. 10,6 cm ; l 3 cm ; ép. 1,8 cm ; pds 119 g (prov. st. 2062).

**9. Pierre à aiguiser** (fig. 29) en grès quartzitique fin gris-beige (matériau local) utilisée sans mise en forme préalable. Forme trapézoïdale, section quadrangulaire. Deux faces et deux tranches planes et polies, marquées de stries transversales à obliques. L 11,3 cm ; l moy. 4,9 cm ; ép. moy. 2,6 cm ; pds 288 g (prov. st. 2575).

**10. Pierre à aiguiser** sur fragment de molette remployée: ancienne face active longitudinalement et transversalement plano-concave, ravivée par piquetage/bouchardage épars, et dont les portants sont polis, plus fortement en partie proximale. Face opposée remployée comme pierre à aiguiser: surface plano-concave, légèrement convexe en périphérie, intégralement polie à lustrée, affectée de micro-stries longitudinales. Les arêtes sont écrasées et creusées de concavités transversales dues à l'aiguisage. L 13,2 cm ; l 9,1 cm ; ép. 4,3 cm ; pds 695 g (prov. st. 2117 SP 5).

48. — Détermination A. Dananai. DANANAI 2012, p. 207-262.

49. — MANNING 1985, p. 102-103, pl. 47, p. 11-14.

50. — THIÉBAUX *et alii*. 2012 a et b.

**13. Pierre à aiguiser** en grès quartzitique fin gris-beige (matériau local) utilisée sans mise en forme préalable. Fragment brut informe brisé sur un côté. Une face est plane mais irrégulière, polie et marquée de trois profondes rainures dues à un geste de percussion posée linéaire (affûtage/polissage). La face adjacente est facetée, longitudinalement concave, transversalement plane, et polie. L'extrémité est facetée, longitudinalement concave, transversalement plane, et polie. L 10,6 cm ; l 6,7 cm ; ép. 5,8 cm ; pds 623 g. (prov. st. 2295).

### 3.4 Étude carpologique (S. Save, L. Gray)<sup>51</sup>

Ce texte est issu du rapport exposant les résultats de l'analyse carpologique et palynologique commandée par la société Archéopole à Amélie pour treize prélèvements effectués au sein de douze structures différentes. Sur les treize prélèvements, huit ont fait l'objet d'une étude carpologique et cinq d'une étude palynologique. Face à l'indigence des résultats obtenus, le responsable d'opération a fait le choix de ne présenter que les données carpologiques de la fosse 2595, seul ensemble quantitativement significatif. La fosse 2595 est localisée à l'est du bâtiment et relève de la deuxième phase gallo-romaine du site (fin du 1<sup>er</sup> s.)

#### 3.4.1. Méthodologie

L'analyse carpologique a été menée par Lisa Gray sous la direction de Sabrina Save qui s'est également chargée de la contextualisation et de l'interprétation des données ainsi que de l'élaboration du rapport.

À l'origine, le prélèvement correspondait à un volume de 10 l. Il a été tamisé et pré-trié par le personnel de la société Archéopole. Les éléments retenus pour analyse ont été envoyés à Amélie où ils ont été triés par flottation et tamisés à l'eau à travers des mailles de 1 mm et 300 µm. Les refus de tamis ont ensuite été triés à la main avec l'aide d'une loupe de grossissement x5 ; un volume de 0,350 l subsistait. Les carporestes ont été identifiés au moyen d'un microscope binoculaire à faible grossissement (x10-40). Les identifications ont été effectuées à l'aide d'une collection de référence moderne personnelle et des ouvrages de référence<sup>52</sup>. La nomenclature des plantes suit l'ouvrage de référence<sup>53</sup>. Le prélèvement a été examiné entièrement.

#### 3.4.2 La fosse 2595

Cet assemblage témoigne vraisemblablement du séchage des récoltes sur le site avec la présence de grains de *Triticum spelta* (épeautre) encore emprisonnés dans leur balle, mais également de nombreux fragments de nœuds de tige et de paille ainsi que des glumes et des bases d'épillet. La forte présence de grosses semences d'adventices pourrait démontrer la pratique du criblage et l'utilisation des déchets comme combustible<sup>54</sup>.

### Résultats bruts

Le prélèvement issu de la fosse 2595 a été examiné entièrement. Les carporestes carbonisés qu'il contenait ont été entièrement comptés, à l'exception des éléments difficilement identifiables ainsi que de ceux conservés par imbibition qui ont été évalués par l'intermédiaire d'un code. Les valeurs numériques correspondant à ces codes sont ici notées entre crochets. Le profil carpologique de l'ensemble du prélèvement est le suivant :

*Panicum sp.* (millet): 1 grain; *Avena/Hordeum/Secale/Triticum sp.* (avoine/orges/seigle/blé): 151-250 fragments de grain, 61 nœuds de tige; *Avena sp.* (avoine): 15 grains; *Hordeum sp.* (orge): 1 grain, 1 fragment de grain, 4 rachis, 4 entre-nœud de rachis; *Hordeum vulgare* (orge vêtue): 3 grains ventraux vêtus, 1 grain latéral vêtu; *Secale cereale* (seigle): 11 grains; *Triticum sp.* (blé): 170 grains, 33 bases de glume; *Triticum sp.* (blé): 17 bases d'épillet; *Triticum aestivum* (blé tendre): 315 grains, 4 fragments de grain, 1 rachis; *Triticum cf. dicoccum* (blé amidonnier): 1 rachis; *Triticum cf. spelta* (épeautre): 42 glumes, 41 bases d'épillet, 3 rachis, 138 grains, 20 grains et leur balle; *Lithospermum arvense* (grémil des champs): 66 graines, 3 fragments de graines; *Eleocharis palustris* (héléocharis des marais): 1 graine; *Bromus sp.* (brôme): 1 graine; *Thalictrum sp.* (pigamon): 1 graine; *Nigella sp.* (nigelle): 14 graines, 4 fragments de graines; *Polygonum sp.* (renouée): 30 graines; *Polygonum aviculare* (renouée des oiseaux): 3 fragments de graine de *Polygonum aviculare* (renouée des oiseaux); *Rumex cf. acetosella* (oseille de brebis): 38 graines; *Rumex acetosa* (oseille commune): 33 graines, 1 fragment de graine; *Eleocharis palustris* (héléocharis des marais): 1-10 graines; *Vicia/Lathyrus/Pisum sp.* (vesce/gesse/pois): 184 graines, 3 fragments de graines; *Vicia faba/Pisum sativum* (fèverole/pois cultivé): 6 graines; *Vicia faba/Pisum sativum* (fèverole/pois cultivé): 1 fragment de graine; *Pisum sativum* (pois cultivé): 1 graine; > 250 morceaux de bois < 4 mm<sup>3</sup>; 51-150 morceaux de bois > 4 mm<sup>3</sup>.

L'assemblage est dominé par des grains de céréales carbonisés, leurs balles et des graines de légumineuses et adventices dans une proportion respective de 5:2:3. Les céréales sont dominées par *Triticum aestivum* (blé tendre) et *Triticum spelta* (épeautre). On notera que vingt grains de *Triticum spelta* étaient encore dans leur balle. Les éléments de balle retrouvés étaient constitués de glumes, bases de glume, épillets mais aussi de nœuds de tige et de fragments de paille. Tous ces éléments ont été identifiés grâce aux critères établis par Gordon Hillman<sup>55</sup>, Stephanie Jacomet<sup>56</sup> et Dorian Fuller<sup>57</sup>. Les autres graines carbonisées étaient dominées par les légumineuses mais leur conservation s'étant révélée très mauvaise, elles n'ont pu être identifiées au-delà du genre. *Lithospermum arvense* (grémil des champs) et la

51. — Amélie SARL ©, 2, Grand Rue, 57630 Marsal.

52. — BEIJERINCK 1947, CAPPERS *et al.* 2006, JACOMET 2006.

53. — STACE 1997.

54. — VAN DER VEEN 1992.

55. — HILLMAN 1981; HILLMAN 1982; communication personnelle Gordon Hillman: 1995-1996.

56. — JACOMET 2006.

57. — FULLER 2007.

famille des *Polygonaceae* sont les autres taxa les plus fréquents.

### 3.4.3. Conclusion

L'étude carpologique nous dresse le portrait d'un établissement au profil commun. L'agriculture céréalière semble constituer l'activité principale. Les cultures de blés panifiables dominent très nettement les assemblages carpologiques avec la présence massive de *Triticum spelta* (épeautre), suivie de *Triticum aestivum* (blé tendre). L'étude a apporté la preuve du traitement de ces récoltes sur le site avec la mise en évidence de processus de séchage, de battage, de vannage et sans doute aussi de criblage. La découverte au cours de la fouille de matériel de mouture pourrait faire de ce site un établissement spécialisé dans la production de céréales panifiables et de farine.

### 3.5. Étude xylogique (C. Locatelli, D. Pousset)<sup>58</sup>

L'étude xylogique a porté sur un ensemble de vestiges ligneux provenant du puits 2297. Ces éléments (une trentaine de fragments de bois, de brindilles et de fragments de planche) ont fait l'objet d'une étude xylogique, mais aussi tracéologique et dendrochronologique. Au regard des faibles résultats obtenus, les données présentées portent uniquement sur l'étude xylogique.

La détermination macroscopique et microscopique du genre végétal des bois étudiés, fait état de l'utilisation de cinq genres végétaux issus de quatre familles : le chêne (*Quercus sp.*) et le hêtre (*Fagus sylvatica*) issus de la famille des *Fagaceae*, le sureau (*Sambucus sp.*) de la famille des *Caprifoliaceae*, le peuplier (*Populus sp.*) ou le saule (*Salix sp.*)<sup>59</sup> de la famille des *Salicaceae* et le bouleau (*Betula sp.*) de la famille des *Betulaceae*.

### 3.6. Étude archéozoologique (T. Oueslati)<sup>60</sup>

#### 3.6.1. Conservation/taphonomie

La fouille a livré quelques ossements animaux très mal conservés<sup>61</sup>. L'acidité du sol a exfolié les ossements les réduisant à des esquilles indéterminables. En dehors des niveaux tourbeux, les seules esquilles osseuses conservées correspondent à des os incinérés.

Les niveaux tourbeux du puits (2297) ont échappé à la destruction post-enfouissement. En effet l'humidité du fond du puits et l'abondance de la matière organique ont assuré la conservation des restes de petits et

de grands mammifères. L'enfouissement des os dans ces niveaux tourbeux est caractérisé par une très bonne conservation de la matière organique, tandis que la fraction carbonatée de l'os a subi une dissolution au point où un des métatarses de cerf a pris l'apparence d'un végétal et a subi des déformations importantes ainsi qu'une perte de densité. Du point de vue taxonomique, le puits 2297 se distingue par la présence d'os de cervidés en connexion anatomique. Il s'agit des restes d'un faon représenté par deux métatarses, une phalange proximale, deux phalanges moyennes et une phalange distale. Le cerf élaphe est également représenté par un ischion et une scapula probablement issus du même individu. En sus, un humérus de jeune chevreuil portant des traces de décarnisation a été identifié. L'unité stratigraphique compte également des esquilles de dents de bovins dont seul l'émail a été conservé.

La présence des os de cervidés au fond du puits n'est pas anodine. En effet, à l'époque gallo-romaine, la présence du gibier dans les séries ostéoarchéologiques est très discrète et il faut généralement des lots importants d'ossements avant de rencontrer des témoignages d'activités cynégétiques. Ce lot de faune caractérisé par les connexions anatomiques et l'absence d'intempérisation ou de destruction par les carnivores/omnivores correspond à un dépôt primaire dans le puits. Nous sommes en présence de déchets de consommation des occupants du site dont le statut est peut-être privilégié puisque seules les *villae* au statut élevé comme la *villa* de Bailleul ont livré une fréquence importante des produits de la chasse.

#### 3.6.2. Inventaire de la faune

##### Puits 2297

*Cervus elaphus* (cerf) : deux métatarses, un coxal, deux *scapula*, deux phalanges 2, une phalange 1, une phalange 3, un os hamatum ; *Capreolus capreolus* (chevreuil) : un humérus ; *Bos primigenius f. taurus* (boeuf) : esquilles de dents.

##### Fosses 2337, 2595, 2785

Petit ruminant, lots d'esquilles d'os incinérés.

## 4. DISCUSSIONS

Nous avons mis en lumière les caractéristiques et l'évolution de cet établissement agricole. La mise en perspective des ensembles architecturaux et des aménagements hydrographiques avec leurs comparaisons régionales et extra-régionales complètera l'analyse.

58. — Laboratoire d'expertise du bois et de datation par dendrochronologie LEB2d - SAS CIPRES, Espace Lafayette, 8 rue de Vigny, BP 91302, 25000 Besançon.

59. — Une partie des clés d'identification, permettant la détermination

entre les deux espèces ne sont pas utilisables pour les bois de branches.

60. — CNRS, HALMA - UMR 8164.

61. — Cf. *infra* : Inventaire de la faune.

Dans un deuxième temps, la confrontation de ces éléments au mobilier permettra de préciser la nature des activités. Enfin, on s'interrogera sur le statut de l'établissement et sur sa place dans un contexte local, et plus largement, parmi les occupations rurales du nord de la Gaule septentrionale.

#### 4.1. Organisation générale de l'établissement et caractérisation fonctionnelle

Cet établissement rural de moyenne envergure (superficie minimum de l'assiette 4 600 m<sup>2</sup>) est structuré par un ensemble de fossés nord-ouest/sud-est et nord-est/sud-ouest qui se poursuit au-delà de l'emprise. Situé à une trentaine de mètres de cette dernière, un tronçon de fossé appréhendé lors du diagnostic pourrait correspondre à la bordure méridionale du site (fig. 1). À l'est et à l'ouest de la parcelle, des zones avec une faible densité de structures sont potentiellement dévolues aux activités agricoles.

Au centre, un enclos bipartite est donc délimité par des fossés et des palissades. Il comporte quatre grands bâtiments rectangulaires alignés sur les fossés ; au nord comme au sud, ces constructions ouvrent sur une vaste cour. Tandis que le centre de la cour méridionale s'avère sans structures, un puits cuvelé installé au milieu de la cour septentrionale suggère la proximité d'un habitat. Situés à quelques mètres, les bâtiments 1 et 2 ont dû être employés pour cette fonction, voire pour un usage mixte (habitat/activités agricoles/stockage). De part et d'autre du puits sont installées des cabanes excavées, ainsi que des fosses de types variés ; celles-ci constituent des structures adaptées au stockage ou au petit artisanat. La cour méridionale rassemble les grands bâtiments 3 et 4, ainsi que des petits bâtiments (bâtiments 5 et 8) appropriés pour le stockage ou le petit artisanat. Les bâtiments 3 et 4 comportent, quant à eux, quelques traces suggérant une fonction domestique : le bâtiment 3 comprend un probable cellier, le bâtiment 4 les restes d'un petit foyer ; tous deux recèlent également de la céramique. En dépit des difficultés inhérentes à la caractérisation fonctionnelle des espaces, l'habitat peut cependant être envisagé dans les deux zones, la zone nord ayant probablement également été employée pour la réalisation d'activités agricoles et/ou artisanale.

## 4.2. Architecture et structures : morphologie et comparaisons

### 4.2.1. Les bâtiments 1 et 4

Les quatre grands bâtiments de l'espace central constituent les éléments-clés de cette occupation. Il s'agit de constructions rectangulaires d'une superficie comprise entre 40 et 130 m<sup>2</sup> adjointes, pour trois d'entre elles (bâtiments 2, 3 et 4), d'un ou deux appentis. Les murs sont faits de torchis, les toitures recouvertes de chaume ou de tuiles, au vu des matériaux de constructions mis au jour.

Les plans atypiques de ces édifices rappellent un modèle architectural attesté dans les plaines sablonneuses flamandes et néerlandaises<sup>62</sup>, également illustré par des exemples dans le Nord<sup>63</sup>, en Picardie<sup>64</sup> ou encore dans la Marne<sup>65</sup>. La description a mis en évidence les principales particularités de ce mode construction : les trous de poteaux présentent des avants-trous quadrangulaires, rapprochés (1,20 m à 1,70 m d'écart) et disposés avec une grande régularité. En outre, l'absence de poteaux médians destinés à supporter une panne faîtière est également caractéristique ; la charge des fermes est ainsi déportée sur les poteaux des murs gouttereaux.

Deux de ces bâtiments (bâtiments 1 et 4) connaissent des correspondances diverses. Comme cela a déjà été dit, le bâtiment 1 est caractérisé par une nef unique (13 m de longueur, 5 m de largeur), divisée en deux espaces sur sa longueur. La surface de la plus grande pièce est près d'une fois et demi supérieure à celle de la petite (40 m<sup>2</sup>/25 m<sup>2</sup>), ratio récurrent pour ce type. Des comparaisons du bâtiment 1 peuvent être trouvées dans la vallée de la Scarpe (Pecquencourt « Bois de la Chaussée »)<sup>66</sup> et dans la partie méridionale du territoire ménapien, dans la vallée de la Lys, par exemple à La Chapelle-d'Armentières « RD 933 »<sup>67</sup>. C'est dans la partie septentrionale du territoire ménapien que ce type architectural est le mieux connu : en Belgique, des bâtiments similaires ont ainsi été mis au jour sur les sites du port de Gand (Kluizendok, commune d'Evergem)<sup>68</sup> et de Zele<sup>69</sup>. Quelques cas des plaines flamandes sont interprétés comme des maisons-étables. À Brillon, si un usage mixte (habitat/stockage...) du bâtiment 1 semble très probable, la stabulation ne peut être envisagée en l'ab-

62. — DE CLERCQ 2003 ; BRULET 2008, p. 34.

63. — BRON *et alii* 2012.

64. — COLLART 1996.

65. — ACHARD-COROMPT 2012.

66. — Pecquencourt « Bois de la Chaussée » : bâtiment de 13 m sur 7 m. RORIVE, ROUSSEAU, 2013, p. 77-79. Nous remercions S. Rorive et M.-H. Rousseau pour les informations transmises.

67. — La Chapelle-d'Armentières « RD 933 » : bâtiments de 4 à 5 m sur 8 à 11 m, II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. DUVIVIER 2011, p. 377.

68. — Port de Gand : bâtiment de 8 m sur 19 m, III<sup>e</sup> s. LALOO, DE CLERCQ, 2009, p. 157-160, 163-164, fig. 116, 123.

69. — Zele : bâtiment de 5 m sur 12 m, II<sup>e</sup> s. DE CLERCQ, VAN RECHEM 2005, p. 182-183, fig. 10-11.

sence d'éléments caractéristiques (creusement, niveau de fumier, niveau de piétinement...).

Le bâtiment 4 est, quant à lui, constitué d'une nef unique délimitée de gros poteaux porteurs, doublés d'un second alignement de poteaux plus modestes sur trois de ses quatre côtés (16 m de longueur, 8 m de largeur).

Dans le sud du territoire ménapien, sur la vaste fouille menée à « La Haute Borne » (Villeneuve-d'Ascq, Nord) un bâtiment à galerie de grandes dimensions<sup>70</sup>, constituée, avec celui de Brillon, l'un des exemples les plus méridionaux de ce type. Dénommé bâtiment « à galerie »<sup>71</sup> ou encore « à portique »<sup>72</sup>, ce type architectural est bien connu aux Pays-Bas. Le site de Druten livre un exemple très proche, et de taille presque équivalente à celle de notre site (fig. 30)<sup>73</sup>. Pour certains archéologues, en territoire batave, le bâtiment à portique ne correspond pas à un type endogène ; ses origines seraient à mettre en relation avec le statut de vétéran de son propriétaire<sup>74</sup>. D'autres chercheurs évoquent l'hypothèse d'une proto-villa, ou encore celle d'une variante de la villa<sup>75</sup>. Si ses origines demeurent délicates à établir, la fonction résidentielle de l'édifice ne présente pas d'ambiguïté. Pour le cas de Brillon, l'interprétation du bâtiment 4 s'oriente vers la fonction d'habitat, au regard de sa localisation, de son environnement et des quelques comparaisons relevées.

#### 4.2.2. Éléments de réflexion sur la superficie des bâtiments

Les quatre bâtiments principaux de l'occupation pouvaient avoir une fonction résidentielle, soit une surface totale de près de 300 m<sup>2</sup> : la surface habitable aurait donc varié de 105 m<sup>2</sup> en phase I, à 300 m<sup>2</sup> en phase II et 240 m<sup>2</sup> en phase III. Ces chiffres doivent être nuancés puisque, comme cela a été suggéré pour le bâtiment 1, une utilisation mixte de ces édifices est très probable. Ces données permettent néanmoins d'envisager un nombre d'occupants dépassant la simple cellule familiale.

#### 4.2.3. La gestion de l'eau

L'établissement de Brillon est également caractérisé par son environnement de plaine alluviale et la gestion hydrographique particulière qui lui en découle. Le creusement de puissants fossés en bor-

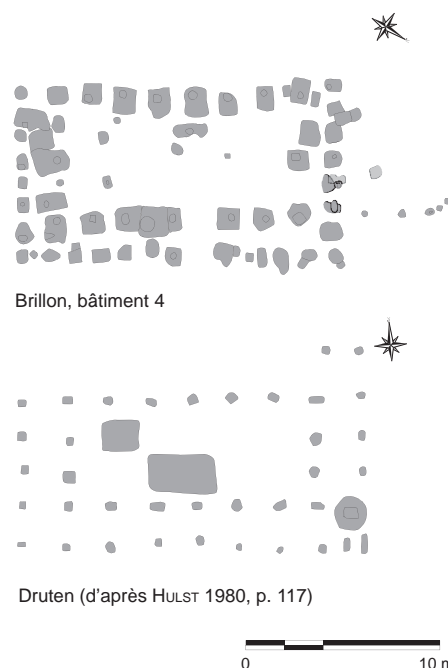


FIG. 30. — Les bâtiments à galerie périphérique de Brillon et Druten. Éch. 1/400.

de ouest et est de l'enclos central correspond au pendage général de la zone ; l'aménagement de quatre rampes rectangulaires le long du fossé occidental durant la deuxième phase constitue l'une des spécificités du site (fig. 8). D'une longueur totale oscillant entre 6 et 8 m, pour une largeur comprise entre 1,40 m et 1,70 m, ces rampes présentent un profil en pente douce (profondeur : 1 m à 1,20 m) communicant avec le fond du fossé, des parois verticales qui devaient être planchées, en dépit de l'absence de traces visibles. Le comblement témoigne d'une mise en eau répétée. Au regard des maigres informations conservées, il est vraisemblable qu'elles contribuent à renforcer le dispositif de drainage de la zone ouest, tout en constituant un environnement propice à des activités nécessitant un accès à l'eau (vannerie, rouissage...). Quelques correspondances sont attestées sur des sites franciliens de la fin de l'Âge du Fer ou de la période gallo-romaine (Bussy-Saint-Georges lieu dit « les Coudrais », Melun-Sénart et à Jossigny-Série)<sup>76</sup>. Plus près de notre établissement, à Douai, sur le site

70. — Villeneuve-d'Ascq : bâtiment de 20 m sur 10 m. QUÉREL 2004, fig. 33, 36, 42 et communication orale C. Deflorenne 2011. Nous remercions C. Deflorenne pour les informations transmises.

71. — HULST 1980, p. 117-127.

72. — LANGE *et alii* 2014, p. 254-260.

73. — HULST 1980 ; LANGE *et alii* 2014.

74. — LANGE *et alii* 2014, p. 254-261.

75. — LANGE *et alii* 2014, p. 254-261.

76. — BUCHEZ 1996, p. 226, fig. 7.1., p. 229. BLANCHARD 2013, p. 220-223. Bussy Saint Georges « Les Coudrais » : II<sup>e</sup> s. av. J.-C., Melun-Sénart et Jossigny-Série : Haut Empire.

de la « Motte Julien », plus d'une dizaine de rampes ont été découvertes<sup>77</sup>.

#### 4.3. Caractérisation de l'établissement : l'apport du mobilier et des études environnementales

Peu abondant, le mobilier apporte cependant des compléments d'information sur l'établissement et ses occupants. Il provient des fosses et des trous de poteaux de l'espace central. Le répertoire céramique est modeste, mais correspond au profil attendu dans cette partie du nord de la Gaule pour un établissement rural de superficie moyenne. La céramique est essentiellement locale, les importations sont rares et représentées par quelques individus de sigillée du centre de la Gaule ou encore par plusieurs fragments d'ampore.

Quelques rares restes de bovidés (esquilles dentaires) et de petits ruminants témoignent de la consommation carnée, mais aussi de la mauvaise conservation des restes fauniques dans ce sol sablo-argileux. Par ailleurs, des ossements de chevreuil et de cerf en connexion anatomique témoignent d'activités cynégétiques.

Des objets provenant de l'espace nord doivent être mis en relation avec l'habitat : une anse de seau (n° 4) mêlée au comblement du puits, une monnaie illisible (n° 1) et deux fibules (n° 2 et 3) sont à mentionner.

La dimension agricole de l'établissement est précisée par plusieurs éléments significatifs. L'étude des bois découverts dans le puits et les analyses palynologiques complètent l'image d'un site au couvert végétal diversifié, dans lequel des zones boisées de hêtres, de chênes, de saule côtoient des espaces ouverts, champs mis en culture ou prairies potentiellement soumises aux inondations. L'activité d'élevage n'est pas mise en lumière par l'étude des quelques ossements animaux conservés, toutefois la nature acide du substrat, particulièrement nuisible à la conservation des éléments organiques n'est plus à rappeler. L'agriculture et ses techniques sont illustrées par divers outils : une lame de serpe ou de couteau (6) et quatre pierres à aiguiser (8-13). Les fragments réemployés d'une grande meule rotative en grès (meule supérieure tournante *meta* 1 et meule inférieure dormante *catillus* 2) suggèrent une activité de mouture durant la première phase. La taille de cette dernière (68 cm de diamètre) laisse supposer une production supérieure aux besoins d'une famille.

L'ensemble carpologique issu de la fosse 2595 complète la description de cette exploitation tournée vers la céréaliculture et témoigne d'activités de transformations *in situ* (vannage, séchage, criblage). Parmi les diverses céréales représentées (blé tendre, épeautre, blé amidonnier, avoine, orge), l'épeautre et le blé tendre constituent les *taxa* majoritaires. La présence du blé tendre est à souligner, sa production étant peu attestée dans le nord de la Gaule à cette période. Ces restes de céréales panifiables sont à mettre en relation avec une activité de production et de transformation, également suggérée par les fragments d'une meule rotative. La présence d'un moulin durant la première phase d'occupation peut être supposée ; toutefois, l'absence de structure caractéristique incite à la prudence.

#### 4.4. La ferme gallo-romaine de Brillon dans son environnement local, régional et extra-régional

Au vu des diagnostics environnants, on peut penser qu'une grande partie de l'enclos central est conservé dans l'emprise de fouilles. Des parcelles annexes ont été appréhendées à l'est et à l'ouest, les limites de l'extension de l'occupation restent néanmoins inconnues. Lors du diagnostic, un bâtiment sur poteaux et quelques structures ont été fouillées, à une centaine de mètres au nord-ouest du site<sup>78</sup>. Ces vestiges sont contemporains de notre établissement (I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.), toutefois, au regard des informations conservées, la nature de leur lien ne peut être précisée. Dans son ensemble, Brillon et ses alentours présentent une faible densité d'occupation à l'époque romaine.

La commune s'inscrit dans la Basse-Vallée de la Scarpe, dans une zone au substrat sableux et argileux, située à la limite des territoires ménapien et atrébate, à quelques dizaines de kilomètres des agglomérations de Famars et de Dourges (fig. 31). La densité d'occupation moyenne (une occupation pour 60/70 ha) de cette zone correspond majoritairement à des établissements ruraux de petite superficie, avec des bâtiments sur poteaux ou encore sur sablières ou solins<sup>79</sup>. À une échelle plus vaste, entre la Scarpe et l'Escaut, quelques *villae* sont connues (Orchies, « ZAC de la Carrière dorée, Hordain, « la fosse à loups », Mérygnies, « villa du Golf », Noyelles-Godault, Brebières...), elles demeurent cependant minoritaires par rapport aux nombreux établissements ruraux plus modestes. La plupart des sites mis au jour sont des exploitations agricoles d'une superficie inférieure à

77. — DEMOLON 2010, p. 101.

78. — CLOTUCHE 2007 ; communication orale R. Clotuche 2015. Nous

remercions R. Clotuche pour les informations transmises.

79. — DERU, SÉVERIN 2012, p. 115.

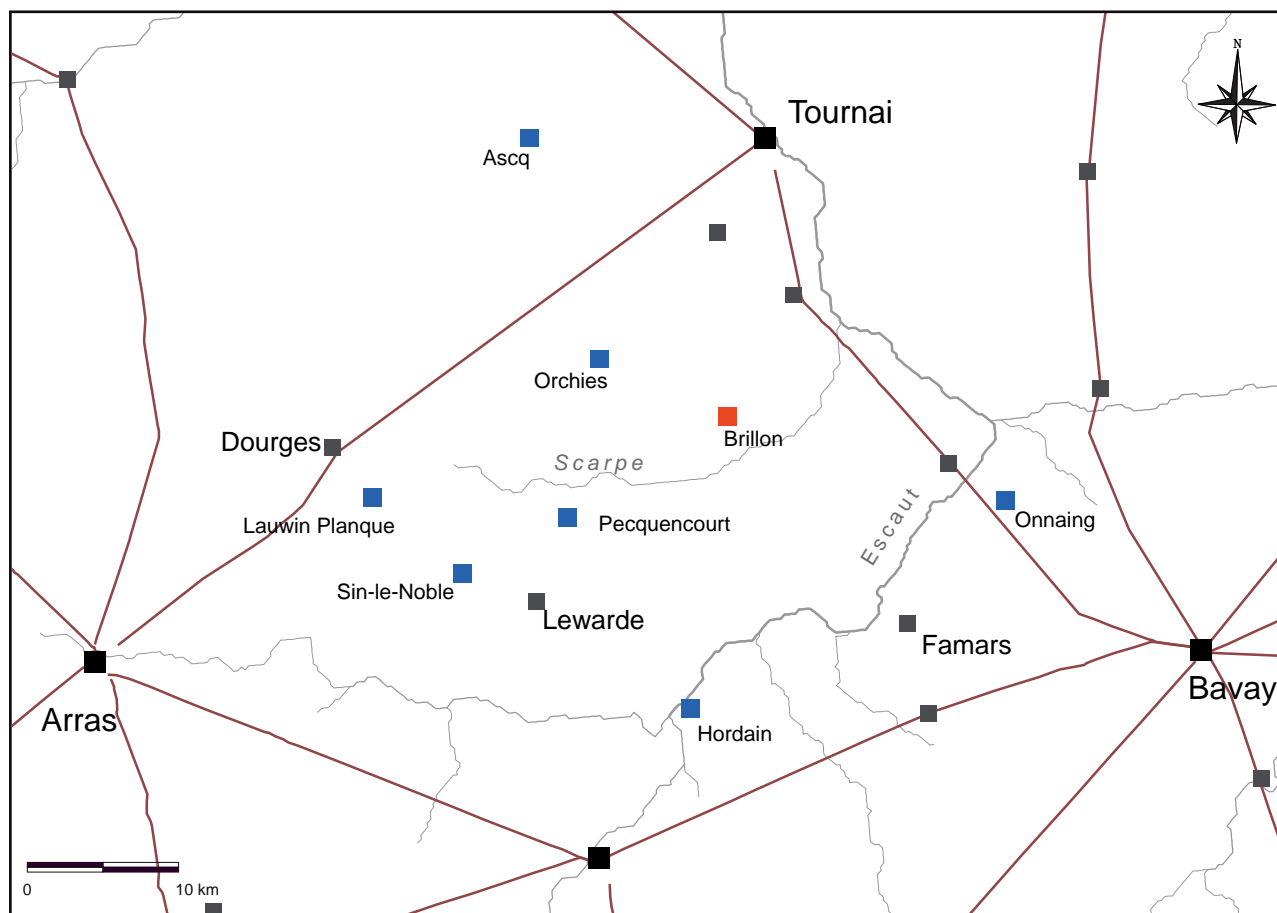


FIG. 31. — Carte de localisation. Éch. 1/5000. © ABG.

1 ha<sup>80</sup>. Des opérations de grande ampleur ont permis de mettre en lumière des concentrations d'établissements modestes à Onnaing, Dourges, Sin-Le-Noble, Lauwin-Planque et Brebières<sup>81</sup>; sur le reste du territoire, il s'agit d'établissements isolés, avec un enclos quadrangulaire et un – ou plusieurs – bâtiment(s) sur poteaux<sup>82</sup>. La ferme de Brillon relève de cette catégorie, toutefois son profil est aussi caractérisé par une organisation régulière et des bâtiments regroupés autour d'une vaste cour. Ce type d'établissement est connu en Gaule septentrionale; il est notamment représenté par le site de Bohain-en-Vermandois (Picardie)<sup>83</sup>, dont la superficie d'assiette (4 500 m<sup>2</sup>) est proche de celle de l'exploitation de Brillon (4 600 m<sup>2</sup>) ou encore par le site de Bruges (Sint-Andries, Flandre orientale)<sup>84</sup>.

La ferme de Brillon correspond, on l'aura compris, à un faciès répandu dans le nord de la Gaule septentrionale au Haut-Empire. Son évolution a pu être caractérisée sur une courte durée (moins d'un siècle). Elle met en lumière une période d'expansion perceptible notamment par le développement des bâtiments et des annexes, en relation avec l'augmentation probable du nombre d'habitants. Par ailleurs, l'organisation régulière et la dimension architecturale de ce domaine agricole suggèrent la recherche d'une forme de monumentalité et un statut élevé, dont les témoins d'activités cynégétiques font également écho. Des influences exogènes peuvent être envisagées; elles sont à mettre en perspective avec la question du statut du propriétaire et de ses origines.

80. — OUZOULIAS 2010, p. 198-199.

81. — HABERMEHL 2013, p. 49.

82. — DERU, SÉVERIN 2012, p. 116.

83. — LEMAIRE 2002.

84. — HILLEWAERT, HOELLEVOET 2002, p. 196.

La poursuite de la recherche sur les exploitations rurales de Gaule septentrionale permettra, on peut l'espérer, de préciser le mode d'occupation de ce terroir, mais aussi d'en apprécier les particularités et l'évolution pour l'ensemble de la période gallo-romaine.

*Mots-clés* : Haut-Empire, enclos fossoyé, bâtiment sur poteaux, bâtiment à galerie, carpologie, céramique.

### Bibliographie

- ACHARD-COROMPT 2012** : ACHARD-COROMPT N., « La fouille d'un petit établissement gallo-romain de la seconde moitié du 1<sup>er</sup> s. à Bezannes, en périphérie de Reims », *Revue archéologique de l'Est*, 61, 2012, p. 337-341.
- BAKELS 2009** : BAKELS C. C., « Études sur les plantes cultivées pendant le Haut Moyen Âge en France septentrionale », *Revue archéologique de Picardie*, (1-2), 2009, p. 63-68.
- BAYARD, COLLART 1996** : BAYARD D., COLLART J.-L. (dir.), *De la ferme indigène à la villa romaine. Actes du 2<sup>e</sup> colloque de l'association AGER, Amiens (Somme) du 23 au 25 septembre 1993*, Amiens, 1996. (Revue archéologique de Picardie, n° spécial 11)
- BEIJERINCK 1947** : BEIJERINCK W., *Zadenatlas der Nederlandsche Flora*, Wageningen, Veenman and Zonen, 1947.
- BET et alii 1989** : BET P., FENET A., MONTINERI D., « La typologie de la sigillée lisse de Lezoux, 1<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> s. », dans *Actes du congrès de la SFECAG, Lezoux 4-7 mai 1989*, Marseille, 1989, p. 37-54.
- BLAIN, MÉDARD 2003** : BLAIN O., MÉDARD F., PUYBARET M.-P., « Fils et pesons : éléments pour une approche des techniques de tissage en gaule romaine du Nord », *Revue archéologique de Picardie*, (1/2), 2003, p. 157-174.
- BLANCHARD 2013** : BLANCHARD J., « Un réseau de fossés antique originel au nord-ouest du plateau briard : nouvelles observations réalisées à Bussy-Saint-Georges (Marne-la-Vallée, Seine-et-Marne) », *Revue archéologique du Centre de la France*, 52, 2013, p. 191-230.
- BLANQUAERT 2000** : BLANQUAERT G., MARION St., *Les installations agricoles de l'âge du Fer en France septentrionale*, Paris, 2000, 527 p. (Études d'histoire et d'archéologie, 6)
- BLANQUAERT 2007** : BLANQUAERT G. (dir.), *Résultats des fouilles préventives. Delta 3, plate-forme multimodale (62)*, Lens, 2007. (Gauheria, hors série)
- BLONDEAU 2011** : BLONDEAU R., *Les Rues des Vignes, Rue du Cimetière/Rue du Stade (Nord)*, Linselles, 2011. (Rapport final d'opération d'archéologie préventive, Archéopole, SRA Nord-Pas-de-Calais)
- BLONDIAU et alii 2001** : BLONDIAU L., CLOTUCHE R., LORIDANT F., « Mise en évidence de répertoire de céramiques communes sombres dans la partie méridionale de la cité des Nerviens : l'apport des fouilles récentes », dans *Actes du congrès de la SFECAG, Lille-Bavay 24-27 mai 2001*, Marseille, 2001, p. 41-64.
- BLONDIAU et alii 2005** : BLONDIAU L., BOUCHE K., HERBIN P., RÉVILLION S., « Un ensemble original des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles : l'habitat rural de Noyelles-les-Seclin », *Revue du Nord-Archéologie*, 87 (363), 2005, p. 139-173.
- BOYER, BUCHSENSCHUTZ 1998** : BOYER F., BUCHSENSCHUTZ O., « Les conditions d'une interprétation fonctionnelle des moulins "celtiques" rotatifs à mains sont-elles réunies ? », *Revue archéologique du Centre de la France*, 37, 1998, p. 197-206.
- BRON et alii 2012** : BRON G., BUSTOS C., DERU X., LEFEBVRE S., PETITE Y., PERNIN G., « Le site des "Dix-Neuf" à Lauwin-Planque (Nord) : un établissement rural du II<sup>e</sup> s. », dans *Du Néolithique aux Temps Modernes : 40 ans d'archéologie territoriale. Mélanges offerts à Pierre Demolon*, Villeneuve-d'Ascq, 2012, p. 153-189. (Revue du Nord-Archéologie, hors série 17)
- BRULET 2006** : BRULET R., « Agglomérations et campagnes, dans la Belgique romaine », *Dossiers Archéologie et science des origines*, 315, 2006, p. 32-35.
- BRULET 2008** : BRULET R. (dir.), *Les Romains en Wallonie*, Bruxelles, 2008.
- BUCHEZ 1996** : BUCHEZ N., DAVEAU I., « La mise en place d'un réseau d'établissements au début de l'époque gallo-romaine à Marne-la-Vallée : origine et aspects des nouvelles installations », dans BAYARD, COLLART 1996, p. 221-231.
- BUCHSENSCHUTZ, MORDANT 2005** : BUCHSENSCHUTZ O., MORDANT C. (dir.), *Architectures protohistoriques en Europe occidentale du Néolithique final à l'Âge du Fer*, Paris, 2005.
- BUCHSENSCHUTZ et alii 2011** : BUCHSENSCHUTZ O. et alii (dir.), *Évolution typologique et technique des meules du Néolithique à l'an mille sur le territoire français, actes des III<sup>e</sup> rencontres de l'Archéosite gaulois*, Bordeaux, 2011. (Aquitania, suppl. 23)
- CAPPERS et alii 2006** : CAPPERS R. T. J., BEKKER R. M., JANS J. E. A., *Digitale Zadenatlas Van Nederland*, Groningen, 2006.
- CENSE 2009** : CENSE D., « L'habitat rural du V<sup>e</sup> s. av. J.-C. au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. à Marcq en Baroeul "le Cheval Blanc" (Nord) », *Revue du Nord-Archéologie*, 91 (383), 2009, p. 75-113.
- CLOTUCHE 2007** : CLOTUCHE R., *Sars et Rosières Parc d'Activités, extension, tranche 1*, Lille, 2007. (Rapport de diagnostic inédit, Inrap, SRA Nord-Pas-de-Calais)
- CLOTUCHE 2009** : CLOTUCHE R., « The Scheldt Valley Commercial Activity Zone : 350 Hectares of Roman Landscape », *Britannia*, 90, p. 41-64.
- COLLART 1996** : COLLART J.-L., « La naissance de la villa en Picardie : la ferme gallo-romaine précoce », dans BAYARD, COLLART 1996, p. 121-156.
- COLLECTIF CÉRAMIQUE-ABG 2010** : COLLECTIF CÉRAMIQUE-ABG, « Mise en évidence d'un faciès céramique dans le nord-ouest de la Belgique romaine », dans *Actes du congrès de la Société française d'étude de la céramique antique en Gaule. Chelles 2010*, Marseille, 2010, p. 207-224.
- COURBOT 2000** : COURBOT C., « Évolution des établissements ruraux à la période de transition (1<sup>er</sup> s. av.-1<sup>er</sup> s. apr.) dans le quart nord-ouest de la France », dans BLANQUAERT 2000, p. 463-473.
- DANANAI 2012** : DANANAI A., « Les fibules romaines en Gaule Belgique : étude d'une micro-région, le Douaisis », dans *Du Néolithique aux Temps Modernes : 40 ans d'archéologie territoriale. Mélanges offerts à Pierre Demolon*, Villeneuve-d'Ascq, 2012, p. 207-262. (Revue du Nord-Archéologie, hors série 17)
- DE CLERCQ 2003** : DE CLERCQ W., « L'habitat gallo-romain en

Flandre orientale (Belgique). Recherches 1990-2001 dans les *civitates Menapiorum et Nerviorum* (1990-2001) », *Revue du Nord-Archéologie*, 85 (353), 2003, p. 161-179.

**DE CLERCQ 2006** : DE CLERCQ W., « Paysans des terres septentrionales. Les habitats indigènes sur les sols sablonneux entre la côte maritime et l'Escaut », *Dossiers Archéologie et science des origines*, 315, 2006, p. 32-35.

**DE CLERCQ, BAESTIAENS et alii 2004** : DE CLERCQ W., BAESTIAENS J. et alii, « Waarderend en preventief archeologisch onderzoek op de Axxes-locatie te Merelbeke (prov. Oost-Vlaanderen) : een grafheuvel uit de Bronstijd en een nederzetting uit de Romeinse periode », *Archeologie in Vlaanderen*, 8, 2004, p. 123-164.

**DE CLERCQ, VAN RECHEM et alii 2005** : DE CLERCQ W., VAN RECHEM H. et alii, « Een meerperioden-vindplaats langs de Schelde te Zele Kamershoek (prov. Oost-Vlaanderen). Een grafheuvel uit de Bronstijd, een erf uit de Gallo-Romeinse periode en sporen van Germaanse inwijkelingen », dans IN'T VEN, DE CLERCQ 2005, p. 177-230.

**DE CLERCQ, DERU, MORTIER 2007** : DE CLERCQ W., DERU X., MORTIER S., « Un ensemble augusto-tibérien découvert à Aalter (Flandre orientale, Belgique) et les premières importations de céramique gallo-belge dans le nord de la Civitates Menapiorum », dans *Actes du Congrès de la SFECAG, Langres, 17-20 mai 2007*, Marseille, 2007, p. 501-506.

**DELEPIERRE 2011** : DELEPIERRE G., Ruitz, « Secteur des Meurets », avril 2006-août 2006, Linselles, 2011. (Rapport final d'opération d'archéologie préventive, Archéopole, SRA Nord-Pas-de-Calais)

**DELMAIRE 1996** : DELMAIRE R. (dir.), *Le Nord*, Paris, 1996. (Carte archéologique de la Gaule, 59)

**DEMOLON 2010** : DEMOLON P. (dir.), *Archéologie en Douaisis. Regard sur un territoire : l'Ostrevent*, 2010. (Archaeologia Duacensis, 10)

**DERU 1994** : DERU X., « La deuxième génération de la céramique dorée (50-180 après J.-C.) », dans *La céramique du Haut Empire en Gaule Belgique et dans les régions voisines : faciès régionaux et courants commerciaux*, Actes de la table ronde d'Arras, 12-14 octobre 1993, Berck-sur-Mer, 1994, p. 81-94. (Nord-Ouest Archéologie, 6)

**DERU 1996** : DERU X., *La céramique belge dans le nord de la Gaule. Caractérisation, chronologie, phénomènes culturels et économiques*, Louvain-la-Neuve, 1996. (Publications d'histoire de l'art et d'archéologie de l'Université catholique de Louvain, 89).

**DERU 2005** : DERU X., « Les productions de l'atelier des "Quatre Bornes" aux Rues-des-Vignes (Nord) », dans *Actes du Congrès de la SFECAG, Blois 5-8 mai 2005*, Marseille, 2005, p. 469-477.

**DERU, GRASSET 1997** : DERU X., GRASSET L., « L'atelier de potiers gallo-romains du quartier Saint-Rémi à Reims (Marne), I. Les productions », *Bulletin de la Société Archéologique Champenoise*, 90 (2), 1997, p. 51-82.

**DERU, ROLLET 2000** : DERU X., ROLLET P., « La céramique gallo-romaine de la rue de Cernay à Reims (Marne) », dans *Actes du Congrès de la SFECAG, Libourne 1-4 juin 2000*, Marseille, 2000, p. 335-366.

**DERU, SÉVERIN 2012** : DERU X., SÉVERIN S., LOUIS É., « L'occupation romaine dans le Douaisis », dans *Du Néolithique aux Temps Modernes : 40 ans d'archéologie territoriale. Mélanges offerts à Pierre Demolon*, Villeneuve-d'Ascq, 2012, p. 111-124. (Revue du Nord-Archéologie, hors série 17)

**DESRAYAUD 2008** : DESRAYAUD G., « Parcellaires fossoyés du Haut Empire des plateaux de Brie : Jossigny/Serris et Moissy Cramayel (Seine-et-Marne). Approche méthodologique de l'étude des réseaux », *Revue archéologique du Centre de la France*, 47, 2008.

**DUVETTE 2005** : DUVETTE L., « Les établissements gallo-romains précoces dans les vallées de l'Aisne et de la Vesle », dans BUSCHENSENSCHUTZ, MORDANT 2005, p. 217-229.

**DUVIVIER 2011** : DUVIVIER H., *La Chapelle-d'Armentières, ZAC de l'aérodrome ouest (Nord)*, Linselles, 2011. (Rapport final d'opération d'archéologie préventive, Archéopole, SRA Nord - Pas-de-Calais)

**FAJON 2003** : FAJON P., « Les implantations des habitats ruraux antiques en Gaule du Nord-ouest : opportunisme topographique ou déterminisme fondamental. Quelques cas concrets », dans LEPETZ, MATTERNE 2003, p. 7-22.

**FAVIER et alii 2003** : FAVIER J.-M. et alii, *Sars et Rosières « parcelle New vogue »*, 2003. (Rapport de diagnostic)

**FAVIER et alii 2005** : FAVIER J.-M. et alii, *Sars et Rosières « parc d'activités »*, 2005. (Rapport de diagnostic)

**FAVORY, VIGNOT 2003** : FAVORY F., VIGNOT A. (dir.), *Actualité de la recherche en histoire et archéologie agraires. Actes du colloque AGER V, 19-20 septembre 2000*, Besançon, *Annales littéraires*, 2003.

**FÉMOLANT, MALRAIN 1996** : FÉMOLANT J.-M., MALRAIN F., « Les établissements ruraux du deuxième Âge du Fer et leur romanisation dans le département de l'Oise », dans BAYARD, COLLART 1996, p. 39-53.

**FERDIÈRE, GANDINI 2010** : FERDIÈRE A., GANDINI C., NOUVEL P., COLLART J.-L., « Les grandes villae à "pavillons multiples alignés dans les provinces des Gaules et des Germanies" : répartition, origine et fonction », *Revue archéologique de l'Est*, 59.2, 2010, p. 357-446.

**FLORENT, CABAL 2004** : FLORENT G., CABAL M., « La céramique gallo-romaine d'Ardres », *Revue du Nord-Archéologie*, 358, 2004, p. 53-111.

**FULLER 2007** : FULLER D., « Cereal Chaff and Wheat Evolution », World Wide Web : <http://www.homepages.ucl.ac.uk/~tcrndfu/archaeobotany.htm>, 2007.

**GHILS, COLIN 2011** : GHILS T., COLIN E., *Recherche sur l'histoire deux cours d'eau du territoire du Parc naturel transfrontalier du Hainaut, la Traitoire en France, et la Grande Ruisselle en Belgique*, Parc naturel transfrontalier du Hainaut, Tournai, juin 2011.

**GILLES, MATHELART 2010** : GILLES N., MATHELART P., OUESLATI T., « Un domaine rural gallo-romain à Mérégnies Tranche 1 », *Revue du Nord-Archéologie*, 92 (388), 2010, p. 121-183.

**GOSE 1950** : GOSE E., *Gefäßstypen der Römischen Keramik im Rheinland*, Kevelaer, 1950, 47 p., 61 pl. (Bonner Jahrbücher, Beiheft 1)

**GUBELLINI et alii 2015** : GUBELLINI L. et alii, *Bailleul « la ZAC des collines »*, Linselles, 2015. (Rapport final d'opération d'archéologie préventive, Archéopole, SRA Nord - Pas-de-Calais)

**HABERMEHL 2013** : HABERMEHL D., *Settling in a Changing World. Villa Development in Northern Provinces of the Roman Empire*, Amsterdam, 2013. (Archaeological studies, 13)

**HASELGROVE 1996** : HASELGROVE C., « La romanisation de l'habitat rural dans la vallée de l'Aisne d'après les prospections de surface et les fouilles récentes », dans BAYARD, COLLART 1996, p. 109-120.

**HERBIN 2001** : HERBIN P., « La céramique gallo-romaine dans

le partie méridionale de la cité des Ménapiens », dans *Actes du Congrès de la SFECAG, Lille-Bavay 24-27 mai 2001*, Marseille, 2001, p. 75-96.

**HILLEWAERT, HOLLEVOET 2002** : HILLEWAERT B., HOLLEVOET Y., « Het archeologisch onderzoek achter de voormalige vrouwengevangenis Refuge te Sint-Andries-Brugge (prov. West-Vlaanderen). Nederzettingssporen uit de Romeinse tijd en de Middeleeuwen », *Archeologie in Vlaanderen*, 6, 1997-1998 [2002], p. 191-207.

**HILLMAN 1981** : HILLMAN G. C., « Reconstructing Crop Husbandry Practices from Charred Remains of Crops », dans MERCER R. (éd.), *Farming Practice in Prehistory*, Edinbourg, 1981, p. 123-192.

**HILLMAN 1982** : HILLMAN G. C., « Evidence for Spelt Kilning at Catsgore », dans *Excavations at Catsgore 1970-1973 : a Romano-British Village*, Bristol, 1982, p. 137-141.

**HULST 1980** : HULST R.S., « Een Romeinse villa bij Druten », *ROB-Overdrukken*, 133, 1980, p. 117-127.

**IN'T VEN, DE CLERCQ 2005** : IN'T VEN L., DE CLERCQ W. (dir.), *Een lijn door het landschap. Archeologie en het VTN-project 1997-1998, II*, Bruxelles, 2005. (Archeologie in Vlaanderen, Monografie 5)

**JACCOTTEY, FARGET 2011** : JACCOTTEY L., FARGET V., « Les normes de dessin des meules rotatives », dans *BUCHSENSCHUTZ et alii 2011*, p. 51-68.

**JACOMET 2006** : JACOMET S., *Identification of cereal remains from archaeological sites - second edition*, Bâle, 2006.

**LABARRE et alii 2009** : LABARRE D. et alii, *Sars et Rosières « Parc d'activités, extension, tranche 2 »*, Lille, 2009. (Rapport de diagnostic inédit, SRA Nord-Pas-de-Calais)

**De LAET 1964** : LAET S., *Études sur la céramique de la nécropole gallo-romaine de Blicquy*, Gand, 1964. (Studia historica gandensia, 29)

**LALOO, DE CLERCQ, 2009** : LALOO P., DE CLERCQ W., PERDAEN Y., CROMBÉ P., *Het Kluizendokproject. Basisrapportage van het preventief archeologisch onderzoek op de wijk Zandeken (Kluizen, gem. Evergem, prov. Oost-Vlaanderen). december 2005 - december 2009*, Gand, 2009. (Onuitgegeven rapport, UGent Archaeologische Rapporten)

**LANGE et alii 2014** : LANGE A. G., THEUNISSEN E. M., DEEBEN J. H. C., VAN DOESBURG J., BOUWMEESTER J., DE GROOT T., *Huisplaatgronden in Nederland. Archaeologische sporen van het huis*, Amersfoort, 2014.

**LEBRUN 2012** : LEBRUN M., *Sin-le-Noble, Le Raquet (59), « les Jardins familiaux »*, Douai, 2012. (Rapport final d'opération d'archéologie préventive, CAD-DAP, SRA Nord - Pas-de-Calais)

**LEMAIRE 2002** : LEMAIER P., *Bohain-en-Vermandois : au-delà du Moulin Mayeu*, Amiens, 2002. (Rapport de fouilles, SRA Picardie)

**LEMAN 2001** : LEMAN P., « Les voies romaines de la Belgique : les carrefours occidentaux : Bavay, Cambrai, Arras, Tournai et Cassel », dans *LODEWICKX M. (éd.), Belgian Archaeology in a European setting II*, Louvain, p. 89-94. (Acta archaeologica lovaniensia 13)

**LEMAN 2010** : LEMAN P., *À la recherche des voies romaines dans le Nord-Pas-de-Calais*, Bouvignies, 2010.

**LEPETZ, MATTERNE 2003** : LEPETZ S., MATTERNE V., *Cultivateurs, éleveurs et artisans dans les campagnes de la Gaule romaine. VI<sup>e</sup> Colloque de l'Association AGER tenu à Compiègne (Oise) du 5 au 7 juin 2002*, *Revue archéologique de Picardie*, 2003, 369 p.

**MALRAIN, MATTERNE, MÉNIEL 2002** : MALRAIN F., MATTERNE V.,

MÉNIEL P., *Les paysans gaulois*, Paris, 2002.

**MANNING 1985** : MANNING W. H., *Catalogue of Romano-British Iron Tools, Fittings and Weapons, in the British Museum*, Londres, 1985.

**MARINVAL, HANSSON 1994** : MARINVAL P., HANSSON A.-M., « Archéologie du pain : découvertes récentes », dans MACHEREL C., ZEEBROEK R., *Une vie de pain. Faire, penser et dire le pain en Europe*, Bruxelles, 1994, p. 47-52.

**MARTIN-KILCHER 1987** : MARTIN-KILCHER S., *Die Römischen Amphoren aus Augst und Kaiseraugst*, I, Augst, 1987. (Forschungen in Augst, 7, 1)

**MATTERNE 2000** : MATTERNE V., « Évolution des productions agricoles durant l'âge du fer dans le nord de la France », dans BLANQUAERT, MARION 2000, p. 129-146.

**MATTERNE 2001** : MATTERNE V., *Agriculture et alimentation durant l'âge du Fer et l'époque gallo-romaine en France septentrionale*, Montagnac, 2001. (Archéologie des Plantes et des Animaux)

**MATTERNE 2003** : MATTERNE V., « Nouvelles données carpologiques relatives à la période gallo-romaine en Picardie et en Île de France », dans FAVORY, VIGNOT 2003, p. 241-268.

**MEURISSE 2010** : MEURISSE L., *Brillon - Parc d'activité de Sars-et-Rosières*, 2010. (Rapport final d'opération, SRA Nord-Pas-de-Calais)

**MEURISSE 2011** : MEURISSE L., Fréthun - Rue Parenty, 2011. (Rapport final d'opération, SRA Nord-Pas-de-Calais)

**OUZOULIAS 2010** : OUZOULIAS P., TRANOY L. (dir.), *Comment les Gaules devinrent romaines*, Paris, 2010.

**PHILIPPE 2000** : PHILIPPE J., *Les fibules de Seine-et-Marne du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. au 5<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.*, Nemours, 2000. (Mémoires archéologiques de Seine et Marne, 1)

**PICAVET 2011** : PICAVET P., « Les meules romaines de sept chefs-lieux de cité de Gaule Belgique occidentale, étude du matériel et synthèse bibliographique », *Revue du Nord-Archéologie*, 93 (393), 2011, p. 167-226.

**PICAVET 2014** : PICAVET P., « Mouture de subsistance, d'appoint, et artisanat alimentaire de rendement. Les meules gallo-romaines entre villes et campagnes dans le nord de la Gaule », dans *Consommer dans les campagnes de la Gaule romaine, Actes du X<sup>e</sup> Congrès de l'association AGER*, Villeneuve-d'Ascq, 2014, p. 51-65. (Revue du Nord-Archéologie, hors série 21)

**PICAVET 2015 (à paraître)** : PICAVET P., « De grandes meules gallo-romaines à entraînement par le centre en grès découvertes dans le nord de la France et en Belgique. Aspects typologiques et techniques », dans *Actes du Colloque international de Lons-le-Saunier sur l'Archéologie des moulins hydrauliques, à traction animale et à vent, des origines à l'époque médiévale, 02-06 nov. 2011, Annales Univ. Besançon*, à paraître 2015.

**PION 1996** : PION P., « Les établissements ruraux dans la vallée de l'Aisne de la fin du second Âge du Fer au début du Haut-Empire romain (II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. - I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.). Bilan provisoire des données et esquisse de synthèse », dans BAYARD, COLLART 1996, p. 55-107.

**POMMEPUY 1999** : POMMEPUY C., « Le matériel de mouture de la vallée de l'Aisne de l'Âge du Bronze à La Tène finale : formes et matériaux », *Revue archéologique de Picardie*, (3/4), 1999, p. 115-140.

**POURIEL et alii 2009** : POURIEL R., GILLES N., CENSE D., FIEVET S., MICHEL M., ALONSO L., ANCEL M.-J., BARRAND H., DÉMAREST M., LAGACHE B., *Lens/Loison-sous-Lens : « Parc d'activités économiques des Oiseaux, Lot n° 2 »*, 2009. (Rapport final d'opération d'archéologie préventive,

Archéopole, SRA Nord-Pas-de-Calais)

**POURIEL 2011** : POURIEL R., *Bruay-la-Buissière « Rue de la Lawe et Sentier Wagner »*, Linselles, 2011. (Rapport final d'opération inédit, Archéopole, SRA Nord-Pas-de-Calais)

**PY 1993** : PY M. (dir.), *Dicocer. Dictionnaire des Céramiques Antiques en Méditerranée nord-occidentale*, Lattes, 1993. (Lattara, 6)

**QUÉREL 2004a** : QUÉREL P., *Villeneuve d'Ascq, « La Haute Borne », lots A à E*, Lille, 2004. Rapport intermédiaire, Inrap, SRA Nord-Pas-de-Calais)

**QUÉREL 2004b** : QUÉREL P., *Les terroirs de l'ouest de la Gaule Belgique de l'âge du Fer au Haut-Empire. L'apport de l'archéologie préventive : un problème d'échelle. L'exemple de La Haute Borne à Villeneuve d'Ascq (Nord)*, Lille, 2004. (Mémoire de DEA des Sciences de l'Antiquité, Université de Lille 3)

**QUÉREL, MARÉCHAL 2002** : QUÉREL P., MARÉCHAL D., *Villeneuve d'Ascq, « La Haute Borne », lots A à E*, Lille, 2002. (Rapport de diagnostic inédit, Inrap, SRA Nord-Pas-de-Calais)

**RÉVILLION, BOUCHE, WOZNY 1994** : RÉVILLION S., BOUCHE K., WOZNY L., « La partie agricole d'une grande exploitation rurale d'époque romaine: le gisement des "Hauts de Clauwiers", Seclin », *Revue du Nord*, 76 (308), 1994, p. 99-146.

**ROBELOT, LEBRUN 2010** : ROBELOT S., LEBRUN M., *Orchies, ZAC de la Carrière Dorée tranche2*, Douai, 2011. (Rapport final d'opération inédit, Dapcad, SRA Nord-Pas-de-Calais)

**RORIVE, ROUSSEAU 2012** : RORIVE S., ROUSSEAU M.-H., « Pecquencourt, Le Bois de la Chaussée », *Bulletin scientifique régional de l'archéologie, Nord-Pas-de-Calais*, 2012, p. 77-79.

**ROYMANS, HEEREN 2004** : ROYMANS N., HEEREN S., « L'archéologie des habitats ruraux romains aux Pays-Bas. Bilan de cent années de recherches », *Revue du Nord-Archéologie*, 86, 2004, p. 19-35.

**SÉVERIN, GAILLARD 2006** : SÉVERIN C., GAILLARD D. *Hordain, La Fosse à Loups*, Villeneuve-d'Ascq, 2006. (RFO fouille, SRA)

**SÉVERIN, GAILLARD 2007** : SÉVERIN C., MANIEZ J., *Orchies, ZAC de la Carrière Dorée*, Douai, 2007. (Rapport final d'opération inédit, Dapcad, SRA Nord-Pas-de-Calais)

**STACE 1997** : STACE C., *New Flora of the British Isles*, Cambridge, 1997<sup>2</sup>.

**THIÉBAUX et alii 2012a** : THIÉBAUX A., GOEMAERE E., HENROTAY D., GOFFIOUL C., DERU X., HENRICH P., HANUT F., « Whetstones in Gaul: Building a typology », *39th International symposium on Archaeometry : 50 years of ISA, 28 mai-1<sup>er</sup> juin 2012*, Louvain, 2012 (Poster).

**THIÉBAUX et alii 2012b** : THIÉBAUX A., GOEMAERE E., HERBOSCH A., « Un atelier gallo-romain de pierres à aiguiser découvert à Buizingen (Hal, Belgique) : reconstitution des étapes de fabrication et détermination des origines géologiques et géographiques du matériau », *Revue du Nord-Archéologie*, 94, 398, 2012, p. 143-157.

**THOEN, HANUT 2001** : THOEN H., HANUT F., « La fosse E de Destelbergen (Flandre Orientale, Belgique) : un ensemble caractéristique du faciès céramique du Nord-Ouest de la Gaule Belgique au début du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. », *Revue du Nord-Archéologie*, 83 (343), 2001, p. 131-174.

**VAN DER VEEN 1989** : VAN DER VEEN M., « Charred Grain Assemblages from Roman-Period Corn Driers in Britain », *Archaeological Journal*, 146, 1989, p. 302-319.

**VAN DER VEEN 1992** : VAN DER VEEN M., « The Taphonomic Role of Crop Processing », dans VANDER VEEN M., *Crop Husbandry Regimes : An Archaeobotanical Study of Farming I Northern England 1000 BC-AD 500*, Sheffield, 1992, p. 81-89. (Sheffield Archaeological Monograph, 3)

**VANVINCKENROYE 1991** : VANVINCKENROYE W., *Gallo-romaine aardewerck van Tongeren*, Tongres, 1991. (Publikaties van het provinciaal gallo-romeins museum te Tongeren, 44)

**ZECH-MATTERNE et alii 2009** : ZECH-MATTERNE V. et alii, « L'agriculture du VI<sup>e</sup> au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. en France : état des recherches carpologiques sur les établissements ruraux », dans *Les Gaulois entre Loire et Dordogne. Actes du XXXI<sup>e</sup> colloque AFEAF, Chauvigny (17-20 mai 2007)*, Chauvigny, 2009, p. 383-416.